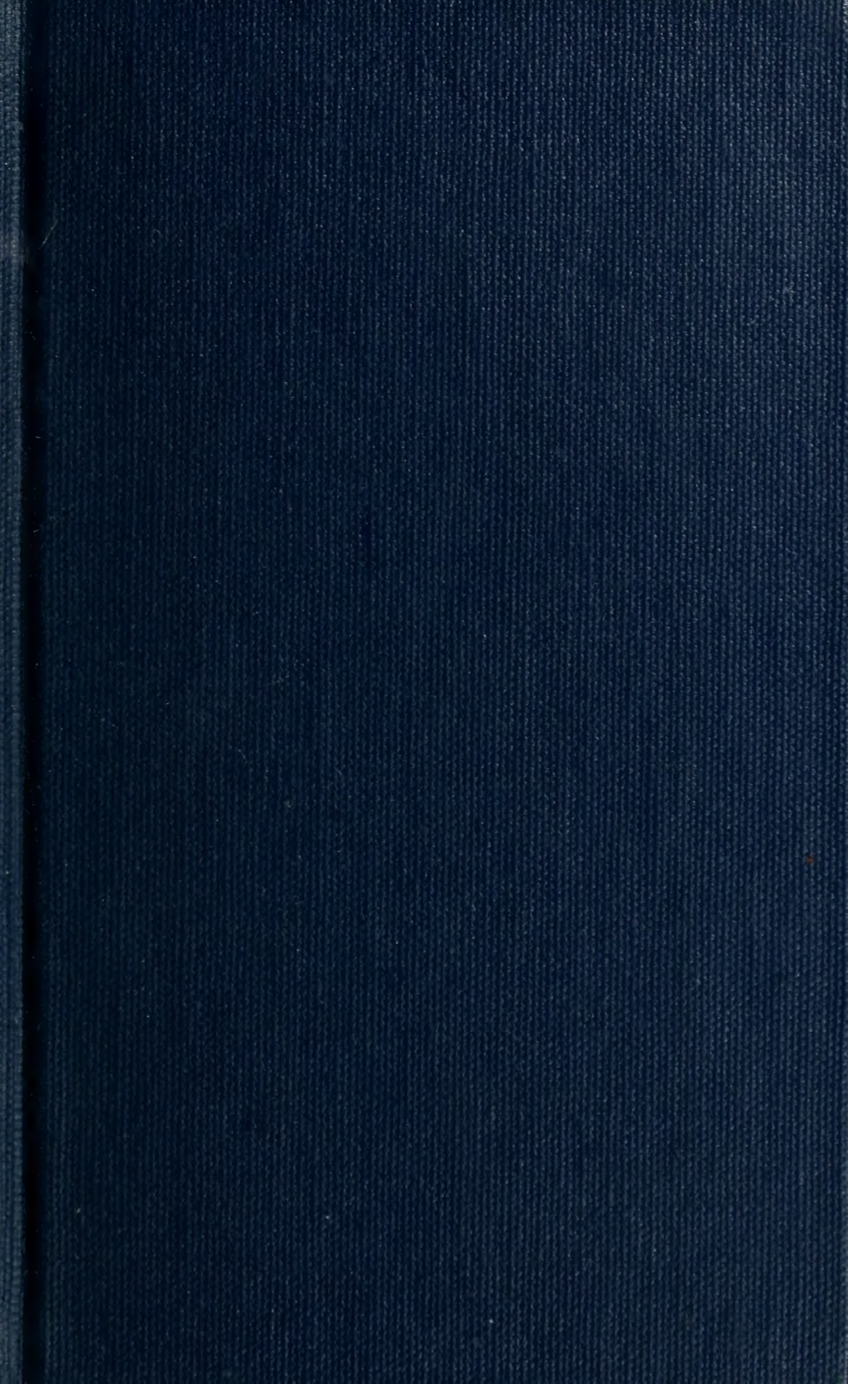




"LES SAINTS"

Saint Victrice

Évêque de Rouen (IVe-Ve s.)

par

L'ABBÉ E. VACANDARD
Premier aumônier au Lycée de Rouen

DEUXIÈME ÉDITION

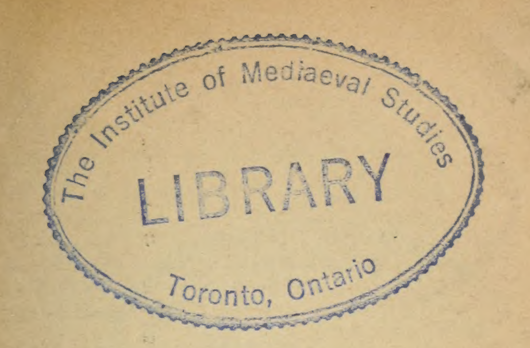
PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1903

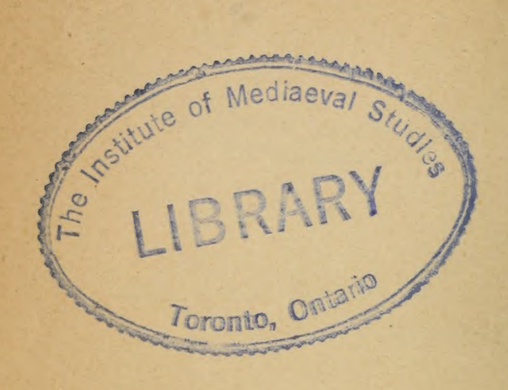
IMPRIMATUR :

Rotomagi, die 31ª decembris 1902

† FRIDERICUS, Arch. Rot.


The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
Toronto, Ontario


N.-D.-de-Grâce


The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
Toronto, Ontario

SAINT VICTRICE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES ET LE SERVICE MILITAIRE

Durant ce beau IVe siècle où l'Église produisit, sur tout le territoire de l'empire romain, une légion de pontifes illustres à divers degrés et à divers titres, la Gaule ne fut pas moins féconde que les autres provinces. Parmi ses évêques, elle compte un saint Hilaire de Poitiers, un saint Martin de Tours et un saint Victrice de Rouen, que leurs œuvres placent au tout premier rang de l'épiscopat latin. Les mérites d'Hilaire et de Martin sont assez connus. La gloire de Victrice est plus obscure. Mais l'ombre qui pèse sur lui n'est pas tellement épaisse qu'on ne distingue les principaux traits de cette grande figure. Ce qu'on en peut apercevoir fait vivement regretter le manque ou la perte des documents qui nous

eussent permis de retracer au vif le portrait de celui qui fut tout à la fois l'ami et l'émule de saint Martin. Peut-être, pour égaler l'évêque de Tours dans la mémoire des hommes, n'a-t-il manqué à Victrice que d'avoir pour disciple un autre Sulpice Sévère, au cœur reconnaissant et à la plume intelligente. Même dans la pénombre où il apparaît, il est, pour certains, le personnage le plus marquant de l'Église des Gaules au IVe siècle ; et ceux qui ne partagent pas tout à fait ce sentiment ne sauraient cependant s'étonner que d'autres l'aient conçu.

Le nom de *Victricius*, ou Victrice, nous est parvenu dans sa pureté originelle, malgré les déformations de certains copistes, qui, au témoignage de dom Pommeraye, écrivaient *Victoricus* ou même *Victoricius*[1]. Les lettres de saint Paulin[2] et le *De Laude Sanctorum*[3], œuvre de Victrice lui-même, sont de sûrs garants de la véritable orthographe de son nom.

Ce vocable, qui dérive tout droit de *Victrix*, fait songer forcément à une origine militaire et

1. *Histoire des archevesques de Rouen*. Rouen, 1667, p. 77.

2. *Epp.* XVIII et XXXVII.

3. Cap. VI, n° 11, éd. Tougard, Paris, 1895, p. 23. Nous citerons cette édition de préférence. Mais on peut lire le *De Laude Sanctorum* dans Migne, *P. L.*, t. XX, p. 443, suiv.

paraît provenir de *Legio Victrix*. Une telle dérivation n'a rien d'étrange, si l'on suppose que Victrice eut pour aïeul un légionnaire émérite. On sait que les légions romaines avaient coutume de séjourner fort longtemps, quelquefois plusieurs siècles, dans le même pays. « Lorsque les légionnaires obtenaient leur congé, ils se fixaient définitivement dans la région où ils avaient accompli leurs vingt années de service. Ils s'y mariaient avec les femmes du pays, et la loi romaine, en récompense de leur service gratuit, accordait le droit de cité à ceux qui ne l'avaient pas encore reçu. Quant à ceux qui jouissaient déjà de la *civitas*, elle leur octroyait le droit de la communiquer à leurs femmes, ainsi qu'à leurs enfants. S'ils étaient déjà mariés, leur situation était régularisée, et l'on voyait naître aux frontières une postérité belliqueuse de nouveaux citoyens, cordon sanitaire de l'Empire, défenseurs sans cesse renaissants de la grande patrie romaine[1]. » Que Victrice ait hérité son nom d'un ancêtre qui avait servi dans une des légions

1. Ern. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 405, Paris, Hachette, 1885. Cf. Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, t. XI. *De l'organisation militaire chez les Romains*, traduction Brissaud, Paris, Thorin, 1891, pp. 310, 312, 369.

Victrix[1] et qui, son temps de milice achevé, s'était fixé sur l'une des frontières de l'empire, c'est donc une hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance.

Au dire de saint Paulin, en effet, il naquit au bout du monde[2], *de extimo* (extremo) *orbis eductum*. Il faut entendre par cette vague désignation soit la Germanie seconde, soit la seconde Belgique, soit même la Grande-Bretagne. Les campements des diverses légions *Victrix* nous aideront peut-être à mieux déterminer le pays.

Au IVe siècle, nous trouvons la *Legio* VI^a *Victrix* en résidence à *Eboracum* (York) et la *Legio* XX^a *Victrix* à *Deva* (Chester[3]). La Grande-Bretagne possédait, en outre, une colonie qui portait le nom de *colonia Victricensis* à *Camalodunum* (Colchester)[4]. N'y aurait-il pas là un triple

1. Sous Auguste la *Legio* XX^a *Victrix* campait dans la Germanie Inférieure; la *Legio* VI^a *Victrix* fut alors envoyée en Tarraconaise. Mais un peu plus tard, sous Vespasien, elle se rendit aussi en Germanie Inférieure. Ces deux légions furent ensuite transférées en Grande-Bretagne, la première avant Vespasien, la seconde sous Hadrien. Sur tout ceci, cf. Mommsen et Marquardt, *De l'organisation militaire chez les Romains*, p. 163, 164, 169.

2. *Ep.* XVIII, n° 4.

3. *Itinéraire d'Antonin*, éd. Wesseling, p. 466, 469. Elles étaient déjà en Grande-Bretagne avant la fin du IIe siècle. Cf. *C. I. L.*, VI, n° 3492 a/b; Marquardt, *ouv. cit.*, p. 169.

4. « Coloniæ Victricensis quæ est in Britannia Cama-

indice que notre héros vit le jour en Grande-Bretagne? Contre cette hypothèse, on peut alléguer que Victrice, ayant à parler d'un voyage qu'il fit dans la grande île, ne laisse nullement entendre qu'elle fût sa patrie.

Aussi bien, les légions qui campaient au IVe siècle en Grande-Bretagne avaient occupé auparavant une autre résidence. On les voit demeurer assez longtemps dans la Germanie Inférieure[1], c'est-à-dire dans une région qui, limitée d'un côté par l'Escaut, pouvait à bon droit passer pour le bout du monde, aux yeux de saint Paulin. Si l'on songe que Victrice eut plus tard à cœur d'évangéliser le pays des Morins et des Nerviens, on sera tenté de voir dans cette œuvre apostolique comme une forme de son patriotisme et une preuve de son amour du pays natal. Nous inclinerions donc volontiers à croire que le futur évêque de Rouen naquit sur la limite de la Germanie seconde et de la seconde Belgique, non loin des rives de l'Escaut[2].

lodunum ». *Dictionn.* de Forcellini, éd. Leipzig-Londres, 1889, t. V, p. 459, au bas de la 3e colonne.

1. Cf. p. 4, note 1. Sur la présence de la *Legio* VIe *Victrix* en Grande-Bretagne sous Hadrien (117-138), cf. *C. I. L.*, t. VI, n° 1549.

2. Tout en reconnaissant que l'hypothèse d'une origine britannique n'est pas dépourvue de probabilité,

La date de sa naissance ne peut être indiquée qu'approximativement. Nous savons qu'il était notablement plus jeune que saint Martin, dont il fut l'émule et l'ami, *in ætate impari parem*[1]. Pour que cette différence d'âge fût remarquée, il faut qu'elle ait été au moins d'une dizaine ou d'une douzaine d'années. Comme l'évêque de Tours naquit en 316 ou 317[2], on ne risque guère de se tromper en fixant la naissance de Victrice aux environs de 330.

Ce que fut son éducation première, nous l'ignorons totalement. Un écrivain du XIe siècle, à qui nous devons un essai d'histoire des archevêques de Rouen, veut que Victrice ait été élevé, à la cour impériale, en compagnie du pape Inno-

Elle avait déjà été proposée par Lebeuf, à cause du texte de saint Paulin : *De extimo orbis* (Migne, *P. L.*, t. XX, col. 443, note C). M. Burn (*An Introduction to the Creeds*, London, 1899, p. 116) la soutient encore, mais sans alléguer de raison. Jean Dadré (*Chronologie historique des archevêques de Rouen*, p. 35) fait naître Victrice dans l'Artois; dom Pommeraye (*ouv. cit.*, p. 58), dans le Boulonnais; le *Gallia Christiana* (t. XI, col. 7), dans le Brabant; Ghesquière (*Acta SS. Belgii selecta*, t. I, 377-378), dans le pays des anciens Morins, par suite d'un rapprochement entre le texte de saint Paulin et celui de Virgile : *Extremique hominum Morini.*

1. Paulin, *Ep.* XVIII, n° 9.

2. Cf. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours, 1881, p. 662-663.

cent Ier[1]. Mais le document qu'il invoque parle tout simplement d'une entrevue qu'Innocent et Victrice eurent à Rome avec l'empereur Honorius[2] en 403. Nous sommes loin des années de l'enfance. Il est vraisemblable que Victrice passa celles-ci dans le pays qui lui donna le jour. Le programme de ses études fut celui que pouvait suivre tout fils de légionnaire, qui se destinait à la carrière des armes. Si l'on jugeait cependant du degré de son instruction par le talent qu'il déploya plus tard dans son livre *De Laude Sanctorum*, il faudrait admettre que son adolescence reçut les leçons des meilleurs rhéteurs. Mais il est fort probable qu'il donna à son esprit un complément de culture littéraire, lorsqu'il eut quitté la milice.

A dix-sept ans il fut incorporé dans l'armée : c'était l'âge réglementaire[3] auquel les vétérans devaient livrer leurs fils aux officiers de recrutement, sous peine de priver leur postérité du

1. « In regali curia nutritus cum beato Innocentio papa. » *Acta archiepiscoporum Rotomagensium*, Migne, *P. L.*, t. CXLVII, col. 274.

2. « Tristitia fratrum quam sæpe pertulimus imperatore præsente, cum pro ipsis prius rogaremus; quod ipse nobiscum positus cognovisti. » Innocentii, *Ep.* II, cap. 12, Migne, *P. L.*, t. XX, col. 478.

3. Cf. Lebeau, *Mémoires de l'Academie des Inscriptions*, t. XXXV, p. 190 suiv.

coin de terre qu'ils possédaient comme récompense de leurs services[1]. Victrice comparut donc devant les commissaires impériaux (*dilectatores*) chargés de s'assurer des qualités physiques et morales des recrues. On ne lui trouva aucun défaut qui l'exemptât de la milice[2]. Il prêta en conséquence le serment[3] qui l'engageait à passer au moins vingt années sous les armes[4].

Dès lors commença pour lui une vie toute d'activité physique. Les exercices militaires comprenaient « les marches (*ambulatio*), qui avaient lieu trois fois par mois et dans lesquelles les gens de pied, avec tous leurs bagages, faisaient, moitié au pas, moitié en courant, dix milles romains (environ deux milles géographiques) tant à l'aller qu'au retour; la manœuvre

1. Alexandre Sévère avait décidé que les terres situées sur les frontières et attribuées aux militaires ne seraient transmissibles héréditairement du père au fils que si ce dernier était soldat; elles ne devaient jamais constituer une propriété privée. Lampride, *Alexand. Sever.*, 58, 4; cf. Marquardt, *De l'organisation militaire chez les Romains*, p. 281, note 1, et p. 369.

2. Marquardt, *ouv. cit.*, p. 281-282, surtout p. 282, note 1.

3. Sur ce serment, cf. Marquardt, *ouv. cit.*, pp. 146, 158.

4. C'était la durée ordinaire du service des légionnaires. Cependant ils servaient aussi vingt-cinq ans, dans les derniers temps de l'Empire. Cf. Marquardt, *ouv. cit.*, p. 282, note 5.

(*decursio*), le saut, la nage, l'escrime et le maniement des armes de jet, la voltige, les travaux de fortification[1]. » Victrice développa singulièrement dans ces labeurs quotidiens ses forces corporelles. Il donna à ses membres une trempe d'acier qu'ils conservèrent jusqu'à un âge très avancé. Vers la fin de son épiscopat, il faisait encore montre d'une vigueur et d'une endurance extraordinaires, en manœuvrant les énormes pierres qui devaient entrer dans la construction des murs de sa cathédrale[2]. Ces travaux matériels qu'il entreprit alors pour la gloire de Dieu lui rappelaient sûrement les œuvres du même genre qu'il avait accomplies dans sa jeunesse au service de César[3].

1. Marquardt, *ouv. cit.*, p. 314-315.
2. *De Laude Sanctorum*, cap. XII, sub finem.
3. « Passus es militare te Cæsari ut Deo disceres militare, ut dum labore castrensi corporis robur exerces... passioni corpus indurans », etc. Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

CHAPITRE II

LA CONVERSION

Nous ignorons si Victrice fut jamais dans l'armée autre chose qu'un simple *miles*. Peut-être, malgré son engagement, n'y séjourna-t-il pas assez longtemps pour conquérir quelque grade. Un événement considérable donna tout à coup à sa vie une direction nouvelle et imprévue. Élevé dans le paganisme, il n'avait guère, jusqu'à l'âge d'homme, appliqué son esprit aux choses de la religion. Mais le Christianisme, qui, grâce à Constantin, avait obtenu la liberté du grand jour, et s'étendait de proche en proche dans toutes les parties de l'Empire romain, forçait maintenant l'attention des plus indifférents. Chaque ville un peu importante, tout chef-lieu de cité au moins, devenait le centre d'une communauté chrétienne, qui eut bientôt à sa tête un évêque. Dans ces milieux ardents la propagande religieuse était très active; l'apostolat

prenait toutes les formes et recourait à toutes les industries. L'armée n'échappait pas à son influence. Si les légions demeuraient encore, comme il y a lieu de le croire, foncièrement païennes, nombre de soldats étaient affiliés à la religion nouvelle, ne fût-ce qu'au titre de catéchumènes : tel Martin, le futur évêque de Tours.

Ce fut sans doute le contact de ces compagnons d'armes et le spectacle des vertus simples et fortes qu'ils pratiquaient sous ses yeux, qui firent impression sur Victrice et déterminèrent sa conversion. Une heure vint où, tout pénétré de la lumière du Christianisme, il ne résista pas à l'appel de Dieu et prit rang parmi les catéchumènes. L'Église compta dès lors dans l'armée un apôtre de plus.

Mais, comme beaucoup de néophytes, Victrice poussa le zèle jusqu'à son extrême limite. A cette date, la question du service militaire, pour les chrétiens, n'avait pas été résolue d'une façon ferme. L'Église, sans doute, n'avait pas ratifié la théorie de Tertullien qui déclarait le métier de soldat incompatible avec la profession de Christianisme[1]. Parmi les docteurs du IVe siècle, il ne

1. *De Coron i.* Cf. Paul Monceaux. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, t. I, 1901. *Tertullien et les Origines*, p. 271-274.

s'en trouva guère pour condamner les fidèles qui portaient les armes[1]. Cependant il régnait dans certains esprits un doute sur la légitimité d'une carrière qui n'avait d'autre raison d'être que les combats. Il semblait qu'un chrétien eût quelque chose de mieux à faire que de se préparer à verser le sang. Tel est le sentiment qui semble percer dans le récit que Sulpice Sévère nous a laissé d'une entrevue de Martin, récemment baptisé, avec l'empereur Constant[2].

La scène se passe aux environs de Worms, en 341, à la veille d'une bataille[3]. On distribuait aux soldats, sous les yeux du César lui-même, la solde extraordinaire de campagne, et chacun ve-

1. Cf. la dissertation des Bollandistes. *Acta SS.*, octobre, t. XII, p. 533 et suiv. Cependant Lactance (*Divinæ Institutiones*, *De vero cultu*, Migne, *P. L.*, t. VI, col. 707-708) enseigne que, si Dieu défend de tuer, *nullam prorsus exceptionem fieri oportet*.

2. Sulpice Sévère désigne l'empereur Julien (*Vita Martini*, cap. IV, Migne. *P. L.* t. XX, col. 162). Mais Tillemont (*Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. X, p. 772-774) propose de lire (*Vita Martini*, cap. II, col. 161) : *Sub Julio Constanti*, au lieu de *Sub Juliano Cæsare*. La chronologie de la vie de saint Martin le demande, en effet. Cf. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 665-666.

3. Sur la date, cf. Lecoy de la Marche, *loc. cit.*, et p. 105, où l'on trouvera toutes les références justificatives.

nait à l'appel pour la recevoir. Lorsque Martin, qui soupirait après son congé, sortit des rangs, au lieu de s'approcher du payeur, il marcha droit au prince et lui dit : « César, jusqu'aujourd'hui j'ai servi pour vous, souffrez que maintenant je serve Dieu. Que ceux qui vont au combat prennent votre solde; pour moi, je suis soldat du Christ, il ne m'est plus permis de combattre[1]. » A cette déclaration inattendue, l'empereur eut un mouvement de mauvaise humeur : « Ce n'est pas un sentiment de religion, mais la peur du péril, qui te fait mépriser ainsi le service militaire. » — « Si l'on prend ma foi pour de la peur, reprit fièrement le jeune cavalier, qu'on me mette demain sans armes devant les rangs, et au nom du Seigneur Jésus, avec le signe de la Croix pour toute défense, je traverserai sans crainte les bataillons ennemis. » Soit qu'il voulût, ou non, accepter l'épreuve, le prince fit, en attendant, mettre aux arrêts le malencontreux pétitionnaire. Mais la Providence permit que les barbares demandassent la paix dès le lendemain.

1. « Christi ego miles sum; pugnare mihi non licet. » *Vita Martini*, cap. IV, *loc. cit.*, p. 162. Déjà un peu plus tôt, saint Maximilien avait répondu au proconsul qui voulait l'enrôler de force : « Non possum militare, christianus sum. » *Acta Martyrum*, éd. Ruinart (1713), p. 300.

Martin fut relâché et obtint le congé qu'il sollicitait[1].

La conduite du jeune cavalier dut frapper singulièrement ceux qui en furent les témoins, chrétiens ou païens, et nul doute que le récit de cette scène n'ait circulé pendant quelque temps parmi les légions qui campaient dans le nord de la Gaule. Victrice en eut-il connaissance? Cela est assez vraisemblable. Au moins est-il sûr que, dans son ardeur de néophyte, il eut une inspiration absolument semblable à celle de saint Martin.

On peut croire que ce fut le désir de suivre les conseils évangéliques qui porta Victrice, aussi bien que Martin, à demander son licenciement. Et, sans doute afin de susciter des imitateurs, il voulut donner à sa démarche le plus d'éclat possible. Il choisit pour cela un jour où se tenait un grand conseil militaire[2]. Les troupes étaient sous les armes. Tout à coup, Victrice, éblouissant dans son armure, sort des rangs et se dirige vers le tribun qui commandait sa légion. Tous les yeux sont fixés sur lui. On aperçoit un geste qui fait passer dans le cœur des soldats un frisson de

1. *Vita Martini*, cap. IV et V, *loc. cit.*, col. 162-163.
2. « Per insignem concilio militari diem ». Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

surprise : « Voici mes armes, dit-il au tribun, je veux désormais me mettre au service du Christ; je quitte ces armes de sang pour revêtir des armes de paix; déliez-moi des serments qui m'attachaient à la milice de César[1]. »

C'était, en effet, au tribun qu'il appartenait de se prononcer, au moins en premier ressort, sur la demande de Victrice : c'était lui qui tenait au courant la liste des légionnaires, accordait des permissions, donnait leur congé aux soldats qui avaient accompli leur temps[2]. Mais le cas du solliciteur était singulier, la loi ne le prévoyait pas. Les soldats ne pouvaient recevoir leur congé avant l'expiration de leurs années de service, sauf pour cause de maladie ou à titre de peine[3]. Le prétexte de la religion, *objectu piæ religionis*[4],

1. « Cunctisque mirantibus accuratissimos habitus ac terribiles apparatus, repente obstupefacto conversus exercitu, ante pedes sacrilegi tribuni militiæ sacramenta permutans, arma sanguinis abjecisti, ut arma pacis indueres. » Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

2. Cf. Marquardt, *ouv. cit.*, p. 181.

3. « Missionum generales causæ sunt tres : honesta, causaria, ignominiosa. Honesta est quæ tempore militiæ impleto datur; causaria, cum quis vitio animi vel corporis minus idoneus militiæ renuntiatur; ignominiosa causa est, cum quis propter delictum sacramento solvitur. » *Digest.* 49, 16, 13, sect. 3; cf. Tacite, *Annal.*, XVI, 13 : « ætate vel valetudine fessos sacramento solvere. »

4. Pour expliquer et justifier la demande de congé de

n'avait probablement jamais été allégué par aucun des légionnaires qu'avait commandés et libérés le tribun de Victrice. Surpris par le caractère insolite et la hardiesse de la démarche que celui-ci faisait en présence de toute l'armée, il y vit une atteinte grave à la discipline. Son étonnement se changea, nous dit-on, en fureur. Par manière de châtiment, il fit infliger au coupable la peine corporelle la plus infamante. Victrice fut battu de verges et roué de coups, raconte saint Paulin ; « mais, comme il s'appuyait sur le bois de la croix, il demeura invaincu ». Bientôt, à ces souffrances s'en ajoutèrent d'autres ; on le jeta tout meurtri en prison, dans une de ces pri-

saint Martin, Lecoy de la Marche allègue (*Saint Martin*, p. 109) une loi de l'an 400, ainsi conçue : « Et quoniam plurimos, vel ante militiam *vel post inchoatam nec peractam*, latere objectu piæ religionis agnovimus, dum se quidam vocabulo clericorum et infaustis defunctorum obsequiis occupatos non tam observatione cultus quam otii et socordiæ amore defendunt, nulli omnino tali excusari objectione permittimus. » *Cod. Theodos.*, éd. Ritter, 254, 444. « Puisqu'on accordait quelquefois un congé pour cause de cléricature, dit-il, Martin put l'obtenir pour s'adonner à la vie religieuse », *militare Deo* (*Ibid.*, p. 107-110). Cette raison nous paraît bien peu satisfaisante. Dans le texte cité, il s'agit de corporations religieuses auxquelles appartenait le pétitionnaire, corporations reconnues par l'État. Mais Victrice, aussi bien que Martin, n'invoque d'autre raison, pour obtenir son congé, que son désir de servir le Christ, au lieu de César. Il n'y a pas là de motif légal de *missio*.

sons militaires qui avaient pour pavés des têts de pots cassés, dont la pointe ne pouvait qu'aviver ses plaies déjà horribles. Mais là encore le légionnaire montra un courage supérieur à son supplice. C'est que le Christ, comme parle saint Paulin, « le Christ, qui le soutenait, lui donnait à la fois son sein pour lit et son bras pour oreiller[1] ». Le tribun dut se résigner à voir échouer les mesures de violence auxquelles il avait eu recours pour obtenir de Victrice un mot de rétractation. Sa victime demeura inébranlable.

Poussé à bout par tant d'obstination, et ne pouvant infliger la peine de mort, il prit le parti d'envoyer le pétitionnaire devant le tribunal du comte[2]. Celui-ci, après avoir essayé vainement,

1. « Concitato in furias tribuno districtus in verbera et vastis fustibus fractus, nec tamen victus es quia crucis ligno innitebaris. Geminataque mox corpori pœna, acuto testarum fragmine laniatis immanibus plagis membra subtritus es, tunc mollius fulciente Christo, cujus tibi gremium lectulus erat et dextra pulvinar. » Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

2. Au IVe siècle, on donnait le titre de *comes* à des chefs militaires placés à la tête des forces qui stationnaient près des frontières (*Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, par Daremberg et Saglio, au mot *Comes*). M. C. Jullian nous écrit qu'à cette époque, il y avait un *comes* à la tête de tous les commandements militaires. Le *comes* est le chef naturel du *tribunus*. Nous lisons, en effet, dans une loi de 342-344 : *Comitibus, tribunis, præpositis militibusque*. Cod. Theodos., VII, IX, 2.

à son tour, de convertir Victrice et de lui faire abandonner son projet de retraite, finit par assimiler l'attitude du fier soldat à un acte d'insubordination, et sa démarche irrégulière à un cas de désertion. La peine de mort pouvait seule expier un tel forfait[1]. On donna au condamné une escorte pour le conduire au lieu du supplice. Pendant le parcours, le bourreau, qui marchait devant lui, se retournant tout à coup, montra d'un geste ironique l'endroit où il allait frapper du glaive sa victime. Cette insolence eut son châtiment soudain, raconte saint Paulin de Nole. L'insulteur s'aperçut que ses yeux se troublaient; vainement il se mit à remuer les paupières: il était frappé de cécité[2].

L'impression causée par cet événement fut tellement profonde chez quelques-uns des témoins, qu'elle détermina leur conversion, et, ce semble aussi, celle du bourreau lui-même[3]. Une sur-

1. La peine de mort était prononcée en cas de désertion ou d'insubordination. Cf. Marquardt, *ouv. cit.*, p. 321.

2. « Diaboli satellitibus... capitalem sententiam meditantibus... carnifex, qui in itinere quo percussorem tuum sacra victima sequebaris, cervicem tuam insultans minaciter attingendi temeritate violaverat quasi ictus sui locum praecurrente gladium manu palpans, excussis ilico oculis caecitate perculsus est. » Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

3. « Idcirco unus caecatus est ut plures illuminarentur,

prise plus grande attendait le reste des exécuteurs. Victrice leur ayant demandé comme une grâce de relâcher un peu les chaînes qui lui serraient les poignets et lui brisaient les os, ils refusèrent. Le condamné eut alors recours à la pitié du Christ qu'il adorait. A peine eut-il achevé sa prière, qu'on vit les chaînes tomber d'elles-mêmes de ses mains endolories. « Les bourreaux, dit Paulin, n'osèrent renouer ce que Dieu avait dénoué ; ils retournèrent tout émus auprès du comte et lui firent un récit de ce qu'ils venaient de voir[1]. »

Le merveilleux qui éclate dans toute cette affaire était de nature à exaspérer un païen déjà irrité. Le comte, cependant, « écouta religieusement ce que rapportaient ses officiers, et, qui plus est, il ajouta foi à leur parole[2] ». La cause de Victrice était dès lors gagnée. Dans un rapport adressé à l'empereur, le comte exposa tout au long ce qui s'était passé, en y joignant le témoignage des soldats. Quel était l'empereur ? Julien, selon toute vraisemblance[3]. Il ne paraît pas être

et ipse forsitan qui oculos carnis amiserat, lumina mentis acciperet. » Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

1. Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

2. « Quod auditum religiose et creditum comes principi suo cum testimonio militum retulit. » *Ibid*, n° 7.

3. Julien séjourna en Gaule de 356 à 361, ce qui concorde bien avec la date probable de la conversion de Victrice. Baronius ne doute pas que l'événement ait eu

intervenu dans le procès. Victrice et les compagnons d'armes qu'il avait convertis obtinrent leur liberté. Touché lui-même du spectacle de tant de vertus, le comte, nous dit saint Paulin, « congédia comme des saints, en les comblant d'éloges, ceux qu'il avait d'abord condamnés et châtiés comme des coupables, et il rendit témoignage à la vérité, lui qui voulait punir les témoins de la foi[1] ».

Il n'est guère, parmi les actes des martyrs, de drame où la puissance divine se soit manifestée plus clairement que dans ce licenciement de Victrice. Les miracles, tant matériels que moraux, qui s'y trouvent mêlés, la cécité soudaine du bourreau, les conversions qui en sont la suite (non seulement celle de simples soldats, mais encore celle du comte, l'un des chefs les plus éminents de l'armée romaine), en font une scène vraiment extraordinaire. Une telle série de faits prodigieux, qui se succèdent coup sur coup, déconcertent l'esprit humain. Cependant, il n'est

lieu sous Julien et pense que Victrice souffrit uniquement pour sa foi : Ghesquière partage ce sentiment (*ouv. cit.*, t. I, p. 380-381, n°s 11 et suiv.). Tillemont (*ouv. cit.*, p. 668-669) n'ose se prononcer.

1. Paulin, *Ep.* XVIII, n° 7.

2. « Ut comes ille respersus gratia Domini et ipse confessus (ou confessor) abscederet. Credidit enim », etc. *Ibid.*

guère possible de les reléguer dans le domaine de la légende, sans se heurter à un témoignage historique de réelle valeur. Ils sont attestés par les disciples de saint Victrice, dont saint Paulin n'est que l'écho fidèle. Si l'on songe que Paulin adresse le récit de ces miracles à Victrice lui-même, on ne pourra douter que le narrateur y ait ajouté une foi absolue, aussi bien que l'entourage de l'évêque de Rouen. Ce sont là, il semble, des garanties sérieuses d'authenticité[1].

Victrice avait, de la sorte, commencé son apostolat au milieu même de cette armée à laquelle il disait adieu; et par un concours providentiel de circonstances, sa première victoire sur le paganisme était un coup d'éclat dont l'histoire offre peu d'exemples. Quelle suite immédiate donna-t-il à ce glorieux début? Nous l'ignorons complétement. La belle lumière que le récit de saint

1. Certains critiques objecteront peut-être que les faits ne sont pas garantis par des témoins oculaires et que la légende a pu les déformer ou les exagérer, à l'insu de Victrice, même dans son entourage. La bonne foi absolue de saint Paulin, en ce cas, ne ferait rien à l'affaire. Pour répondre à cette objection, nous ferons remarquer que Victrice, destinataire de la lettre de saint Paulin, ne paraît pas avoir contesté l'exactitude du récit qui lui est adressé. Du moins on ne trouve pas trace de sa protestation dans la correspondance de saint Paulin. Ce silence n'a-t-il pas son éloquence?

Paulin jette sur cet événement nous fait tout à coup défaut, et nous tombons dans la nuit noire, dont nous ne sortirons que le jour où le brillant confesseur de la foi montera sur le siège épiscopal de Rouen.

CHAPITRE III

LE TRAVAIL DES ANNÉES OBSCURES

Tout porte à croire qu'après avoir renoncé au siècle, comme on disait alors, Victrice s'adonna, dans la retraite, à l'étude et à la piété, se préparant ainsi, sans s'en douter, aux éminentes fonctions ecclésiastiques que l'avenir lui réservait. Le seul ouvrage qui nous reste de lui témoigne d'une haute culture, à la fois littéraire et religieuse, que son passage dans les écoles avant son entrée dans l'armée ne suffit pas à expliquer. Il est donc vraisemblable, pour ne pas dire certain, qu'il compléta ses études et enrichit ses connaissances, à la manière des grands chrétiens de son temps qui sont devenus de remarquables écrivains.

La Gaule était la province qui pouvait lui offrir, à cet égard, les plus grandes ressources et les meilleurs modèles. « Les études y étaient très florissantes », remarque saint Jérôme. Mal-

gré la décadence du goût, on y conservait jalousement les traditions du beau langage; « l'abondance et la politesse de l'éloquence gauloise » demeuraient proverbiales[1]. On cultivait en particulier une nouvelle manière de rendre, par le choix de certaines cadences harmonieuses, la phrase latine aussi agréable que possible à l'oreille. Victrice s'initia à ces procédés, que la littérature ecclésiastique mit pendant quelque temps en honneur. Nous verrons plus tard, en étudiant le style de son *De Laude Sanctorum*, que les lois de ce qu'on est convenu d'appeler le *cursus* n'avaient pas pour lui de secret.

Jusqu'à un âge très avancé, il conserva ce souci de la composition qui marque chez l'écrivain une connaissance approfondie des maîtres. Il ne sut même pas toujours se préserver de certains artifices de rhétorique qui sentent les habitudes de l'école. Pour voir comment Victrice avait appris à développer une métaphore, il suffit de lire la page où il exhorte ses fidèles à profiter du secours que leur apportent les saints dans la lutte contre le démon. Nous la citerons en entier parce qu'elle respire toute l'ardeur guerrière de sa

1. « Studia Galliarum, quæ vel florentissima sunt... ubertatem gallici nitoremque sermonis. » Jérôme, *Ep.* xcv, ad Rusticum.

jeunesse passée dans les camps. « Notre vie est un combat, dit-il; nous avons à repousser chaque jour les attaques de l'ennemi. Réjouissons-nous, car les saints vont nous prêter main-forte. L'ennemi est redoutable; il explore toutes les issues et toutes les entrées. Mais il n'y a rien à craindre. Voici une grande multitude de saints qui viennent à notre secours. Puis donc qu'un si grand nombre de soldats et de rois nous arrivent des camps célestes, saisissons les armes de la justice et de la prudence, et protégeons-nous du bouclier de la foi; défendons nos poitrines, non pas avec des cottes de mailles, mais avec les lames de la tempérance et de la pudicité. De nos mains, lançons toujours les traits de la foi et de la patience. Frappons tôt, si quelque ennemi s'approche. Ce sont de telles armes que portèrent les apôtres. Ainsi armés, ils ont brisé le cou de l'intempérance, de la luxure, de la cupidité, de l'ambition, de la colère et de l'orgueil. La miséricorde du Sauveur ne nous a rien refusé, ni les armes, ni les secours. Il faut donc éviter la nonchalance, de crainte que la torpeur des vices ne nous envahisse, ou que l'incrédulité, ennemie de la foi, ne nous surprenne, ou que la colère ne nous égare, ou que la cupidité ne nous inquiète, ou que l'ambition ne nous attaque. Volontiers nos

martyrs seront avec nous, si nous apportons à leur service une conscience pure. Si, par hasard, cette milice paraissait à quelqu'un dure et insupportable, qu'il ne rejette pas la haste avant que la trompette retentisse, et que le froid de la mort ne l'envahisse pas avant le combat. Que personne ne déserte les étendards du Sauveur. Il a donné l'exemple, il envoie des secours. La victoire est certaine, quand on combat avec de tels compagnons d'armes, et avec le Christ pour *Imperator*. Certes, le casque de l'évêque resplendira sur ma tête, si votre charité me regarde dans la mêlée; c'est un aiguillon de gloire que de combattre sous vos yeux pendant que vous me suivez[1]. »

Assurément, cette exhortation ne manque pas de souffle. Les dernières phrases, en particulier, font penser au cri que jetait un grand capitaine des temps modernes lorsqu'il ralliait ses troupes autour de son panache blanc. Mais la métaphore longuement développée, qui se termine par cette brillante image, témoigne en certains endroits d'une habileté qui rappelle un peu l'artifice de l'école. Quel que fût le génie de Victrice, on surprend toujours dans son style quelque chose du rhéteur.

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 27.

A côté de l'éloquence la poésie avait, en Gaule, les faveurs des maîtres[1]. Victrice ne paraît pas avoir cultivé ce genre de littérature. La dialectique exerça sur lui un attrait plus impérieux. Pour être devenu chrétien, son esprit n'en était pas moins sollicité par les problèmes les plus élevés de la philosophie. Ces problèmes, il les étudiera désormais à la lumière de la doctrine catholique. Il ne veut plus « se laisser embarrasser par le nœud des syllogismes hypothétique et catégorique », comme il s'exprime, et il fait profession de mépriser « les vains sophismes des philosophes, qui ne sont propres qu'à décevoir[2] ». Mais son dédain ne s'étend pas jusqu'à la philosophie elle-même. Il y a une philosophie qui se moque de la philosophie. Philosopher est encore une manière de faire profession de christianisme. Aussi bien, c'est un besoin de l'intelligence que de chercher la raison des choses, et les plus grands esprits ne sauraient s'y soustraire. Victrice se rangeait parmi les vrais philosophes quand il disait : « La poursuite de la vérité est une volupté pour celui qui cherche[3]. »

1. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. I, 2e partie, p. 17, n° 26.

2. *De Laude Sanctorum*, cap. XI, n° 23.

3. « Indagatio enim veritatis voluptas est inquirentis. » *Ibid.*, cap. IX, n° 18.

Le problème des Universaux que Porphyre avait posé et qui devait tant agiter le moyen âge attirait déjà l'attention des dialecticiens. Il est visible que Victrice l'a rencontré dans l'école ou dans les livres. Il le résout dans un sens tout à fait réaliste. « Toute partie qu'on appelle espèce, dit-il, renferme nécessairement en soi la force et la définition du genre. Ainsi, quand je dis que l'animal est une substance animée et une substance sensible, je nomme tout à la fois les hommes et les bœufs et tous les animaux qui rentrent dans cette définition.... Quant à l'airain, à l'or, et autres genres de métaux, ils ne possèdent tous que la qualité d'une seule et unique substance[1]. » Cette théorie se retrouve dans l'explication qu'il donne de l'unité du genre humain : « Si vous cherchez à quel genre appartient le genre (humain), vous trouverez, dit-il, que d'espèce Adam est devenu genre. Car il ne peut pas ne pas être le genre, celui qui a fourni la matière d'où est sorti et s'est répandu chez tous les hommes le principe (*fœtura*) du corps humain.... Car nous devons savoir que les hommes ne diffèrent pas entre eux par la nature, mais seulement par le temps, par le lieu, par les

1. *De Laude Sanctorum*, cap. x, n°s 20 et 21.

œuvres et par les pensées. Les yeux de la raison voient clairement que tous les hommes n'ont qu'un seul corps[1]. » Il ne faudrait peut-être pas serrer de trop près ces expressions. Victrice ne s'en sert que comme de termes de comparaison à propos de la vertu que possèdent les plus minimes reliques des saints. Mais sa façon de ramener tout à l'unité le classe manifestement parmi les partisans du réalisme.

Définir est un des premiers besoins de la philosophie, et nous venons de voir que Victrice définit l'espèce, comme le fait l'école, par le genre et la différence. Mais, en présence de la Majesté divine, sa langue se déclare impuissante. On ne peut parler de Dieu que par analogie, et cela se comprend : « Les principes qui ne rentrent pas dans un genre ne peuvent être définis. Même en s'abaissant, la substance de la divinité retient en soi (sans la communiquer) la dignité de sa propre ressemblance, et on ne trouve ni quantité ni qualité à laquelle on puisse égaler la Trinité[2]. »

C'est au christianisme que Victrice emprunte ce beau langage. Ce sera également à la doctrine

1. *De Laude Sanctorum*, cap. VII, n° 13.
2. « Primordia, quæ generis sunt expertia, nesciunt definiri », etc. *Ibid.*, cap. IX, n° 17.

catholique qu'il demandera la solution du problème de l'origine des choses. La création, dit-il, est un dogme « contre lequel se brise l'orgueil des dialecticiens. Il n'en est pas moins clair pour tout le monde que Dieu a fait de rien ce qui n'était pas et a tiré les choses du néant[1]. » Une telle affirmation marque clairement le progrès que le christianisme avait fait dans les esprits, dès la seconde moitié du IVe siècle. Pour Victrice, les dialecticiens qui soutenaient toujours l'éternité de la matière ne formaient déjà plus qu'une quantité négligeable.

Parmi les choses créées, les unes sont périssables, les autres échappent à la loi de la mortalité. « Tout ce qui est formé de principes différents et n'est pas imprégné de l'essence de la source première (*et non primi fontis liquore perfunditur*) est nécessairement caduc. Ainsi le soleil et les astres, la terre et tout ce qui porte un nom de vanité, sont sujets à la corruptibilité, parce qu'ils n'ont pas un principe spirituel[2]. » Mais l'âme humaine est d'une autre nature; « principe spirituel, » elle possède, « par une largesse divine, » le privilège de l'immortalité.

Comment apparut sur notre globe le premier

1. *De Laude Sanctorum*, nos 17-18.
2. *Ibid.*, n° 19.

couple humain? C'est une question que les philosophes païens auraient en vain essayé de résoudre. Victrice la tranche par l'Écriture. Il n'est pas de ceux que le sens littéral des premières pages de la Bible arrête ou fait hésiter. « Quel est, dit-il, l'homme assez brute de nature, assez dépourvu de raison, pour nier que la femme tire son origine des flancs du premier homme[1]? » Il part de là, nous l'avons vu, pour prouver que le genre humain n'a qu'un seul corps, et qu'Adam, d'espèce est devenu genre.

Bref, à toutes les questions importantes que se pose l'esprit humain Victrice donne une réponse, qui n'est autre que celle de l'Église catholique. La transformation de son intelligence est complètement achevée; le païen d'autrefois pourrait désormais prendre rang parmi les docteurs chrétiens.

De tous les livres qu'il étudia durant ses années de retraite, le premier à coup sûr, son livre de chevet, fut la Bible. Et autant qu'on en peut juger par les citations qu'il en fit plus tard, le Nouveau Testament lui devint surtout familier. Il y aurait une étude à entreprendre sur la version biblique qu'il avait entre les mains. On

1. *De Laude Sanctorum*, cap. VII, n° 13.

sait d'une façon générale que notre Vulgate, due à saint Jérôme, a remplacé une traduction latine connue sous le nom d'*Itala*, qui avait cours en Occident. Mais un examen approfondi des textes anciens a fait voir que les versions latines de la Bible, répandues tant en Italie qu'en Afrique, en Espagne et en Gaule, différaient notablement l'une de l'autre[1]. Le texte dont usa Victrice, par exemple, n'a pas de similaire, si ce n'est en Gaule et peut-être en Grande-Bretagne[2]. Certaines leçons même lui sont tellement particulières qu'on ne les rencontre en aucun manuscrit. Tel est, notamment, le texte de saint Mathieu[3] : *Cum sederit Filius hominis in throno gloriæ suæ, sedebitis et vos super duodecim tribunalia, judicantes duodecim tribus filiorum Israel*, qu'il cite deux fois dans les mêmes termes[4]. Il a aussi une leçon propre pour les versets de saint Jean : *Ut mundus credat quia tu me misisti... et cognoscat mundus*

1. Cf. *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, par Samuel Berger, Paris, Hachette, 1893, p. 5-7.

2. Faire la comparaison de ses citations avec les textes anciens que donne P. Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ*, Reims, 1743, 3 vol. in-fol.

3. Matth., xix, 28.

4. *De Laude Sanctorum*, cap. vii, n° 13 ; cap. xii, n° 25. Un ms. de Corbie porte, comme Victrice : « in throno gloriæ suæ » (cf. Sabatier, *ouv. cit.*). *Tribunalia* et *filiorum* sont propres au *De Laude Sanctorum*.

quia tu me misisti[1]; au lieu de *mundus* il lit *sæculum*[2]. Dans l'ensemble, son texte est apparenté à celui que suivent saint Hilaire de Poitiers, Ruricius de Limoges et un manuscrit de Cambridge[3]. Cela n'est-il pas une nouvelle preuve de l'existence d'une version gallicane distincte de l'*Itala* proprement dite?

Ces questions de critique qui nous intéressent tant aujourd'hui ne sollicitaient guère l'esprit de Victrice. Ce qu'il cherchait dans la Bible, c'était avant tout un aliment à sa piété. Il se préoccupait beaucoup moins d'enrichir son intelligence que de sanctifier sa volonté.

Le salut des autres ne le laissait pas indiffé-

1. Joann., XVII, 21, 23.
2. *De Laude Sanctorum*, cap. VII, n° 14.
3. Un ms. de Corbie porte : « licet moriatur vivit », Joann., XI, 25, comme le *De Laude Sanctorum*, cap. VI, n° 9. Cf. ce que nous avons dit plus haut à propos de Matth. XIX, 28. — Saint Hilaire, comme Victrice (cap. VII, 13), donne *Corpus Christi* et *membra* sans plus (I *Corinth.* XII, 27). — Au lieu de *sermo tuus veritas est* (Joann., XVII, 17), un ms. de Cambridge porte *Verbum tuum* comme Victrice, cap. VII, 14. — Au lieu de *credituri sunt per Verbum eorum in me* (Joann., XVII, 20), Victrice lit *credituri sunt in me per verbum ipsorum* (cap. VII, n° 14), et Ruricius : *credituri sunt in me per verbum eorum*. — Au lieu de *Vos estis lux mundi* (Matth., V, 14), Victrice lit *Vos estis lumina mundi* (cap. IV, n° 7), et l'on retrouve *lumen mundi* dans saint Hilaire et dans un ms. de Cambridge. Cf. sur tous ces points, Sabatier, *ouv. cit.*

rent; cet ancien soldat, ce disciple des rhéteurs, ce philosophe dédaigneux de la dialectique, avait une âme d'apôtre. Son zèle trouva-t-il l'occasion de s'exercer sous l'habit laïque ou sous le manteau du moine? Par quelles œuvres extraordinaires attira-t-il sur lui l'attention publique? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'aux environs de 380, les Rouennais, frappés de l'éclat de ses vertus, le choisirent pour évêque[1]. Dès lors s'ouvrit pour lui une carrière où il put dépenser, sans compter, tous les trésors de science et de piété qu'il avait amassés durant ses années de retraite.

1. Pour la date, nous ne pouvons préciser davantage. Lorsque Paulin rencontra Victrice à Vienne avec saint Martin, en 386, l'évêque de Rouen n'avait pas encore une grande célébrité.

CHAPITRE IV

L'ÉVÊQUE DE ROUEN

Lorsque Victrice prit possession de son siège, Rouen était, — en sa qualité de métropole de la Seconde Lyonnaise, — l'une des plus grandes villes de la province. L'antique *Ratumacos* des Véliocasses[1] avait, comme tous les chefs-lieux des cités gauloises, subi d'importantes transformations sous la domination romaine. Son nom même était déjà légèrement altéré : on l'appelait *Ratomagus*, ou même peut-être *Rotoma-*

1. Les pièces de monnaies du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par Moret et Chabouillet, 1889, portent au droit SUTICOS et au revers RATUMACOS. Ce sont les nos 7364 à 7369. Les nos 7372 et 7373 portent RATUMACOS au droit, et au revers un cavalier. Ce qui prouve que le RATUMACOS joint à SUTICOS est bien la capitale des Véliocasses, c'est que trois exemplaires, les nos 7354-7356, portent au droit SUTICOS et au revers VELIOCAΘI. Sur l'orthographe du nom de cette peuplade gauloise, voy. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 409 : « Ex civitate Veliocassium ». Cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 461, n. 4.

gus[1]. Aux environs de l'an 300, son aspect se modifie complètement. De ville ouverte, Rouen devient ville fermée. C'est, en effet, le temps où « averties par les invasions, parfois déjà ravagées,

1. L'*Itinéraire d'Antonin* (IVe siècle) donne *Ratomago* (E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. IV, p. 61); la *Table de Peutinger* offre pareillement *Ratumagus* (*Ibid.*, t. IV, p. 74, reproduction photographique); Ptolémée (IIe siècle) présente *Ratomagus* ou *Rotomagus* (*Ibid.*, t. III, p. 352). Le plus ancien manuscrit connu (IXe siècle) du *De Laude Sanctorum* de saint Victrice porte aussi *Ratomagensem civitatem* (cap. II, p. 16, éd. Tougard). Plusieurs localités gauloises ont porté ce nom de *Ratomagus* ou *Ratumagus*. Ainsi nous avons *Ratomagus*, aujourd'hui Pondron ou mieux Pont-de-Ron, commune de Fresnoy-la-Rivière (Oise); *Ratumagus*, le mont de César, commune de Bailleu-sur-Thérain, ou mieux Hermes-sur-Thérain (Oise). On trouve encore *Rotomagus*, Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire). Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 30. Tous ces noms nous aident à comprendre comment *Ratomagus*, en passant par *Rotomagus* et *Rotomus*, est devenu *Rouen*. La consonne médiane de *Rotomus* est tombée avec le suffixe *us* et on a eu, selon les pays, d'abord Room, puis Ron (Oise), Ruan (Indre-et-Loire), *Rouen* (Seine-Inférieure). Il faut dire que pour cette dernière localité les textes anciens offrent aussi *Rohan*, *Ruan*, *Roan*. Quant à l'étymologie de *Ratumagus*, voici ce que M. d'Arbois de Jubainville écrivait en 1886 (*Note sur les noms de lieux habités de la Gaule*, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1886, p. 214-215) : « Les noms terminés par le suffixe *-acos* et par le substantif *magus* (champ) sont des noms de *fundi*, témoignage de la grande révolution par laquelle les Romains ont substitué en Gaule la propriété foncière individuelle à la propriété collective. Dans les noms en *magus* le premier terme est un surnom ou plutôt un nom gaulois. »

les cités s'entourent de remparts, se resserrent entre des fossés, se rétrécissent, pour être plus facilement défendues. Leurs murs ne sont pas bâtis selon les anciennes règles de la fortification romaine. Ce sont des rectangles, flanqués de nombreuses tours, et puissants surtout par leur masse.... Bouclées dans cette étroite enceinte, les villes deviennent très petites, les enceintes urbaines les plus étendues ne contiendront guère désormais plus de quinze à vingt mille âmes[1] ».

Rouen formait alors un carré presque oblong. A l'est, ses murs longeaient le Robec jusqu'à la hauteur de la rue actuelle des Fossés-Louis VIII; celle-ci, continuée et aboutissant à la rue de la Poterne, représenterait assez bien son côté nord; la rue de la Poterne, allant rejoindre par la rue Massacre la rue aux Oües (aujourd'hui la rue aux Ours), constituerait le côté ouest; au sud, les murs couraient de la rue aux Oües jusqu'au Robec[2].

On peut se demander quelle communication la ville avait avec le fleuve. Les Romains s'étaient ingéniés à reporter les ports à l'intérieur des terres, pour les faire profiter des défenses de la

1. Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 378-379.

2. Sur cette délimitation, voy. les ouvrages de Cochet, confirmés par les fouilles plus récentes de M. de Vesly.

cité. « Une porte, sous laquelle passaient les navires, fermait l'entrée des bassins et mettait la flottille militaire ou les bâtiments de commerce à l'abri d'un coup de main[1]. » Tel est, par exemple, le cas de la ville de Bordeaux. Sur la protection des bords de la Seine nous sommes moins positivement renseignés. Cependant, nous avons des raisons de croire que Constance Chlore avait fortifié Harfleur[2], et nous savons qu'une flottille, la *Classis Anderitianorum*, avait son port d'attache à Paris[3]. Dès lors, n'est-il pas vraisemblable que la capitale de la Seconde Lyonnaise, qui avait une position si avantageuse entre Paris et Harfleur, dut aussi, en cas d'alerte, offrir un refuge à des bâtiments soit de guerre, soit de commerce? Il suffisait d'une étroite ouverture dans les murs du sud de la ville pour livrer passage aux eaux du fleuve et former, comme à Bordeaux, un bassin intérieur[4].

1. Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 378.

2. Ammien Marcellin (XV, xi, 3), parlant de la Marne et de la Seine qui passent par Paris, ajoute : « Consociatim meantes protinus, prope *Castra Constantia*, funduntur in mare. » E. Desjardins (*ouv. cit.*, t. III, p. 471, n. 2) estime que les *Castra Constantia* dont il est ici question ne sauraient être Coutances, mais *Caracotinum* (Honfleur).

3. Cf. la *Notitia dignitatum*, Occident; E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. III, p. 494.

4. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici du fameux

Ce système de défense militaire suppose la dissémination des troupes romaines sur tout le territoire de la Gaule. « Le IVe siècle vit, en effet, placer des garnisons régulières dans les provinces gauloises qui, aux beaux temps de l'empire, ne contenaient pas trois mille soldats. » Les légions (environ cent mille hommes), jadis échelonnées sur la ligne du Rhin, se trouvèrent de la sorte réparties entre toutes les grandes villes. « Il y a, remarque M. Paul Allard, presque autant de villes de garnison dans la Gaule du IVe siècle que dans la France de nos jours[1]. » Pour ne parler que de notre région, la *Notitia Dignitatum* signale la présence de légions ou autres corps de troupes à Avranches, à Coutances, à Port-en-Bessin (*Grannona in littore Saxonico*), à Bayeux et à Rouen. Rouen était la résidence du corps des *Ursoriensium*, qui avait à sa tête un *præfectus* dépendant lui-même du duc qui commandait en chef les troupes préposées à la garde des côtes

Port-Morand, qui n'est autre qu'un *Post*-Morand. Sur le Port-Morand, cf. Charles de Beaurepaire, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. III, p. 425-429.

1. *Julien l'Apostat*, t. I, p. 386. Voy. dans E. Desjardins (*ouv. cit.*, t. III, pl. XXI) la Gaule militaire d'après la *Notitia Dignitatum*, qui représente l'état de la Gaule dans la seconde moitié du IVe siècle.

de la Manche, *Dux tractus Armoricani et Nervicani*[1].

Dans ce Rouen, qui offrait, avec ses remparts et ses soldats. presque l'aspect d'un camp retranché, le christianisme avait fait, depuis près d'un siècle, des progrès considérables et conquis, ce semble, la grande majorité de la population. Six évêques, Mellon, Avitien, Sévère, Eusèbe, Marcellin et Pierre, avaient contribué à cette œuvre. Si l'on en croit saint Paulin de Nole, l'église de Rouen n'aurait eu aucune célébrité avant l'épiscopat de saint Victrice[2]. Cela signifie sans doute que ses premiers pasteurs avaient accompli leur tâche sans bruit et sans éclat. Mais on ne peut douter que la capitale de la Seconde Lyonnaise n'ait renfermé dans son sein, dès la seconde moitié du IVe siècle, une chrétienté très prospère.

Victrice ne fit que l'accroître encore. Le zèle qu'il déploya dans l'évangélisation de la Morinie et des régions avoisinantes, témoigne des soins qu'il dut donner à son propre diocèse. Il y trouvait l'idolâtrie toujours fortement enracinée. Malgré ses efforts, il ne parviendra pas à la faire

1. Sur tout ceci, voy. la *Notitia Dignitatum* ou E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. III, p. 402, 494.

2. « Rotomagum et vicinis ante regionibus tenui nomine pervulgatum. » *Ep.* XVIII, n. 5.

disparaître complètement, même de sa ville épiscopale. Ses successeurs s'y emploieront, avec des succès divers, jusqu'en plein VIIe siècle[1]. Toutefois, son *De Laude Sanctorum* donne à entendre que la cité, prise dans son ensemble, faisait profession de christianisme[2].

Il lui fallait défendre son troupeau non seulement contre les tentations de l'idolâtrie toujours agressive, mais encore contre les séductions de l'hérésie déjà menaçante. L'arianisme n'avait pénétré qu'assez tardivement en Gaule. Saint Hilaire de Poitiers écrit que, « baptisé, évêque depuis quelque temps déjà, il n'entendit parler du symbole de Nicée qu'avant de partir pour l'exil[3] », c'est-à-dire vers 356. Mais dans la seconde moitié du IVe siècle, on voit tous les évêques de l'Occident prendre d'infinies précautions pour que l'erreur d'Arius n'envahisse pas leurs diocèses. Des professions de foi orthodoxes se publient et se répètent d'églises en églises. Le dogme de la Trinité est le thème sur lequel s'exercent tous les docteurs. Victrice, comme les

1. Cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, Paris, Lecoffre, 1902, p. 104, 131, etc.

2. Cap. II, III, XII. Cf. Paulin, *Ep.* XVIII, n. 5. Cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 33.

3. *De Synodis*, n° 91. Cf. Largent, *Saint Hilaire*, Paris, Lecoffre, 1902, p. 22.

autres, éprouve le besoin d'affirmer sa foi dans un Dieu en trois personnes.

« Nous confessons, dit-il, Dieu le Père ; nous confessons Dieu le Fils ; nous confessons Dieu le Saint-Esprit. Nous confessons que les trois sont un : je dis un, à cause de l'unité de divinité, à cause de l'unité de substance.... Ainsi la déité de la Trinité (provient) de l'unité et demeure dans l'unité. Le Père est père, le Fils est fils, l'Esprit est esprit. Ils sont trois par les noms, trois dans un seul principe, trois dans une seule perfection, trois dans une seule déité, trois dans une seule lumière, trois dans une seule vertu, trois dans une seule opération, trois dans une seule substance, trois dans une seule perpétuité, parce que, comme les trois (sortent) de l'unité, ainsi il y a unité dans les trois. Nous confessons ainsi, parce que nous croyons ainsi que la Trinité est indivise, cette Trinité avant laquelle on ne peut rien concevoir, et par laquelle sont toutes les choses visibles, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances[1]. »

Arius ne voyait dans le Verbe ou le Fils qu'une créature. « Sans doute, d'après lui, cette créature est la première de toutes en date et en perfec-

1. *De Laude Sanctorum*, cap. IV.

tion, mais ce n'est qu'une créature, et par conséquent elle n'est ni coéternelle, ni égale au Père, et elle tient tout de sa libéralité. Né avant tous les siècles, et investi par Dieu du pouvoir de produire les êtres, le Verbe a été l'instrument divin de la création du monde ; il l'a été aussi de la réhabilitation des hommes, en s'incarnant, sans l'intermédiaire d'une âme humaine, dans le sein virginal de Marie[1] ». Victrice proteste indirectement contre la doctrine arienne, lorsqu'il attribue au Verbe, « par qui tout a été fait, et sans qui rien n'a été fait, » la même éternité et la même substance que celle du Père[2]. Mais il est moins précis au sujet de la nature humaine du Christ. En disant que le Verbe « a pris sa chair de la Vierge Marie, et qu'il a ainsi revêtu l'humanité[3] », il n'indique pas nettement que cette humanité comprend l'âme humaine avec toutes ses facultés. Et ce fut peut-être cette indécision de sa formule qui lui attira plus tard, comme nous le verrons, le reproche de pencher vers l'Apollinarisme. Mais, prise en elle-même et sans subtilité, sa phrase peut s'expliquer d'une façon

1. Largent, *Saint Hilaire*, p. 23.
2. *De Laude Sanctorum*, cap. IV.
3. « De Maria Virgine incarnatus hominem induit. » *Ibid.*

parfaitement orthodoxe. Et on ne peut guère douter que sa pensée ait été conforme à la doctrine du concile de Nicée.

Son *De Laude Sanctorum* contient quelques termes très caractéristiques du symbole qu'il expliquait aux fidèles. A cette époque le texte du Symbole, dit des Apôtres, n'était pas encore définitivement fixé[1]. Victrice s'exprime ainsi au sujet du Fils de Dieu fait homme : « qui a souffert, a été crucifié, a été enseveli, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté dans le ciel, est assis à la droite de Dieu le Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts[2] ». Le mot *passus*, que ne connaît pas le symbole de Rome, appartient au *Credo* gallican. Le *Credo* de Victrice renferme encore, pour l'article septième, la variante *ad dexteram Dei Patris*, au lieu de *ad dexteram Patris*, de la formule romaine[3].

Pour prouver l'existence d'une troisième per-

1. Sur l'histoire du développement du Symbole, cf. Vacandard, *Les origines du Symbole des Apôtres*, dans la *Revue des quest. histor.*, octobre 1899, p. 329-377.

2. *De Laude Sanctorum*, cap. IV.

3. Cf. Vacandard, *Les origines du Symbole des Apôtres*, *loc. cit.*, p. 365. Cette variante s'aperçoit pour la première fois dans la formule de Rimini rédigée par Phébadius d'Agen, et se rencontre dans le *Credo* de Priscillien en Espagne, et de Pélage en Grande-Bretagne.

sonne en Dieu, du Saint-Esprit, l'évêque de Rouen invoque le témoignage du Fils, tel que le rapportent saint Jean et saint Mathieu. « Lorsque je monterai vers mon Père et vers votre Père, je prierai le Père et il vous donnera un autre avocat, l'Esprit de vérité, afin qu'il soit avec vous pour toujours. Ce monde ne peut le recevoir, parce qu'il ne le voit pas, ni ne le connaît. Mais vous le connaissez, parce qu'il demeure près de vous et qu'il est avec vous.... Lorsqu'ils vous placeront devant les puissances de ce monde, ne soyez pas inquiets de ce que vous direz, car à cette heure vous sera donné ce que vous avez à dire : l'Esprit de votre Père parlera en vous[1]. » Si ce langage n'offre rien de bien remarquable, en revanche la doctrine de l'évêque de Rouen sur la *procession* du Saint-Esprit est assez caractéristique. « Le Saint-Esprit, dit-il, procède du Père et du Fils », *Spiritus sanctus de Patre et Filio*[2]. C'est déjà l'enseignement classique de l'Église latine. Les Grecs pourraient apprendre par là que le *Filioque* du Symbole n'est pas une invention tardive des Occidentaux.

1. Joann. xx, 17; xiv, 16-17; Matth. x, 19-20; *De Laude Sanctorum*, cap. iv. Noter les divergences du texte avec la Vulgate.

2. *De Laude Sanctorum*, cap. iv.

Tel est, en résumé, le thème dogmatique que Victrice développe, du haut de l'ambon, devant ses auditeurs. Autour de lui siège un clergé nombreux, qui comprend non seulement des prêtres et des diacres, mais encore des ministres inférieurs, tels que lecteurs et exorcistes[1]. Dans « les enfants innocents à la joie sonore » dont parle le *De Laude Sanctorum*[2], nous inclinons à voir de jeunes clercs, formant une sorte de psallette ou maîtrise. Et s'il fallait accorder quelque crédit à une légende déjà vieille et chère au cœur des Rouennais, nous distinguerions dans ce groupe un des successeurs de Victrice sur le siège de Rouen, le jeune Évode, dont le nom seul évoque des idées de chant et d'harmonie[3].

Mais ce qui caractérise plus particulière-

1. « Hinc presbyteri et diacones », etc. *De Laude Sanctorum*, cap. II, n° 4.

2. Cap. III, n. 8.

3. Cf. *Vita Evodii*, dans *Acta SS.*, oct., t. IV, p. 246. L'auteur raconte qu'Évode fut attaché à l'église de Rouen dès son enfance, *a puero addictus*. Malheureusement, l'ouvrage, qui n'est pas antérieur à la fin du XIe siècle, manque d'autorité. Mais ce qui est hors de doute, c'est qu'Évode fut le deuxième successeur de Victrice et gouverna l'église de Rouen dans la première moitié du Ve siècle (cf. Sauvage, *Elenchi episcoporum Rotomagensium*, tableau et références). On s'étonne donc que l'*Ordo* diocésain, par un fâcheux anachronisme, s'obstine à placer son épiscopat cent ans plus tard. Cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, p. 93, n. 3.

ment l'œuvre d'apostolat entreprise par saint Victrice, c'est l'introduction de la vie monastique dans son diocèse, ou pour mieux dire dans sa ville épiscopale. Un écrivain du xe siècle voudrait faire croire que le monastère de Saint-Pierre ou des Saints-Apôtres, célèbre plus tard sous le vocable de Saint-Ouen, remonte au temps de saint Clément de Rome, ou du moins fut fondé par saint Denis, premier évêque de Paris[1]. Une telle légende n'a pu naître qu'en un temps où les esprits se formaient sur l'origine de l'Église des Gaules les idées les plus étranges et les plus inexactes[2]. En réalité, les moines ne firent leur apparition dans notre pays que vers la seconde moitié du ive siècle. La vie de saint Antoine, que l'évêque d'Alexandrie, Athanase, exilé, apporta

1. « Quoddam mire magnitudinis monasterium, quod in suburbio Rotomagensis civitatis prope muros ejusdem urbis tempore beati Dionisii ibi edificatum fuit et ab eodem apostolico viro dedicatum in nomine duodecim apostolorum die kalendarum Septembris, sicut in quadam petra, quæ erat in fundamento altaris reposita, sculptum erat » *Vita sanctæ Chrothildis*, cap. xiii, éd. Krusch. dans *Mon. Germ. hist.* in-4, *Rerum Meroving. SS.*, t. II, p. 347. Sur la valeur de cette *Vie*, cf. Krusch, *Ibid.* Cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, p. 96, n. 1.

2. Dom Pommeraye lui-même, d'ordinaire si crédule, rejette cette légende (*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen*, liv. II, chap. 1, p. 114). Tout ce qu'on en peut conserver, c'est que la première pierre de l'abbaye fut posée un 1er septembre.

à Trèves, en 336, fut le germe d'où sortit, sous sa première forme, le monachisme qui envahit l'Occident. Trèves, comme il était juste, en eut les prémices[1]. Bientôt après, saint Martin le faisait fleurir à Ligugé et à Marmoutiers[2]. Rouen arrive au troisième rang parmi les villes de Gaule qui virent se développer les institutions monastiques. Et il est manifeste que saint Victrice en emprunta la règle soit à Trèves, soit à Marmoutiers, peut-être dans les deux monastères à la fois.

Il ne s'agit pas encore ici de la vie claustrale, telle que la conçurent ou la pratiquèrent saint Césaire, saint Benoît et saint Colomban. C'est un essai de perfection évangélique dont l'essence consiste dans la fuite du monde et dans l'exercice des mortifications, particulièrement dans le jeûne. Ce qui se passait à Tours peut nous en donner quelque idée. Martin avait commencé par habiter une cellule attenant à sa cathédrale. Mais, pour éviter les importunités des visiteurs, il se réfugia bientôt dans un endroit isolé, où le rejoignirent environ quatre-vingts disciples. Une petite cellule en bois lui servait d'abri. Nombre de ses compagnons se construisirent des caba-

1. Cf. Augustin, *Confessiones*, lib. VIII, cap. 6.
2. Sulpice Sévère, *Vita Martini*, cap. VIII, X.

nes du même genre, pendant que les autres habitaient des grottes creusées dans les rochers. S'il n'est pas question de vœu de pauvreté, tous les frères cependant mettaient leurs biens en commun : personne ne possédait rien en propre, personne n'avait le droit d'acheter ou de vendre. Les moines n'exerçaient aucun métier, sauf celui de copiste, *scriptor*; et encore cette occupation était réservée aux plus jeunes, les anciens vaquaient à l'oraison. Rarement les frères sortaient de leurs cellules, si ce n'est pour la prière et le repas; l'office était public et le repas se prenait en commun, « après l'heure du jeûne ». La nourriture et le vêtement étaient l'objet d'une réglementation sévère; pas de vin, sauf dans le cas de maladie; pas d'autre vêtement qu'une bure grossière, tissée de poils de chameau : porter un habit plus doux eût été commettre un crime[1] !

C'est sous ces traits qu'il faut nous représenter les moines qui illustrèrent la ville de Rouen à la fin du IVe siècle. Victrice lui-même nous indique assez quelle était l'austérité de leur vie, lorsqu'il nous montre « la troupe de ces ascètes émaciés[2]

1. *Vita Martini*, cap. X.
2. « Monachorum limata jejuniis caterva. » *De Laude Sanctorum*, cap. III, n° 8.

par le jeûne ». Bien que nous ignorions s'ils résidaient dans l'enceinte de la cité ou en dehors des murs (peut-être dans le voisinage de la cathédrale, comme les clercs de ce temps ou comme les chapelains d'une époque postérieure), nous sommes fondés à croire qu'ils formaient une sorte de communauté, qu'ils mangeaient et priaient en commun. Saint Paulin nous donne à entendre qu'ils avaient un oratoire où retentissait chaque jour le chant des Psaumes. Et vraisemblablement ils introduisirent à la cathédrale l'usage de la vigile quotidienne[1].

Les femmes ne le cédaient pas aux hommes en piété et en héroïsme. L'église de Rouen possédait également « un chœur de vierges », comme parle saint Victrice[2].

La virginité n'était pas inconnue à l'antiquité. Mais, avec le christianisme, remarque saint Ambroise, « l'usage de cette vie céleste se répandit dans tout l'univers[3]. » L'Église combla toujours d'honneurs et de respect « cette portion la plus illustre du troupeau du Christ, cette fleur qui

1. « Ubi quotidiano sapienter psallentium per frequentes ecclesias et monasteria secreta concentu », etc. *Ep.* XVIII, n. 5. Cf. Vacandard, *Revue du Clergé français*, janvier 1903, *Une Histoire du Bréviaire de Rouen*, p. 226.

2. Cap. III, n. 8.

3. *De Virginibus*, lib. I, cap. XIII.

faisait la gloire de sa fécondité[1] ». Les Pères la célèbrent à l'envi; et, pour ne citer qu'un ami de l'évêque de Rouen, saint Ambroise salue les vierges comme des étrangères que le Paradis a prêtées à la terre et qui n'ont d'autre patrie que le ciel[2].

On ne voit pas que dans les premiers siècles elles formassent de véritables communautés, ni même de simples congrégations. Le seul endroit où elles se trouvent groupées, c'est l'église. Mais, au lendemain de la paix que l'empereur Constantin octroya au christianisme, commencent à paraître les monastères de femmes. Celui que saint Jérôme fonda à Bethléhem est particulièrement célèbre. L'Occident suivit cet exemple. A Milan, notamment, sous l'épiscopat de saint Ambroise, on aperçoit un « sanctuaire de la virginité », *sacrarium virginitatis*, qui, sans être encore un cloître proprement dit, sert au moins d'asile aux vierges qui désirent vivre et prier en commun[3]. Victrice a-t-il institué sur ce modèle un monastère de jeunes filles dans sa ville épiscopale? Les termes dont il se sert pour dési-

1. *De Habitu virginum*, cap. III.

2. « Si enim ibi est patria, ubi genitale domicilium, in cælo profecto est patria castitatis Itaque hic advena, hic incola est. » *De Virginibus*, lib. I, cap. V.

3. *De Virginibus*, lib. I, cap. XI; à lire tout entier.

gner le groupe des vierges rouennaises : *chorus virginum*, sont trop vagues pour qu'on puisse rien inférer de certain[1]. Mais, qu'elles vécussent isolées ou en communauté, ces épouses du Christ formaient au moins une sorte de congrégation, qui avait dans les cérémonies religieuses une place à part et toute privilégiée. A l'église, elles étaient complètement séparées du reste des fidèles[2].

La profession de virginité supposait un noviciat[3] d'une durée plus ou moins longue, dont l'évêque était le seul juge. Vers le milieu du ve siècle, on exigea quarante ans d'âge pour la prise du voile[4]. Mais au temps de Victrice « la vertu des

1. Victrice ne parle que d'un *Chorus virginum* (*De Laude Sanctorum*, cap. III, n. 8). Mais peut-être dans les *sacratis locis* et les *frequentes ecclesias et monasteria secreta* loués par saint Paulin faut-il comprendre une sorte de communauté de vierges.

2. « Locum tabulis separatum, in quo in ecclesia stabas. » Ambroise, *Ad Virginem lapsam*, cap. VI, n° 24.

3. Dans sa lettre à saint Victrice, le pape Innocent parle de vierges *quæ necdum sacro velamine tectæ, tamen in proposito virginali se promiserant permanere*, et dit qu'il faut les traiter non pas comme des épouses, mais comme des fiancées du Christ. *Ep.* II, cap. 14. Migne, *P. L.* t. XX, col. 479.

4. Voy. la Novelle 6 de Majorien, de 458, et la Constitution que le *Liber Pontificalis* ou plutôt l'*Epitome* cononien attribue à saint Léon le Grand. Cf. Mommsen, *Das Nonnenalter*, dans *Neues Archiv*, t. XXII (1897), p. 545-

vierges leur tenait lieu d'années », comme parle saint Ambroise[1]. Il semble cependant que les jeunes filles ne furent pas admises régulièrement à la « vélation » avant l'âge de vingt-cinq ans[2].

La cérémonie de la *velatio* était réservée à l'évêque. Elle se faisait en grande pompe, les jours de fête solennelle. Dans le curieux discours *Ad Virginem lapsam*, qui figure parmi les œuvres de saint Ambroise, le pontife rappelle à une vierge déchue sa consécration solennelle, le jour de Pâques, au milieu des néophytes vêtues de blanc et portant des cierges allumés[3].

547. A noter que le concile de Sarragosse en 380, can. VIII (Mansi, *Concilia*, III, 635), exigeait déjà le même âge. Mais c'est là une exception en Occident.

1. « Non virtutem ætatis appendicem dicimus, sed virtutis ætatem. » *De Virginitate*, lib. I, cap. VII, n° 40.

2. Conciles de Carthage de 397, can. I; et de 418, can. 126, dans Mansi, III, 919 et 822; IV, 508. Cf. Mommsen, *Das Nonnenalter* dans *Neues Archiv*, t. XXII, (1897), p. 545-547, et notes à l'épître II du pape Innocent, dans Migne, *P. L.* t. XX, col. 478. Saint Ambroise écrivait : « Aiunt plerique maturioris ætatis virgines esse velandas. Neque ego abnuo sacerdotalis cautionis esse debere, ut non temere puella veletur. Spectet plane, spectet ætatem sacerdos, sed fidei et pudoris. Spectet maturitatem verecundiæ, examinet gravitatis canitiem.... Si hæc præsto sunt, non deest virgini longæva canities. » *De Virginitate*, lib. I, cap. VII, n° 39. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 407.

3. Duchesne, *ouv. cit.*, p. 408. Sur cette cérémonie,

Lorsque la jeune fille avait reçu au pied de l'autel, avec la bénédiction épiscopale, le voile[1] qui symbolisait, comme le *flammeus* des épouses, son union avec le Christ, elle ne s'appartenait plus; elle était vraiment l'épouse du Christ. Les canons prévoyaient le cas où, trahissant ses engagements soit par le mariage, soit par un commerce illégitime avec un homme, elle serait déchue de sa dignité. Son crime était alors traité comme un véritable adultère. Le pape Innocent, que Victrice interroge à ce sujet, répond : « La vierge qui aura violé son serment ne doit pas même être admise à la pénitence, tant que son complice sera de ce monde[2]. Car si une femme qui, du vivant de son mari, en épouse un autre, est considérée comme adultère, et si on ne l'admet pas à la pénitence avant que l'un des deux soit mort, à plus forte raison faut-il traiter avec la même rigueur celle qui, après avoir contracté

cf. saint Ambroise, *De Virginibus*, lib. I. cap. XII, n° 66; lib. III. cap. I. n° 1; *Ad Virginem lapsam*. cap. V, n° 19.

1. Sur le voile de l'oblation, cf. Salomon Reinach, *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions*. 12 novembre 1897, p. 644.

2. « Nisi de sæculo recesserit. » Plusieurs manuscrits portent « de hac vita recesserit. » C'est bien le sens indiqué par le contexte. Cependant certains critiques traduisent : « sortir du monde pour entrer dans un monastère. » Cf. note, *in h. loc.*, Migne, *P. L.* t. XX, col. 479.

union avec l'Époux immortel, a convolé ensuite à des noces humaines[1]. »

La vie de ces vierges, que saint Ambroise appelle « les chevalières de chasteté » : *milites castitatis*[2], entraînait certaines mortifications spéciales dans l'usage des aliments, des bains, du sommeil. Les festins ou fêtes de famille leur étaient interdits. Tout dans leur extérieur devait respirer la modestie. Rien qu'à les voir, dit l'évêque de Milan, il fallait qu'on reconnût en elles des épouses du Christ[3].

Leurs journées comprenaient des exercices variés, tels que la lecture, le travail manuel et la prière[4]. L'oraison primait toutes leurs autres occupations. Il leur était plus particulièrement prescrit de prier à l'heure du lever, avant et après le repas, au moment de l'encens, et enfin

1. Innocent, *Ep.* II, cap. XIII, *loc. cit.* Le discours *Ad Virginem lapsam*, attribué à saint Ambroise, est plus sévère encore; il n'admet pas que la coupable, même pénitente, reçoive jamais l'absolution de l'Église. Cap. VIII, n° 38

2. *De Virginibus*, lib. I, cap. XI.

3. « Virginem mihi prius gravitas sua nuntiet, pudore obvio, gradu sobrio, vultu modesto.... Non satis probabilis virgo est, quæ requiritur cum videtur. » *De Virginibus*, lib. III, cap. III, n° 13.

4. « Lectione, opere, prece, ut mutatio laboris induciæ sint quietis. » Ambroise, *De Virginibus*, lib. III, cap. IV, n° 16.

avant de se mettre au lit. Saint Ambroise leur recommande, en outre, de réciter, la nuit, jusqu'à ce qu'elles s'endorment, alternativement des psaumes et l'oraison dominicale, et de repasser chaque matin, aussitôt éveillées, même avant l'aube du jour, le Symbole qui contient les mystères de la doctrine chrétienne[1].

Les vierges formées à l'école de Victrice s'efforçaient ainsi de réaliser l'idéal de la perfection évangélique. L'exemple de leurs vertus fut si contagieux qu'on vit nombre de veuves ou même de femmes mariées rivaliser avec elles de piété et de générosité. Victrice nomme, non sans complaisance, dans son *De Laude Sanctorum*, ces veuves et ces continentes qui formaient, avec les vierges, la fleur de son troupeau. Elles sont « multitude », dit-il, « et leur vie est d'autant plus splendide que leur condition est humainement plus dure. Car le combat est grave quand il s'agit de lutter contre des plaisirs connus. Tant que vous ignorez la volupté, l'ignorance même vous défend naturellement contre elle. Mais si vous la connaissez, la connaissance que vous en avez est un péril pour vous. Le feu de cette veuve s'est éteint dans le froid que lui cause la mort

1. *De Virginibus*, lib. III, cap. IV, n°s 18-20.

de son mari; tout son désir n'embrasse plus qu'un triste monument. Celle-là conserve son amour à un époux qui est encore vivant, mais qui s'est laissé toucher par la promesse de l'éternité. Dans des conditions différentes, pareille est la palme de la vertu. Celle-ci, même durant le mariage, a fait, par horreur et par pudeur, le sacrifice de tout commerce charnel; celle-là fait le même sacrifice à son mari défunt. C'est là une belle profession de religion, car où il n'y a aucune pensée (du plaisir et) des voluptés, là est le domicile de la chasteté[1]. »

Ces veuves, ces vierges, ces moines formaient, au sein de l'église de Rouen, une élite dont la population tout entière ressentit sûrement l'influence. Nul doute que leur multiplication ne correspondît à un progrès considérable du christianisme dans la cité. Aussi, la cathédrale devint-elle bientôt trop étroite pour contenir tous les fidèles. Obligé de l'agrandir, Victrice jeta les fondements d'une nouvelle basilique à laquelle il donna d'assez vastes dimensions, comme il nous l'apprend lui-même dans son *De Laude sanctorum*[2].

1. *De Laude Sanctorum*, cap. III, n° 8.

2. « Fundamenta jecimus, parietes in longum duximus. » *Ibid.*, cap. XII, n° 29.

Au nombre des saints qu'il énumère dans ce panégyrique figurent saint Gervais et saint Protais. Et cette circonstance a pu faire penser que la basilique construite par ses soins surmontait la crypte de l'église actuelle de Saint-Gervais. C'est l'opinion que développait encore récemment M. Paul Allard. « L'abbé Cochet, ajoute-t-il, croit avoir retrouvé, en 1846, les fondements et une partie des assises de cette église. On lui donna sans doute dès cette époque le nom de saint Gervais et de saint Protais, non comme les plus illustres des martyrs dont saint Victrice avait reçu les reliques (il y en avait de saint Jean-Baptiste et de plusieurs apôtres), mais comme ceux dont le souvenir était alors le plus populaire à cause de la récente découverte de leur tombeau[1]. »

Cette opinion, qui ne repose en somme que sur le vocable dont la crypte de Saint-Gervais jouit depuis un temps indéterminé, ne nous paraît pas suffisamment justifiée. Rien ne prouve que Victrice y ait transféré lui-même les reliques des martyrs milanais. Et, l'eût-il fait, on ne serait pas encore en droit d'affirmer que la basilique dont il parle soit un autre édifice que la

1. *Les Cryptes*, dans *Rouen illustré*, Rouen, Aubé, t. I, p. i.

cathédrale. Victrice en désigne l'emplacement d'une façon assez claire, ce nous semble, lorsqu'il donne à entendre que, pour y accéder, il fallait pénétrer dans l'enceinte de la ville[1], et surtout lorsqu'il l'appelle, d'un nom selon nous incommunicable, « l'église de la cité[2] ».

1. « Si quis secularium principum nostram nunc viseret civitatem... matres tecta complerent... At vero cum martyrum triumphus et pompa virtutum nostra tecta succedunt. » *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 26.

2. « Ecclesiam civitatis. » *Ibid.*, cap. II, n° 4. M. Allard nous écrit qu'il a abandonné son opinion et partage notre sentiment.]

CHAPITRE V

UNE TRANSLATION SOLENNELLE DE RELIQUES

La nouvelle cathédrale de Rouen était encore en voie de construction, lorsque Victrice eut la grande joie de l'enrichir d'un trésor de reliques apportées d'Italie.

Au IVe siècle, le culte que l'Église avait toujours voué aux confesseurs et aux martyrs dans le secret des catacombes apparaît au grand jour de la liberté. Cette dévotion, qui éclate partout à la fois, amena bientôt entre les diverses communautés chrétiennes un incessant échange de reliques. Rome, avec ses nombreux martyrs, n'avait rien à envier aux autres églises. Mais Constantinople, ville nouvelle, qui était loin d'être aussi richement dotée, dut faire des emprunts de toutes parts. C'est ainsi qu'elle se procura les corps de saint André, de saint Luc, de saint Timothée [1], etc. D'une façon générale, tandis que certaines régions, l'Orient et l'Italie

1. Saint Jérôme, *Advers. Vigilantium*. Cf. Tillemont,

par exemple, comptaient par centaines leurs martyrs célèbres, d'autres, la Gaule notamment, que les grandes persécutions avaient à peu près épargnées, étaient réduites à mendier au dehors les restes des saints illustres qu'elles voulaient honorer.

La découverte que l'évêque de Milan fit, en 386, du tombeau des saints Gervais et Protais[1] fut un événement considérable dans l'histoire religieuse du temps. Ambroise vit aussitôt se tourner vers lui les regards avides de ses collègues dans l'épiscopat. Afin de satisfaire leurs pieuses convoitises, il partagea, nous dit-on[2], les reliques de saint Gervais et de saint Protais entre un grand nombre de villes de l'Italie et de la Gaule. Pour la Gaule, nous connaissons au moins trois cités qui eurent part à cette distribution : Vienne[3], Tours[4] et Rouen.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des dix premiers siècles, t. X, p. 582.

1. Ambrosii *Ep.* LIV; cf. Tillemont, *ouv. cit.*, p. 189.

2. « Eorum reliquiæ... per universam Italiam vel Galliam sunt delatæ. » Greg. Turonens., *De Gloria Martyrum*, lib. I, cap. XLVII; Migne, *P. L.*, t. LXXI, col. 749.

3. Cf. l'inscription de Fœdula, baptisée à Vienne par saint Martin, et inhumée dans l'église dédiée à saint Gervais et saint Protais. Allmer et de Terrebasse, *Inscriptions de Vienne en Dauphiné*. Moyen âge, I, 16 et pl. 327; Lecoy de la Marche, *Saint Martin*. Tours, 1881, p. 328.

4. « Eustochius (deuxième successeur de saint Martin)

La recherche des corps saints entraînait parfois les clercs dans de lointains voyages. C'est ainsi que Gaudence, avant de monter sur le siège épiscopal de Brescia, visita Antioche, Jérusalem, et Césarée de Cappadoce, d'où il rapporta les reliques des quarante martyrs de Sébaste et vraisemblablement les reliques de saint Luc, de saint Jean-Baptiste et de saint Thomas, qui figurent au premier rang parmi celles dont il dota plus tard l'église de Brescia consacrée sous le vocable de *Concilium Sanctorum* ou *Assemblée des Saints*[1].

Ce n'est pas sans motif que nous signalons ici la pieuse entreprise de Gaudence. Il se trouve en effet que les noms des reliques qu'il énumère réapparaissent pour la plupart sur la liste de celles que Victrice reçut d'Italie[2]. Nous en con-

edificavit ecclesiam in quâ reliquias sanctorum Gervasii et Protasii martyris condidit, quæ sancto Martino de Italia sunt delatæ, sicut sanctus Paulinus in epistola sua meminit. » Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. XXXI, n° 5. Cf. *De Gloria martyrum*, cap. XLVII.

1. Cf. *Serm.* XVII. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 962, suiv.

2. Gaudence les cite dans l'ordre suivant : Jean-Baptiste, Thomas, André, Luc, Gervais et Protais, Nazaire, Sisinnius, Martyrius et Alexandre (*Serm.* XVII : Migne, *P. L.*, t. XX, col. 963). Les six premiers noms se retrouvent — dans le même ordre — chez saint Victrice (*De Laude Sanctorum*, cap. VI, n°s 10 et 11). Si les quatre derniers

jecturons qu'il fut, avec saint Ambroise [1], l'un des principaux donateurs du premier reliquaire de Rouen.

Ces restes sacrés, objet de tant de vénération, n'étaient pas, comme on serait tenté de le croire, les membres des martyrs. On se serait fait un crime à cette époque de mutiler les corps saints pour se les partager. Si on portait envie à celui qui les possédait en entier, on ne lui demandait comme faveur, afin d'avoir part à sa richesse, qu'un peu de la poudre de leur tombeau, tout au plus un peu de poussière imprégnée de leur sang, ou un morceau du linge qui les avait enve-

ne s'y trouvent pas, c'est qu'à l'époque où eut lieu l'envoi des reliques, le corps de saint Nazaire n'était pas encore découvert (saint Ambroise ne le découvrit qu'en 395; cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, 2[e] éd., t. X, p. 586) et que Sisinnius, Martyrius et Alexandre n'étaient pas morts (ils ne subirent le martyre que le 29 mai 397; cf. Tillemont, *ouv. cit.*, t. X, p. 546 et 812). Victrice joint à sa liste les noms d'Agricole et d'Euphémie. Agricole est un martyr bolonais (cf. note suivante); le culte de sainte Euphémie, martyrisée vers 304 à Chalcédoine, était très répandu en Occident dès le IV[e] siècle (cf. *Acta SS.*, sept., t. V, p. 255, suiv.).

1. Saint Ambroise présida à la translation des reliques de saint Agricole à Bologne et en porta à Florence (cf. Tillemont, *ouv. cit.*, t. X, p. 249). Rien d'étonnant qu'il en ait envoyé ou fait envoyer à Rouen avec celles de saint Gervais et de saint Protais.

loppés[1]. On estimait, comme saint Victrice, que la vertu des reliques, émanation de la puissance céleste, était tout entière dans la moindre parcelle, aussi bien que dans le corps entier. L'évêque de Rouen développera longuement cette théorie dans son *De Laude Sanctorum*[2].

Le trésor venu d'Italie fut religieusement déposé dans la cathédrale inachevée. La cérémonie de cette translation n'a pas laissé de trace. Mais un second envoi de reliques fut l'occasion d'une fête où l'évêque de Rouen déploya toute la pompe que son génie et sa piété étaient capables d'imaginer.

Au retour d'une mission en Grande-Bretagne vers 396, il apprend qu'un étranger du nom d'Élien, envoyé par saint Ambroise et quelques-uns de ses collègues, l'attend à Rouen, porteur d'un trésor sacré plus riche que le premier. Transporté d'allégresse à cette nouvelle, il fran-

1. « Cruor et limus », dit Victrice, *De Laude Sanctorum*, cap. x, n° 20. « Quorum sanguinem tenemus gypso collectum, nihil amplius requirentes », dit Gaudence, en parlant des reliques des saints Gervais, Protais et Nazaire ; *Serm.* xvii, *loc. cit.*, p. 963. « Pulvisculum nescio quod in modico vasculo pretioso linteamine circumdatum. » Jérôme, *Advers. Vigilantium.*

2. « Non minus in partibus quam in soliditate », c'est-à-dire *in toto*. Cap. xi, n° 22 et passim.

chit en toute hâte les quarante milles[1] (environ soixante kilomètres) qui le séparaient encore de sa ville épiscopale. La vue des reliques le fait fondre en larmes : c'est un débordement de joie : « Voici, dit-il, qu'une grande partie de la milice céleste daigne visiter notre cité, de sorte que désormais il nous faudra habiter parmi des foules de saints. A la joie que je ressens, je mesure ce que j'ai perdu jusqu'ici. Mais, saints et vénérables martyrs, mon retard, si je ne m'abuse, est excusable, et vous me le pardonnerez, car, si je suis allé en Grande-Bretagne, si j'y ai séjourné, c'est en exécution de vos ordres que je l'ai fait. Les évêques, mes confrères dans le sacerdoce, m'avaient appelé pour faire la paix. Pouvais-je leur refuser cela, moi votre chevalier[2]? Ce n'est pas manquer de respect que d'obéir à des ordres. En Grande-Bretagne, j'étais toujours à votre service, et, séparé par un détroit, j'étais esclave du devoir (que vous m'aviez tracé). C'est pour vous que je me suis absenté, c'est pour vous que je suis de retour[3]. »

Les saints que Victrice saluait avec ces accents

1. « Quadragesimo lapide. » *De Laude Sanctorum*, cap. I, n° 2.

2. « Hoc negare non poteram, qui vobis militabam. » *Ibid.*, cap. I, n° 2.

3. *Ibid.*, n°s 2 et 3.

émus étaient Proculus de Bologne, Antonin de Plaisance, Saturnin et Trajan de Macédoine, Nazaire de Milan, Alexandre et Chindée de Perge en Pamphilie, Mucius et Datysus (ou Dativus) dont nous ignorons l'origine, et enfin quatre vierges, Rogata, Léonide, Anastasie et Anatolie[1]. Sauf Proculus de Bologne, Antonin de Plaisance et Nazaire de Milan[2], dont les noms sont familiers à l'histoire, cette liste n'offre que des vocables qui n'évoquent aucun souvenir précis. Les hagiographes ont en vain essayé de les identifier[3]. Mais pour l'évêque de Rouen tous ces saints avaient leur histoire, si brève fût-elle. Il semble qu'il l'ait résumée dans une page de son *De Laude Sanctorum* : « Ce martyr, dit-il, a subi la torture sans pâlir ; cet autre est allé au-devant des lenteurs du bourreau ; celui-ci a bu avidement les flammes (auxquelles il était exposé) ; celui-là, bien que mutilé, est resté debout tout

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XI, n° 22.

2. Sur Proculus, cf. *Acta SS.*, au 1er juin ; sur Antonin, cf. *Acta SS.*, Julii, t. II, p. 7 ; sept., t. VIII, p. 293 ; novemb., t. II, 1, p. 127 ; sur saint Nazaire, dont les reliques furent découvertes par saint Ambroise en 395, cf. *Acta SS.*, Jul., t. VI, p. 503, et Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, p. 255 et 586.

3. Dans une liste des martyrs de Perge en Pamphilie, on trouve Alexandre et Chindeus, *Acta SS.*, aug., t. I, p. 21. Les *Acta* des Bollandistes ne contiennent aucun Datysus, mais plusieurs Dativus.

entier; celui-ci se proclamait heureux d'être crucifié; celui-là, entre les mains des bourreaux, dans sa hâte du supplice, a fait remonter les fleuves vers leur source; cette (femme) a compati, comme fille, aux larmes de son père, mais, comme martyre, elle les a méprisées; cette autre, avide de mort, a excité contre elle, en l'irritant, la colère d'un lion; celle-ci, pendant que son enfant jeûnait, a offert aux bêtes fauves ses mamelles toutes pleines; cette vierge a présenté son cou au bourreau, n'ayant pour toute parure que les joyaux de l'éternité[1]. »

Tant de vertus excitent l'enthousiasme de l'évêque de Rouen. Il ne sait comment témoigner sa reconnaissance à ceux qui lui ont envoyé un si riche trésor : « De quelle vénération t'entourerai-je, ô benoît Ambroise? Avec quelle charité te baiserai-je, ô Théodule? De quels bras intérieurs te presserai-je dans mon âme, ô Eustache? Avec quel culte et quelle admiration te contemplerai-je dans mon cœur, ô Cation[2]? Je ne sais, vraiment, je ne sais que vous rendre pour de tels mérites. La seule chose qui puisse vous

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 29.

2. Ambroise est le saint évêque de Milan; Théodule et Eustache sont vraisemblablement les deux évêques qui figurent comme signataires du concile tenu à Milan en 390. Nous ne saurions identifier le Cation ici nommé.

récompenser de vos bienfaits, c'est que vous demandiez aux saints apôtres et aux martyrs de vous payer notre dette, et que ceux que vous avez voulu placer avec nous ne cessent (pour cela) d'être avec vous. Et toi, mon bien cher frère Élien, je te remercie tout à la fois de tes soins assidus et de ta longue attente. Il est vrai que les apôtres et les martyrs t'ont déjà donné la récompense de ton labeur et de ton office : ils ont été longtemps avec toi. Donne donc, donne, que tardes-tu ? Présente-moi ces temples des saints. Agissons, c'est assez parler. Si un léger contact de la frange du Sauveur a guéri, sans nul doute ces sanctuaires de la souffrance[1], portés dans nos bras, guériront (également). Aussi bien, ce labeur ne comporte pas de fatigue. Déjà auparavant, nous portions par la foi nos apôtres et nos martyrs. C'est pour la seconde fois que ces saints viennent dans la cité rouennaise[2] ; ils avaient

1. « Domicilia passionum. » *De Laude Sanctorum*, cap. II, n° 4.

2. « Bis ad Ratomagensem sancti veniunt civitatem. » *De Laude Sanctorum*, cap. II. On a conclu de ce passage (cf. Ghesquière, *ouv. cit.*, p. 390, n° 30) que les reliques étaient entrées une première fois dans la ville avec Élien, pour y entrer une seconde fois avec Victrice. Celui-ci veut dire, selon nous, qu'avant leur entrée *réelle* dans la ville elles y étaient déjà entrées avec lui une première fois par le *désir* qu'il avait de les posséder.

déjà fait leur entrée dans notre cœur. Désormais, ils vont honorer l'église de la cité[1]. »

Pour leur faire une réception digne d'eux, Victrice a convoqué son clergé et tous les fidèles, qu'il fait défiler devant ses hôtes, comme dans une sorte de présentation officielle. Voici d'abord les prêtres, les diacres et tout le clergé inférieur : « Ils vous sont bien connus, dit-il, par leur service quotidien. De gens connus, les hommages sont toujours plus agréables, car celui qui est connu et qui connaît ne commence pas d'aimer, mais acquiert un accroissement d'amour. Tel se présente, pour vous servir, le soldat qui a déjà fait ses preuves pendant longtemps, qui s'est délivré de ses défauts, qui s'est fortifié par le labeur et les veilles ; ce soldat qui convertit le labeur en désir (d'un labeur nouveau), qui ignore le nom de la fortune, qui ne mesure pas cette vie par la brièveté présente, mais par la félicité éternelle ; ce soldat enfin qui a pour habitude d'esprit de se considérer comme infiniment riche toutes les fois qu'il a les mains chargées de reliques des saints[2]. »

Puis, vient le défilé des moines, des enfants,

1. « Modo celebrant ecclesiam civitatis. » *De Laude Sanctorum*, cap. II.

2. *Ibid.*, cap. II, et III, nos 4 et 5.

des vierges, des veuves et des continentes. On reconnaît les moines non seulement à leur costume, mais encore à « leur visage émacié par les jeûnes ». Non loin d'eux retentit « la joie sonore des enfants innocents ». Ici, c'est « le chœur des vierges dévotes et sans tache », reconnaissable à l'insigne de la croix qu'elles portent[1]. Là, c'est « la multitude des veuves et des continentes, tout à fait dignes d'entrer dans ce cortège, car leur vie est d'autant plus splendide que le sort humain leur a fait une condition plus dure. Tout ce monde honore volontiers les saints et n'a guère d'autre souci[2] ».

Victrice s'arrête avec quelque complaisance sur le groupe des vierges et des veuves, dont la simplicité, on le sent, a pour lui un charme particulier. « Ici, pas de vêtement qui jette des éclats de pourpre tyrienne ; pas de flots d'une soie qui se fronce et se plisse dans une démarche étudiée ; pas de perle, pas de cercle d'or. Les choses humaines inspirent du dégout à qui sait apprécier les divines. Elles marchent donc toutes pures, ces femmes qui ne respirent que le parfum de la chasteté ; elles marchent n'ayant pour

1. « Virginum chorus crucis portat insigne. » *De Laude Sanctorum*, n° 5.
2. *Ibid.*, n° 5.

toute parure que les dons divins. Leurs poitrines sont remplies de la richesse des Psaumes. Il n'y a pas de nuit de vigiles, où ne brille une telle gemme; il n'y a pas de fête religieuse, où n'éclate une telle parure : la foule des chastes fait la joie des saints[1]. »

Victrice présente ensuite le reste des fidèles. Voici « les vieillards qui mêlent à leur joie des larmes d'attendrissement; là ce sont les mères offrant leurs vœux. Cette joie envahit jusqu'à l'âme des enfants. Vous le voyez, dit-il, tout ce peuple n'a qu'un même sentiment à l'égard de Votre Majesté[2] ».

Et après avoir entonné, au nom de son église, le *credo* de l'orthodoxie[3], il invite ceux qui l'entourent à faire aux hôtes de la cité une véritable ovation. « Allons! mes très chers frères, offrons aux saintes reliques, avec les paroles des Psaumes, des libations pleines de lait et de miel. Que la sobriété (des moines), enivrée de veilles et de jeûnes, demande le pardon de (nos péchés). Attirons à nous la faveur des saints, pendant que (notre cœur) est tout chaud de leur venue. Vous

1. *De Laude Sanctorum*, cap. III. n° 6.

2. « Totius populi circa Majestatem Vestram unus affectus. » *Ibid.*, n° 6.

3. *Ibid.*, cap. IV.

aussi, vierges saintes et pures, chantez ! chantez, frappez en chœur, frappez du pied ces sentiers qui mènent au ciel, je veux dire ces (bienheureux) qui jouissent vraiment et pour toujours de la claire lumière du paradis, sans qu'aucun nuage ne les trouble ; oui, frappez-les du pied, *plantis terite*, fatiguez-les de vos assauts[1]... »

Mais n'y a-t-il pas lieu de craindre que les saints ne dédaignent le modeste asile que la piété des Rouennais leur prépare ? Victrice se hâte de conjurer cette pensée sinistre. « O vénérables, dit-il, ce domicile n'est pas pour vous déplaire, il est digne d'être habité par tant de vainqueurs. Là vous trouverez Jean-Baptiste, celui que le Seigneur lui-même estime le plus grand parmi les enfants des hommes ; vous y trouverez André, Thomas, Gervais, Protais, Agricole, Euphémie, cette vierge au cœur viril, qui jadis ne pâlit pas sous les coups du bourreau. Bref, si grande est ici la multitude des habitants du ciel, qu'il nous aurait fallu chercher un autre lieu pour l'arrivée de Votre Majesté, si vous n'étiez tous unis par votre secret et par l'unité de votre puissance. C'est l'un de vos préceptes que la charité n'est pas jalouse, ne s'enfle pas, ne cherche pas son

1. *De Laude Sanctorum*, cap. v.

propre intérêt. C'est pourquoi je ne doute pas que l'indignité du lieu humainement trop vil (où nous vous recevons) vous touche peu. Les hommes remarqueront que cela est trop étroit. La divinité méprise cette question de degré, elle qui n'est enfermée ni par le lieu, ni par le temps.... Mais pourquoi moi, pauvre Victrice, votre serviteur, m'inquiéterais-je de la qualité du lieu? Vous venez de vous à vous ; vous retrouverez ici ceux que vous avez laissés servant aux autels du Seigneur Jésus-Christ; Jean-Baptiste vous attend, les bras tendus; Thomas, André, Luc, toute la multitude céleste vous appelle dans son sein avec un égal désir. Ce n'est pas un nouvel hôte qui va vous recevoir, ce sont ceux avec qui vous combattez dans le ciel. Ce sera un particulier sujet de joie d'unir par leurs reliques ceux qui sont unis par la clarté spirituelle[1]. »

Ainsi rassuré, Victrice s'excuse de ne pouvoir contenir son allégresse. « Si j'avais pu me taire, dit-il, au milieu d'une telle fête, j'encourrais le reproche de m'affliger (à contre-temps). Les apôtres et les martyrs viennent, il ne convient pas que l'évêque se taise. On érige des autels, c'est à la joie du pontife que doit s'allumer celle du

1. *De Laude Sanctorum*, cap. VI, nos 10 et 11.

peuple. Quel est, je vous le demande, quel est l'homme assez brute, assez profane, assez ignorant de la loi et de la religion, pour ne pas partager cette joie[1] ?

« Si quelque prince du siècle visitait aujourd'hui notre cité, aussitôt toutes les places, ornées de guirlandes, seraient en fête, *riderent*; les mères couvriraient les toits, les portes vomiraient des flots de peuple, tous les âges à l'envi entonneraient des airs de triomphe et chanteraient des hymnes guerriers. On admirerait l'éclat et la pourpre du royal vêtement; on se pâmerait devant ces trésors de la mer Rouge et ces larmes gelées des bêtes fauves, devant ces pierres, comme on les appelle; tout cela, dis-je, tiendrait le peuple bouche bée. Mais, mes bien-aimés, lorsque le triomphe des martyrs et la pompe des vertus pénètrent sous nos toits, pourquoi n'éclaterions-nous pas de joie? Il ne nous manque pas de quoi admirer; au lieu du manteau royal, voici un vêtement d'éternelle lumière. Ces saints ont aussi une toge de pourpre. Voici des diadèmes enrichis de l'éclat varié des gemmes de la sagesse, de l'intelligence, de la science, de la vérité, du conseil, de la force, de la tolérance, de la tem-

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 25.

pérance, de la justice, de la prudence, de la patience, de la chasteté; dans chacune de ces pierres sont exprimées, sont écrites, chacune de ces vertus. L'artiste qui a orné de ces gemmes spirituelles les couronnes des martyrs est le Sauveur. C'est vers ces gemmes qu'il faut tendre les voiles de nos âmes[1].

« Mais il ne suffit pas de parler, il faut encore prier : *Orandum, non perorandum*. Notre vie est un combat, nous avons à repousser chaque jour les attaques du démon. Réjouissons-nous, car les saints vont nous prêter main-forte. » A cette pensée, le cœur de Victrice respire toute l'ardeur guerrière de sa jeunesse passée dans les camps. « L'ennemi est redoutable et fort, dit-il; il explore toutes les issues et toutes les entrées. Mais il n'y a rien à craindre. Voici une multitude de saints qui viennent à nous. Que personne ne déserte l'étendard du Sauveur. Il a donné l'exemple, il nous envoie des secours. La victoire est certaine, quand on combat avec de tels compagnons d'armes et avec le Christ pour *Imperator*. A coup sûr, le casque de l'évêque resplendira sur ma tête, si votre charité me regarde dans la mêlée. C'est un aiguillon de gloire que de combattre

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 26.

sous vos yeux pendant que vous me suivez[1]. »

Après avoir fait l'éloge de la foi, qui est le principe et le gage de toutes les victoires, et engagé ses auditeurs à méditer chaque jour les exemples de courage et d'héroïsme que les martyrs leur donnent[2], Victrice s'écrie : « Ne différons pas davantage les désirs des saints. Pourquoi tarder ? Que ce palais s'ouvre aux divins martyrs ; qu'on joigne leurs reliques et qu'on joigne leurs faveurs ; qu'on réunisse enfin ces prémices de la résurrection. » Et il ajoute finement à l'adresse de ceux qui peut-être blâmaient ses desseins d'architecte : « Ce n'est pas sans raison que, bâtisseur intrépide, j'ai élargi cette basilique. L'arrivée des saints justifie mon ambition. C'étaient eux qui, par la raison secrète de mon désir, se faisaient préparer un palais. Oui, sûrement, c'étaient eux. Nous avons jeté des fondements, nous avons prolongé les murailles, et aujourd'hui nous apprenons dans quel but notre œuvre prenait cet accroissement. C'est pourquoi tous les retards ont été réprouvés. On est encore trop paresseux et trop lent, à mon gré. J'éprouve du plaisir à rouler de mes mains et à porter sur mes épaules d'énormes pierres. Que la terre boive

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 27.
2. *Ibid.*, cap. XII, n°s 28-29.

ma sueur. Hélas! que ne peut-elle boire mon sang pour le nom du Sauveur! En attendant, du moins, qu'elle boive ma sueur, cette terre qui doit recevoir des autels! Si nos apôtres et nos martyrs fidèles nous voient dans ce labeur, ils en inviteront d'autres[1]. »

Commencé dans une explosion de joie, ce discours s'achève par un cri d'enthousiasme pour le martyre. C'est peut-être l'hymne le plus touchant et le plus sublime que l'Église ait chanté, par la voie de ses pontifes, en l'honneur des reliques. Saint Paulin, qui semble l'avoir connu[2], loue Victrice d'avoir offert aux saints une si gracieuse hospitalité, et félicite en même temps les saints d'avoir trouvé sur une terre étrangère un asile où ils pourront séjourner paisiblement, en compagnie d'âmes d'élite, de moines, de vierges et de continents, qui mènent, à leur exemple, sous la conduite de l'évêque de Rouen, une vie angélique.

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XII, n° 29.

2. Comparer *De Laude Sanctorum*, cap. III, n° 5, et Paulin, *Ep.* XVIII, n° 5.

CHAPITRE VI

LE « DE LAUDE SANCTORUM »

C'est à Victrice lui-même que nous avons emprunté le récit de cette translation solennelle de reliques ; son *De Laude Sanctorum* nous en a fourni tous les détails. On s'est demandé si l'ouvrage était un discours (*oratio*) ou un traité (*liber*). L'auteur lui donne à la fois ces deux titres dans une même phrase[1]. Selon l'abbé Sauvage, « le *De Laude* serait un véritable discours qui, dans sa forme primitive, fut réellement prononcé par saint Victrice » en l'honneur des saints dont les reliques arrivaient à Rouen. Plus tard, « en souvenir de cette solennité et pour y faire en quelque sorte participer les prélats (italiens) auxquels il devait ces trésors, Victrice reprit son discours en sous-œuvre, l'écrivit, le compléta, et même très probablement l'augmenta de plusieurs pas-

1. « Si cui nostra sordebit *oratio*, studium certe neutiquam displicebit, si quidem nos videbit *librum* simplici fide exarasse. » *De Laude Sanctorum*, cap. XI, n° 24.

sages qu'il ne serait peut-être pas malaisé de reconnaître[1] ». Cette hypothèse s'impose, en effet, à la simple lecture de l'ouvrage, qui offre tout à la fois le double caractère d'un discours prononcé d'enthousiasme, et d'une thèse dogmatique composée à loisir.

Nous avons déjà signalé et cité en grande partie les pages qui ont le tour oratoire et qui forment proprement le fond du discours. C'est la seconde rédaction, l'ouvrage écrit, que nous voudrions étudier ici. Nous en donnerons une brève analyse et insisterons plus particulièrement sur la thèse que Victrice y a développée.

L'évêque de Rouen se félicite des richesses spirituelles dont la miséricorde de Dieu et la toute-puissance du Sauveur vient de combler son église. On ne voit pas de tortionnaire, on n'aperçoit pas de glaive tiré du fourreau, et cependant il faut augmenter[2] le nombre des autels destinés

1. *Discours de réception à l'Académie de Rouen*, dans *Précis de l'Académie*, année 1887-1888, Rouen, 1889, p. 260-261. Les chapitres IV, VII-XI forment une partie philosophico-théologique que l'on peut détacher du discours sans en rompre le fil et sans en détruire l'harmonie. C'est ce qui caractérise le livre écrit. Le reste est plus à la portée d'un auditoire et a pu être prononcé. Pour rattacher l'un à l'autre les tronçons du discours, joindre cap. VI à cap. XII, n° 25.

2. Nous lisons *addimus* et non *adimus*.

aux divines puissances. Tout doit être à la joie, car désormais les Rouennais habiteront parmi des foules de saints[1]. Ceux-ci ne pouvaient tomber au milieu d'une population mieux préparée à les recevoir[2].

Après avoir fait l'éloge de ses paroissiens[3], Victrice les invite à honorer leurs hôtes en faisant assaut d'humilité, de prières et de chants[4]. Aussi bien, les nouveaux venus ne seront pas dépaysés dans la ville qui les accueille. Ils y trouveront un certain nombre de leurs frères[5].

Les saints forment une grande famille; ils ne font qu'un entre eux et avec le Sauveur, qui les fait asseoir sur son propre trône. Dieu manifeste en eux sa divinité et ses perfections. Ce qu'il possède par nature, ils le possèdent par adoption; c'est pourquoi ils exercent une puissance sans limite. Et cette puissance, les plus petites reliques la possèdent, aussi bien que les corps entiers[6].

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'ils apportent le salut, *porrigunt medicinam*, en maints endroits à la fois, en Orient comme en Occident, à Cons-

1. *De Laude Sanctorum*, cap. I.
2. *Ibid.*, cap. II-III.
3. *Ibid.*, cap. III.
4. *Ibid.*, cap. IV-V.
5. *Ibid.*, cap. VI.
6. *Ibid.*, cap. VII-X.

tantinople comme à Rome, partout où ils résident, ne fût-ce que sous la forme d'une fine poussière ou d'une goutte de sang[1].

Voici donc nos avocats ; c'est l'heure de s'adresser à eux pour obtenir miséricorde. Ils intercèdent pour nous ; ils nous donnent l'exemple des vertus les plus hautes ; ils combattent avec nous contre les ennemis de notre salut[2]. Méditons leur histoire ; qu'il ne se passe pas de jour sans que nous nous entretenions de leurs exploits. Mais ce n'est pas le moment d'y insister, Il faut ouvrir aux martyrs les portes de la cathédrale qui doit les posséder. Et Victrice clôt son livre (ou son discours), en exprimant l'espoir que les saints qu'il honore ainsi en inviteront d'autres à venir les rejoindre[3].

Cette brève analyse ne peut donner qu'une idée fort incomplète de l'ouvrage. Sans parler des pages d'éloquence qui n'y sont pas rares, on y rencontre une thèse sur le culte des saints, où l'auteur déploie tout son talent de philosophe et toute sa science de théologien. L'évêque de Rouen vise alors plus particulièrement « les dialecticiens, » qu'il entreprend de convaincre. Mais ce

1. *De Laude Sanctorum*, cap. XI.
2. *Ibid.*, cap. XII, nos 25-28.
3. *Ibid.*, cap, XII, n° 29.

n'est pas sans complaisance qu'il se livre à ces exercices de haute métaphysique. A plusieurs reprises il éprouve le besoin de s'en expliquer et presque de s'en excuser. « Au milieu de tant d'allégresse, dit-il, nous avons échauffé notre livre du tumulte des questions (abstraites). Ce n'est pas sans raison : car la poursuite de la vérité est un plaisir pour celui qui la cherche[1] ».

Ce qu'il a surtout à cœur de démontrer, c'est que la plus minime relique d'un saint possède une vertu divine. Pour l'établir, il a recours à une série de preuves et de comparaisons tirées de l'Écriture sainte et de la nature. Son argumentation peut se réduire à ceci : Tout corps humain provient de la chair d'Adam ; l'humanité est donc corporellement une ; elle est une aussi, spirituellement et immatériellement, car nous sommes incorporés au Christ, et l'Esprit de Dieu habite en chacun de nous. C'est ce même esprit divin qui anime les saints dans le ciel et sur la terre. Mais l'esprit est chose indivisible ; partout où il est, il se trouve tout entier. Si donc il est tout entier dans les corps des saints, il l'est pareillement dans chacune des parcelles de leurs corps. La vertu divine qui opère dans les saints

1. « Indagatio enim veritatis voluptas est inquirentis. » Cap. IX, n° 18.

et par les saints opère par conséquent dans la plus menue de leurs reliques, *in minutiis*[1].

Reprenons son texte : « Les Apôtres et les saints, par la merveille d'un mystère spirituel, par l'immolation de leur corps, par l'offrande de leur sang, par le sacrifice de leur passion, se sont élevés sur le trône du Rédempteur : *Lorsque le Fils de l'homme*, dit l'Evangile, *sera assis sur le trône de sa gloire, vous aussi vous siégerez sur douze tribunaux, jugeant les douze tribus des fils d'Israël*[2].... De même qu'il n'y a rien de dissemblable (entre eux et le Christ) dans la profession, ainsi tout leur est commun dans la vérité de la divinité.... N'est-il pas écrit : *Je monte vers mon Père et vers votre Père*[3]. Si donc le Père est commun, communs sont les fils ; si les fils sont communs, commun est l'héritage ; si l'héritage est commun, commune est l'éternité. Les saints ont été, en effet, par leurs victoires, gratifiés de l'immortalité. Il reste donc que l'autorité des volontés (divine et humaine) ne soit pas divisée, mais unie. Et c'est ce que garantit encore l'Écriture : *Qu'ils soient tous un, comme vous, Père, vous êtes en moi et moi en vous, et*

1. Cap. VII-XI.
2. Matth., XIX, 28.
3. Joan., XX, 17.

qu'ils soient aussi en nous.... Moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité[1].

« Autre est l'immortalité qui est éternelle sans fragilité concevable, autre celle qui est accordée par largesse. Or, nous ne pouvons nier que l'immortalité ait été donnée aux apôtres et aux martyrs. Mais, sauf le privilège de la divinité, il n'y a rien qui distingue la Trinité de ce que les saints ont reçu par grâce.... Leur sang, après le martyre, brûle du don de la divinité[2]. Ce qui appartient au Père et au Fils par la propriété de la nature est aussi aux saints par l'unité du don qu'ils ont reçu. Dieu s'est répandu de toutes parts, et sa lumière se prête sans éprouver aucun détriment. Dans chaque partie il est tout entier, il est tout sens, toute vue, toute âme. Il ne peut donc pas ne pas être parfait dans les apôtres, celui qui est parfait en tout. Quelqu'un ici se récriera peut-être et dira : Le martyr est donc ce qu'est la vertu première et absolue, la substance inénarrable de la divinité ? Oui, il est la même chose, mais par faveur, et non par propriété ; par adoption et non par nature[3]....

1. Cap. VII ; Joan., XVII, 21-23.
2. « Sanguis autem post martyrium præmio divinitatis ignescit. » Cap. VIII, n° 15.
3. Cap. VIII, n° 15-16.

« Voyez le soleil, combien vastes sont ses bienfaits; il remplit et illumine tous les espaces de la terre, tous les domiciles, tous les yeux, et cependant sa richesse ne se retire pas de lui. Il répand ses dons et il les reçoit; il possède autant qu'il donne; il donne, et il reste le maître des choses qu'il a données. De même, avant le jour du jugement, la splendeur des justes se répand dans toutes les basiliques, dans toutes les églises, dans le cœur de tous les fidèles, pour se recueillir et rentrer en elle-même lorsqu'elle prendra le rôle de juge.

Si quelqu'un trouve cette comparaison vile, qu'il sache que c'est déjà une grandeur et non une erreur de comparer les choses corruptibles aux divines, les petites choses aux grandes. Les premiers principes qui ne rentrent pas dans un genre ne peuvent être définis. Même abaissée, la substance de la divinité retient en soi la dignité (incomparable) de sa ressemblance; on ne trouve ni quantité, ni qualité, à laquelle la Trinité puisse être comparée. La raison céleste est matière d'enseignement, mais elle reste incommunicable. L'exemple du soleil nous enseigne donc la divinité, mais ne se confond pas avec son unité. Tout le monde sait que Dieu a fait de rien ce qui n'était pas; et c'est là que

se brise souvent la virulence des dialecticiens[1].

« Si Dieu donc, l'auteur des choses, a tiré du néant ce vase spirituel et ces membres, pourquoi n'aurait-il pu transformer en la substance de sa lumière un corps animé et comme pénétré du ferment du sang.... Nous savons que les anges sont remplis de l'esprit brûlant de la majesté divine.... Si donc le sang est dans le corps, et si le sang lui-même est mêlé à l'ardeur suprême, nul doute que les bienheureux ne forment qu'un seul et même cœur avec le tout. Que ces mêmes reliques des justes ne nous fassent donc pas tomber dans l'erreur du vulgaire; soyons bien persuadés que ces restes sacrés des apôtres contiennent la vérité de toute leur passion corporelle. Et crions, de toute notre foi, que dans les reliques il n'y a rien qui ne soit plein. Car là où la vertu est entière, là les membres sont entiers. Nous disons que la chair est contenue dans l'essence du sang, et nous affirmons que l'esprit, tout dégouttant de la rosée du sang, a reçu du Verbe son ardeur enflammée. S'il en est ainsi, il est très certain que nos apôtres et nos martyrs sont venus à nous avec toutes leurs vertus[2].

1. « Dialecticorum virus eliditur. » Cap. IX, n° 17.
2. Cap. IX, n°s 18-19.

« Pourquoi donc les appelons-nous des reliques? Parce que les mots sont les images et les signes des choses. On met, sous les yeux, du sang et de la terre. C'est ce que nous désignons par le nom de reliques, faute de pouvoir les désigner autrement. Mais, en disant que le tout est dans la partie, nous n'ouvrons pas les portes des lumières corporelles, mais les yeux du cœur.... Toute partie que l'on appelle espèce ne renferme-t-elle pas nécessairement en elle-même la vertu et la définition du genre? Que si dans la définition du genre sont compris les éléments des espèces, comment la plénitude de la chair ne serait-elle pas également dans les reliques, puisqu'il y a en elles un seul et même esprit[1]? Nous montrons ainsi que le tout peut être dans la partie. C'est pourquoi nous ne pouvons nous plaindre[2] de l'exiguité (des reliques), car, en disant que rien de ce qui est le genre n'a péri dans les corps saints, nous marquons avec certitude que ce qui est divin ne peut être amoindri, parce qu'il est tout en tout et que, là où il est d'une façon quelconque, il est tout entier. Les saintes lettres nous apprennent que le corps de-

1. « Cum sit eadem ratio spiritalis. » Cap. x, n° 20.

2. « Queri. » Cap. x, n° 20. Le cod. 98 de Saint-Gall porte *quærri*, qui n'est peut-être pas à rejeter.

vient éternel par la pénétration de l'esprit. Il faut donc conclure qu'il n'y a rien à désirer de plus, là où on rencontre la plénitude.

« Pour nous mieux faire comprendre, prenons un exemple facile et vulgaire. Nous disons l'éclat du feu, nous disons la couleur du feu. Et cependant dans la nature, c'est une seule et même chose; il n'y a pas là d'autre division que la distinction de nom. La lumière engendre la splendeur, et cependant il n'y a pas de distinction réelle entre la lumière et la splendeur. L'homme même, en tant qu'homme, tient une origine commune avec tous les êtres. L'airain, l'or et tous les genres de métaux, bien que diversement (appréciés et) ravis par les ongles aigus de l'avarice, ont cependant la qualité de substance identique. Il est donc clair que dans les reliques se trouve la perfection des membres, parce qu'il y a en elles un principe spirituel et sacré. Si nous disions que les reliques sont séparées de l'esprit, on chercherait avec raison le lien qui fait le tout. Mais, comme nous remarquons que la substance est une, il est inutile de chercher le tout dans le tout : c'est faire injure à l'unité que de chercher (dans le tout) une plus grande puissance (que dans la partie). Il y a là une illusion des yeux. Mais les lumières

des raisons sont plus claires (il faut s'en rapporter à elles). Nous n'apercevons que de petites reliques, qu'un peu de sang. Mais la vérité voit que ces menues choses (*has minutias*) sont plus éclatantes que le soleil, car le Seigneur a dit dans l'Évangile : *Mes saints brilleront comme le soleil dans le royaume de mon Père* ; et alors le soleil brillera plus vivement qu'aujourd'hui[1].

« Joignez à cela qu'une vertu curative réside dans les parties, non moins que dans le tout. Est-ce qu'elles apportent un soulagement aux malheureux, d'une façon en Orient, à Constantinople, à Antioche, à Thessalonique, à Naïsse, et d'une autre à Rome, en Italie ? Jean l'Évangéliste guérit à Éphèse et en plusieurs autres lieux, et sa même vertu agit aussi parmi nous. Proculus et Agricola guérissent à Bologne, et nous contemplons aussi leur majesté à Rouen. Antonin guérit à Plaisance ; Saturnin et Trajan en Macédoine ; Nazaire à Milan ; Mucius, Alexandre, Datysus, Chindée, répandent abondamment la grâce du salut ; Rogata, Léonide, Anastasie, Anatolie, guérissent, en vertu du seul et même esprit qui opère tout en tous. Je vous le demande, la vertu des saints que nous venons de nommer est-elle autre chez nous et autre

1. Cap. x, nos 20-21 ; Matth., XIII. 43.

chez les autres? Que si partout où est quelque chose d'eux, ils défendent, purifient, protègent pareillement ceux qui les honorent, nous n'avons qu'à multiplier leur culte et non à discuter leur majesté[1].... Qui guérit vit; et qui guérit est dans les reliques. Or les apôtres et les martyrs guérissent. Ils sont donc, dans leurs reliques, attachés par le lien de toute l'éternité[2].

« Nous avons assez et surabondamment déclaré que les saints ne subissent aucun dommage par le partage (de leurs restes). Comprenons donc enfin que, si les justes se livrent à tous les croyants, c'est un effet de miséricorde et non un sujet de discussion. Qui aime croit; qui croit cherche dans l'enseignement de l'évêque la foi et non les mots. C'est pourquoi si notre discours déplaît à quelqu'un, notre bonne volonté ne lui déplaira sûrement pas. Il verra, en effet, que nous avons composé ce livre avec une foi simple et non avec des mots; par dévotion et non par des arguments; par vénération et non par curiosité. L'ami de la vérité porte le respect; l'audacieux est celui qui agite les questions[3]. »

La partie philosophique de l'ouvrage s'arrête

1. Cap. XI, n° 22.
2. Cap. XI, n° 24.
3. Cap. XI, n° 24.

sur ces mots. On y trouvera peut-être des longueurs et des subtilités. Nous avons cependant supprimé quelques développements et certaines redites qui nuisaient à la clarté de la pensée. L'idée mère qui se dégage de cette argumentation, c'est que la présence d'une relique, si minime soit-elle, est une source de bénédiction pour l'église qui la possède.

Victrice attribue toutefois aux saints une puissance qui peut paraître très exagérée. Il ne se contente pas de recourir à leur intercession pour obtenir du Ciel miséricorde, il marque expressément que Dieu leur a confié le pouvoir de remettre les péchés. « C'est à eux, observe-t-il, que le Sauveur a dit : *Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et celui que vous lierez sera lié*[1]. » Il faut sans doute mettre cette exagération de langage sur le compte de l'élan oratoire, car en plusieurs autres endroits de son ouvrage l'évêque de Rouen s'exprime plus correctement et semble ne reconnaître aux saints, en matière de rémission des péchés, que le droit de simple « advocacie », comme on disait au moyen âge[2].

1. Cap. VII, n° 13, p. 25. Cf. cap. VI, n° 11 : « Remittite delicta ». Cf. Joann., XX, 23, et Matth., XVIII, 18.

2. « Hæc nostra sit apud sanctos prima petitio, ut

Le talent d'écrivain que Victrice déploie dans la composition de son *Éloge des Saints* appelle également l'attention de la critique. Lebeuf, qui donna la première édition de l'ouvrage, prétend que le style de l'évêque de Rouen offre une « très grande ressemblance » avec celui de saint Paulin de Nole[1]. Ce jugement est trop vague pour qu'on entreprenne de le discuter.

Un littérateur autrichien, qui a étudié le *De Laude Sanctorum* surtout au point de vue grammatical, se borne à y relever quelques néologismes ou termes rares, en tout une douzaine, tels que *veniabilis*, *infectio*, *sacratio*, *assultus*, *æternari*, *transpungere*[2]. Sur l'ensemble du style, il se montre extrêmement sévère. « Le langage de Victrice est, dit-il, enflé et affecté; il fait pressentir les faux brillants et les futilités tortueuses d'un Martianus Capella, d'un Ennodius

peccata nostra pia miseratione *advocationis* excusent, non animo judicantis inquirant. » Cap. I. n° I. « Adsunt *advocati*, delictorum nostrorum gesta oratione pandamus. Favent judices, possunt mitigare sententiam, quibus dictum est : Sedebitis super duodecim tribunalia, » etc. Cap. XII, n° 25.

1. « Maximam similitudinem », Migne, P. L., t. XX, col. 439.

2. C. Paucker, *Zeitschrift fur die österreichischen Gymnasien*, 1881, p. 482 et suiv.

et de tant d'autres auteurs semi-barbares de l'âge suivant[1]. »

Aucun de ces critiques, selon nous, n'a justement apprécié le style de saint Victrice, et cela parce qu'aucun d'eux n'a connu les règles qu'il suivit scrupuleusement en composant son ouvrage.

Le *De Laude Sanctorum* a été, en effet, écrit avec des préoccupations littéraires et un souci de l'art qu'aucun écrivain du même temps n'a montré à un plus haut degré. Saint Victrice est un styliste, et sans lui faire de ce chef, pour le moment, un éloge ou un blâme, il convient de déterminer avec exactitude le tour qu'il voulait et savait donner à sa phrase.

Cette phrase est courte, concise, à dessein laconique, plus chargée de pensées que de mots. Mais ce qui la caractérise particulièrement, c'est le retour très fréquent des mêmes cadences finales, évidemment destinées à charmer l'oreille des délicats. Le rythme suivant lequel elle s'achève forme une sorte de musique.

Mais en quoi consistent ce rythme et ces cadences, auxquels on a donné le nom de *cursus* ? Pour ceux qui n'en connaîtraient pas les règles,

1. Paucker. *Ibid.*, p. 482.

nous les résumerons aussi brièvement que possible[1].

On entend par *cursus* certaines successions harmonieuses de mots et de syllabes que les prosateurs grecs ou latins employaient à la fin des phrases ou des membres de phrase, afin de procurer à l'oreille des cadences d'un agréable effet. Quand ces agencements de syllabes reposent sur la quantité, le *cursus* est *métrique*; s'ils sont fondés sur l'accent, le *cursus* est *rythmique*.

A la suite des auteurs de *Dictamina*, ou traités de l'art épistolaire du moyen âge, nous distinguerons trois principales formes de *cursus* : le *cursus planus*, qui consiste dans une finale composée d'un mot polysyllabique paroxyton, suivi d'un trissyllabe également paroxyton, en d'autres termes de deux mots (le dernier trissyllabe)

1. Cf. Valois. *Étude sur le rythme des bulles pontificales*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XLII (1881), p. 161-98 et 257-72; Duchesne, *Note sur l'origine du Cursus*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. L (1889); Couture, *Le Cursus ou rythme prosaïque dans la liturgie et dans la littérature de l'église latine du* IIIe *siècle à la Renaissance*, dans *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques*, 1891, *Sciences historiques*, p. 103-9; Dom Mocquereau, *Paleographie musicale*, t. IV; le P. Grospellier, *Le rythme des Oraisons*, dans *Revue du chant grégorien*, 15 mars 1897; Havet, *La prose métrique de Symmaque et les origines métriques du Cursus*, dans *Biblioth. de l'École des Hautes Études*, 94e fascicule. Paris, 1892.

ayant l'accent sur la pénultième, par exemple : *cólla subjécit*, *ratióne jussérunt*; le *cursus tardus* qui consiste dans un paroxyton suivi d'un tétrasyllabe proparoxyton, par exemple : *extórta conféssio*, *resurrectiónis exórdia*; le *cursus velox*, le plus solennel des trois, qui comprend un proparoxyton suivi d'un tétrasyllabe paroxyton, par exemple : *conféssio subsequátur*, *gratulátio potestátum*. Tous ces exemples sont empruntés au même alinéa du discours de saint Victrice[1]. Notons que le dernier mot du *cursus*, au lieu d'être trissyllabique ou tétrasyllabique, peut être remplacé par un monosyllabe suivi d'un dissyllabe ou d'un trissyllabe : par exemple le *cursus planus* admet la finale *secréta non nórint*, aussi régulière que *cólla subjécĭt*; pour le *cursus tardus* on peut substituer les mots *gaudia ísta non séntiat*[2] à *extórta conféssio*; dans le *cursus velox* la forme *próficit ad corónam*[3] équivaut à *gratulátio potestátum*.

Les critiques signalent encore d'autres cadences, notamment le trispondaïque ou pour mieux dire le paroxyton suivi d'un tétrasyllabe paroxyton, dont l'*ésse videátur* de Cicéron est un exem-

1. Cap. XII, n° 29.
2. Tiré de saint Victrice, cap. XII, n° 25.
3. *Ibid.*, n° 28.

ple classique[1]. Mais les trois formes rythmiques que nous avons d'abord marquées ont toujours été les plus recherchées et considérées comme les plus harmonieuses par les bons écrivains de l'époque que nous étudions.

Toutefois il ne faut pas se dissimuler que ces cadences ont subi dans le cours des siècles une modification assez grave. On distingue généralement deux périodes caractéristiques du *cursus*, la première qui va du IIIe au VIIe siècle, et la seconde qui part du XIe siècle pour aboutir à la fin du moyen âge. Or un critique[2] a fait observer que dans la première période, le *cursus* n'était pas seulement rythmique, mais encore généralement métrique, chez la plupart des prosateurs latins, soit païens, soit chrétiens, à la réserve, bien entendu, de certaines incorrections de prosodie qu'on rencontre aussi chez les versifica-

1. Le *trispondaïque*, qui résulte d'un mot ou d'un groupe de quatre syllabes paroxyton, précédé d'un autre paroxyton, par exemple, *pervenire mereamur*, *amare quod amavit*, *esse videatur* ; l'*octosyllabique* qui résulte d'un mot ou d'un groupe de cinq syllabes proparoxyton, précédé d'un autre proparoxyton, exemple : *fletibus supplicantium* ; le *dispondéo-dactylique*, qui résulte d'un mot ou d'un groupe de cinq syllabes proparoxyton, précédé d'un paroxyton, exemple : *virtutis operatio*, *nobis nasci profuit*. Voy. les autres types dans Havet, ouvrage cité, tableau final, p. 111-12.

2. Havet, *ouv. cit.*, p. 4-12.

teurs du ve et du vi^e^ siècle. Précisons cette remarque. Dans les exemples que nous avons donnés plus haut, on a pu voir que le *cursus planus* comprenait un trochée (une longue et une brève) suivi d'un molosse (trois longues) : *cólla subjécit, secréta non nórint*, et que le *cursus tardus* supposait un trochée (une longue et une brève) suivi d'un ionique majeur (deux longues et deux brèves) : *extórta conféssio*; le *cursus velox* présente un dactyle (une longue et deux brèves) suivi d'un tétrasyllabe paroxyton : *conféssio subsequátur*. Toutes ces formes du *cursus* sont métriques, en même temps que rythmiques. On les trouve observées, au ive et au ve siècle, chez les écrivains qui se surveillent. Jamais le trochée du *cursus planus* et du *cursus tardus* n'est sacrifié par eux. Leur licence se borne à remplacer, dans le *cursus velox*, le dactyle par le crétique, le tribraque ou l'anapeste[1], qui sont également proparoxytons, c'est-à-dire accentués sur l'antépénultième.

Nombre des contemporains de saint Victrice s'astreignent à l'observation des règles du *cursus*,

1. L'anapeste, comme on sait, est composé de deux brèves suivies d'une longue, le tribraque de trois brèves, le crétique d'une longue et d'une brève suivie d'une longue.

au moins dans une certaine mesure. Tels saint Ambroise, de Milan ; saint Gaudence, de Brescia ; saint Paulin, de Nole ; le pape Innocent Ier, pour ne citer que des écrivains de marque et des amis de l'évêque de Rouen. Mais nul plus que celui-ci n'a eu le souci des cadences harmonieuses. Bien qu'il estime que les mots doivent être au service des idées ou des choses, et non les choses au service des mots : *non enim res verbis, sed verba serviunt rebus*[1], il se ferait scrupule de terminer ses phrases par des expressions qui choqueraient l'oreille en brisant le rythme. On trouverait difficilement, dans le *De Laude Sanctorum*, une phrase, ne fût-elle que d'une ligne, qui déroge aux lois du *cursus*. Nous citerons en appendice le dernier alinéa de l'ouvrage[2]. Que le lecteur veuille bien s'y reporter. Dans toute cette belle page, il n'est pas une finale que ne gouverne la cadence du *cursus* ; les membres de phrase y sont même régulièrement assujettis. Et cependant on ne voit pas que, pour s'être ainsi lié, Victrice ait rien sacrifié de sa pensée. Comme tous les grands écrivains maîtres de leur langue, l'évêque de Rouen dit ce qu'il veut dire et dans les termes qui conviennent, à la fois cadencés, précis

1. *De Laude Sanctorum*, cap. x, n° 20.
2. Cap. xii, n° 29. Appendice B.

et nets. Les règles du *cursus* ne forment pas d'entraves qui l'empêchent de s'élever à l'éloquence.

Toutefois nous ne ferons pas difficulté de reconnaître que toutes les pages de son ouvrage, bien que marquées de la même empreinte, n'offrent ni la même beauté, ni la même clarté. Le style de Victrice est parfois obscur. Et cela ne tient pas toujours à la rareté de l'expression, prise en dehors du vocabulaire classique, ou à l'élévation de la pensée qui se complaît dans la métaphysique : la recherche de la concision et la poursuite des mêmes cadences en sont aussi la cause.

Et c'est ici qu'il conviendrait de dire ce qu'il faut penser des lois du *cursus*, telles que les comprend l'évêque de Rouen. On ne peut contester que, dans un discours, le retour de certaines cadences harmonieuses ne soit très agréable à l'oreille, à condition qu'elles soient variées et ramenées avec art au bout des phrases. Les combinaisons des trois formes du *cursus* offrent, à cet égard, des ressources suffisantes. Mais il est nécessaire d'éviter le retour trop fréquent des mêmes cadences, sous peine de fatiguer l'oreille par leur répétition. Un style large, abondant, périodique[1] se prête aisément à ces agencements

1. Voy. les Sermons de saint Léon le Grand.

de syllabes. Il n'en est pas de même des phrases courtes, nettes, concises. Or, le style de Victrice est justement d'une extrême concision. Le danger était, pour lui, de tomber dans la monotonie. Il n'y a pas complètement échappé. Si donc il convient de lui faire un mérite du soin avec lequel il a observé les règles du *cursus*, il faut également reconnaître que ce soin tourne à l'excès et dégénère en affectation.

Malgré ses défauts, le *De Laude Sanctorum* reste une œuvre littéraire de grande valeur, qui peut soutenir la comparaison avec les meilleurs écrits sur le même sujet. Nul doute que les contemporains de Victrice ne l'aient hautement apprécié. Mais la postérité a longtemps tardé à lui rendre justice. L'ouvrage a été peu transcrit au Moyen âge ; on n'en connaît que deux manuscrits, codd. 98 et 102 de Saint-Gall. Les Bénédictins qui le découvrirent parmi les œuvres de saint Ambroise ne songèrent pas à le publier. « L'abbé Lebeuf en donna, en 1737, l'édition *princeps*. Elle fut réimprimée à Auxerre en 1763, avec une traduction, dans un petit volume qui est principalement un mémoire académique local. Le texte entra, en 1772, dans la *Bibliothèque des Pères*, d'André Galland. Cette édition était inconnue de Ghesquière, lorsque, onze ans plus

tard, il joignit le Traité à une dissertation sur son auteur. Enfin l'ouvrage a reparu de nos jours dans la Patrologie[1] » latine de Migne.

La copie du manuscrit de Saint-Gall que Lebeuf publia était assez fautive. Toutes les éditions qui suivirent en perpétuèrent ou même en aggravèrent les fautes. Il restait à donner l'édition critique et définitive. C'est ce qu'entreprit l'abbé Sauvage, et ce qu'après lui essaya de mener à bonne fin M. l'abbé Tougard. Toutefois leur publication ne répond pas encore à toutes les exigences de l'érudition moderne. C'est plutôt une œuvre de vulgarisation que de science proprement dite[2]. Non seulement ils n'adoptent pas pour la construction du texte une version unique, mais, ce qui est plus grave, ils ne tiennent nul compte des règles du *cursus* pour les corrections qu'ils proposent[3]. A vrai dire, toutes les

1. Tougard. *Saint Victrice, son De Laude Sanctorum*, Introduction, p. 5, n. 1.

2. *Saint Victrice. Son livre de Laude Sanctorum, d'après les variantes tirées des mss. de Saint-Gal*, par le chanoine Sauvage, publié et annoté par l'abbé A. Tougard, Paris, Dumont et Alph. Picard, 1895.

3. M. Tougard établit son texte d'après : 1° le ms. 98 de Saint-Gall; 2° le ms. 102 (*ibid.*), copie de 98, selon Nolte; 3° les Notes critiques de Nolte, extrait de la *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1869, p. 454-459; 4° le texte de l'abbé Lebeuf; 5° le texte de Ghesquière. Il donne aussi la pagination de Migne (*P. L.*, t. XX).

versions que nous possédons paraissent provenir du cod. 98 de Saint-Gall. Le champ sur lequel devait s'exercer la critique était donc très restreint. En pareil cas, la connaissance du *cursus* était d'un mince secours. Cependant elle n'était pas tout à fait inutile. Elle pouvait servir à justifier ou à condamner certaines cadences douteuses. Nous en donnerons la preuve dans un appendice spécial[1].

Le *De Laude Sanctorum* est le seul ouvrage de Victrice que nous possédions. Le reste de ses écrits est malheureusement perdu. Un critique moderne[2] lui a cependant attribué la composition du symbole : *Quicumque*, dans lequel, nous dit-on, il faudrait reconnaître la profession de foi que l'évêque de Rouen rédigea pour sa justification en 403. Mais cette hypothèse n'est guère justifiée. S'il est vrai que Victrice eut à se défendre contre l'accusation d'apollinarisme, et que le *Quicumque* présente des déclarations nettement anti-apollinaristes[3], il ne s'ensuit pas que cette

Comme il veut faire, avant tout, œuvre de vulgarisation, il choisit, entre les leçons, celle qui lui paraît la plus claire et donne toujours l'orthographe moderne.

1. Appendice C.

2. Harvey, *The history and theologie of the three Creeds*, London, Parker, 1854, t, II, p. 577.

3. Cf. *De Laude Sanctorum*, cap. IV, et le *Quicumque*, versets 4, 6, 15, 28, 29, 30.

profession de foi soit son œuvre. Bien d'autres auteurs tinrent un langage semblable, aux environs de l'an 400. D'ailleurs, selon toute vraisemblance[1], le *Quicumque* n'est pas antérieur à 430, et, à cette date, nous le verrons, il y avait plus de vingt ans que Victrice était mort.

1. Cf. A.-E. Burn, *An Introduction to the Creeds*, London, Methuen, 1899, p. 145-149; *The Athanasian Creed and its early Commentaries*, Cambridge, 1896, dans *Texts and Studies, Contributions to biblical and patristic Literature*, vol. IV, n° 1, p. 45. M. Burn attribue le *Quicumque* à l'école de Lérins.

CHAPITRE VII

FONDATIONS D'ÉGLISES RURALES

Si l'on en croit saint Paulin, l'église cathédrale n'était pas la seule, à Rouen, où l'on célébrât le service divin. Grâce à Victrice, la cité était devenue « célèbre par ses lieux saints ». On nous parle de « nombreuses églises », *frequentes ecclesias*, qui faisaient son ornement[1]. Les documents nous manquent pour vérifier ce dire élogieux. Mais, à le prendre même pour un compliment exagéré, il est permis de croire que Victrice enrichit sa ville épiscopale de plusieurs basiliques ou oratoires destinés non pas au service paroissial[2], mais à l'assemblée des fidèles

1. Paulin, *Ep.* XVIII, n. 5.

2. Au IVe siècle et même plus tard, en Gaule, les villes épiscopales n'avaient qu'une paroisse qui était la cathédrale. Mais cela n'empêchait pas l'érection de basiliques où l'on se réunissait pour prier. C'est ainsi, par exemple, qu'à Tours le prédécesseur de saint Martin convertit la maison d'un sénateur en basilique. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, 31.

pour le chant des psaumes ou la prière en commun.

Parmi ces églises, dont le souvenir est perdu, il faut sans doute compter l'oratoire des moines rouennais. Rien n'interdit de penser que la crypte de Saint-Gervais ait été aussi de ce nombre. Victrice a pu construire, comme le veut M. Paul Allard[1], « au centre du premier cimetière chrétien de la cité, une chapelle destinée à recevoir les restes de ses prédécesseurs, saint Mellon et saint Avitien ». Il lui était facile de détacher du trésor de sa cathédrale, en tout ou en partie, pour en doter le nouveau sanctuaire, les reliques de saint Gervais et de saint Protais. De là, le vocable que l'édifice aurait reçu. Mais nous devons reconnaître qu'aucun document ne nous permet de décider si cette œuvre est la sienne, ou celle de l'un de ses successeurs. Même en raisonnant par analogie, il serait impossible de trancher la question. Si en certains endroits, par exemple à Brescia, l'évêque, qui reçut les reliques des saints Gervais et Protais, se hâta de construire une église en leur honneur[2], il n'en fut pas de même par-

1. *Rouen illustré*, t. I, p. 4, *les Cryptes*.
2. Gaudence, *Serm.* XVII. *P. L.*, t. XX, col. 959 et suiv.

tout ; à Tours, notamment, saint Martin laissa ce soin à l'un de ses successeurs, Eustoche[1]. Victrice a pu imiter saint Martin, aussi bien que saint Gaudence.

Il nous est du moins facile de concevoir la manière dont il exerça son apostolat au milieu de son diocèse. Ce qu'il fit dans la Morinie et chez les Nerviens, et ce que ses collègues faisaient dans leurs diocèses respectifs, nous en donne une idée exacte.

Le IVe siècle vit naître en Gaule les paroisses rurales[2]. Le Concile d'Arles de 314 en signale déjà l'existence dans le midi[3]. Le nord ne les connut qu'un peu plus tard. A Tours, par exemple, elles n'apparaissent pas avant le dernier quart du siècle. Saint Martin en est le premier organisateur[4]. Une tradition rouennaise voudrait cependant que saint Mellon, mort peu après l'an 400[5], ait fondé, au centre de son diocèse, une église et une paroisse qui devait porter

1. Greg. Turon, *Hist. Franc.*, lib. x, 31, n° 5.

2. Sur ce sujet, voy. Imbart de la Tour, *Les Paroisses rurales dans l'ancienne France*, dans *Revue historique*, avril et juin 1896, juin 1898.

3. Le canon 18 qui nous parle de *diacones urbici* nous permet de croire qu'il y avait des diacres ruraux.

4. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. x, 31.

5. Avitien, successeur de saint Mellon, assiste au concile d'Arles en 314.

son nom, Héricourt-en-Caux, longtemps connue sous le vocable de Bourg-Saint-Mellon[1]. Ce serait là une œuvre tout exceptionnelle. Les premiers évêques de Rouen se contentèrent, comme leurs collègues des autres cités, de former des chrétientés solides et compactes dans leur ville épiscopale, et ne songèrent pas à établir de paroisses dans les campagnes avant d'avoir recruté un clergé nombreux et profondément pieux, capable de les desservir.

Le diocèse de Rouen était extrêmement vaste ; il se composait, comme on sait, de deux anciennes cités gauloises, la cité des Véliocasses et la cité des Calètes, et s'étendait ainsi de Pontoise à la mer, et de la Bresle à la Risle[2]. Les voies romaines, qui le sillonnaient, furent certainement les principales routes par où se propagea d'abord l'Évangile. On a remarqué que les cinq ou six bourgades ou *vici* que saint Martin érigea en paroisses, étaient situées aux carrefours ou sur les bords des voies romaines[3].

1. Voy., sur cette tradition, Sauvage, *Actes de saint Mellon*, Rouen, 1884, p. 254 et suiv. Cf. Hellot, *Saint Mellon est-il mort à Héricourt-en-Caux?* Yvetot, 1885, in-8°.

2. Sur cette délimitation, cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, Paris, 1902, p. 119-122.

3. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. x, 31 ; Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 217.

C'est que ces localités seules formaient des centres ruraux un peu importants. Le reste de la population, esclaves et colons, vivaient isolés dans les villas seigneuriales. Le territoire sur lequel s'exerça le zèle de saint Victrice offrait vraisemblablement le même aspect. On peut donc présumer que les *vici* du diocèse de Rouen, qui figurent sur les *Itinéraires* de cette époque [1], tels que Pontoise, Petromantala (Saint-Gervais), Radepont, Brionne, Lillebonne, Harfleur, Gravinum, et plusieurs autres dont le nom ne nous est pas parvenu, furent dotés d'une église vers la fin du IVe siècle.

On sait comment procédaient les évêques pour l'établissement de ces paroisses rurales. Une première prédication faite au milieu d'une population idolâtre amenait quelques conversions [2]. Lorsque les nouveaux baptisés étaient assez nombreux pour constituer une petite communauté chrétienne, l'évêque mettait à leur tête un prêtre qu'il détachait de son *presbyterium* et

1. Cf. Table de Peutinger, dans E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 75 et 136-137.

2. Voy. dans Sulpice Sévère (*Dialog.* II, 4, *P. L.*, t. XX, col. 204) comment saint Martin convertit les habitants d'un *vicus* en allant à Chartres : « Dum vicum quemdam habitantium multitudine frequentissimum præterimus, obviam nobis immanis turba processit, quæ erat tota gentilium : nam nemo in illo vico noverat Christum », etc.

auquel il donnait pour auxiliaires quelques-uns de ses clercs et de ses moines. On bâtissait une église, tantôt à côté, tantôt sur l'emplacement même d'une idole ou d'un temple détruit. Et le service religieux était organisé sur le modèle de celui qui fonctionnait dans l'église épiscopale. Ainsi Sulpice Sévère et Grégoire de Tours nous représentent la fondation de l'église d'Amboise [1] et d'autres basiliques par saint Martin, au diocèse de Tours. D'après saint Paulin, Victrice ne procéda pas autrement dans la Morinie [2]. Nul doute par conséquent qu'il ait suivi la même ligne de conduite dans l'organisation des paroisses rurales de son diocèse.

Ces nouveaux centres religieux étaient destinés à rayonner autour d'eux et à étendre de proche en proche sur tout le pays l'influence du christianisme. Toutefois, le paganisme ne recula

1. Pour Amboise, Sulpice Sévère nous parle d'un *presbytero ibidem consistente*, assisté de *clericos* et *monachos* (*Dialog.* III, 8); Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib. x, 31) nous dit que, pour Amboise et cinq autres *vici*, Martin *destructis delubris baptizatisque gentilibus*, *ecclesias edificavit.*

2. Paulin (*Ep.* XVIII, n. 4) raconte qu'après la mission de Victrice : *Venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, insulas, silvas ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis, celebrant.* Par les *monasteria* il faut sans doute entendre les maisons où vivaient les prêtres, entourés, comme à Amboise, de clercs et de moines qui leur servaient d'auxiliaires.

que très lentement devant l'action, d'ailleurs incessante, du clergé. Pendant plus de deux cents ans encore, il se défendra pied à pied ; les dernières idoles ne tomberont qu'au VIIe siècle, sous l'épiscopat de saint Romain et de saint Ouen. Mais Victrice fut sûrement de ceux qui prévirent le succès final du christianisme, et on doit lui rendre cette justice que, parmi les évêques de Rouen, nul n'a travaillé plus efficacement que lui à préparer ce triomphe.

CHAPITRE VIII

LE MÉTROPOLITAIN ET LE MISSIONNAIRE

Ce fut pendant l'épiscopat de saint Victrice que s'opéra en Gaule la nouvelle division des provinces, d'où naquirent les diverses métropoles civiles appelées à devenir un peu plus tard des métropoles ecclésiastiques. Depuis près de quatre-vingt-dix ans, Rouen vivait sous le régime inauguré par Dioclétien (297), et était la capitale de la Seconde Lyonnaise, qui comprenait toute la région située entre la Bresle et la Loire. Vers 385[1], Théodose, entre autres changements administratifs, scinda la Seconde Lyonnaise et distribua les cités qui relevaient d'elle entre

1. Sur cette date, cf. Mommsen, *Verzeichnis der römischen Provinzien aufgesetz im* 297, dans *Abhandlungen der königl. Akademie der Wissenchaften zu Berlin*, 1862, Berlin, 1863, p. 487-538. Mémoire traduit en français par E. Picot avec une autre étude de Mommsen sur Polémius Silvius (*Revue archéolog. de Paris*, de juin 1866 à janvier 1867). La Troisième Lyonnaise figure pour la première fois dans la liste de Polémius Silvius, rédigée avant 386.

deux métropoles, Rouen et Tours. Bayeux, Avranches, Évreux, Séez, Lisieux, Coutances restèrent rattachés à Rouen; Tours devint la métropole du Mans, de Rennes, de Nantes, d'Angers, de Quimper, de Vannes, de la *civitas Osismorum* (Coz Castel Ach') et de la *civitas Diablintum*. Vienne demeura toujours le siège du vicariat des sept (en réalité des dix-sept) provinces[1], entre lesquelles se subdivisait la Gaule du centre et du midi.

On pourrait se demander si cette nouvelle distribution des provinces ne fut pas l'occasion d'un voyage que l'évêque de Rouen, Victrice, et l'évêque de Tours, Martin, firent de concert à Vienne. Du moins est-il sûr que Paulin de Nole signale leur présence en cette ville vers 586[2]. C'est de là que date l'admiration de Paulin pour Victrice. « J'eus le bonheur, écrivait-il plus tard, de voir alors votre sainteté auprès de notre bienheureux père Martin, dont le Seigneur vous faisait l'égal, bien que vous lui fussiez inférieur

1. Sur cette dénomination, cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 488-489.

2. C'est la date qu'indique Lagrange dans sa *Vie de saint Paulin*, p. 72-76. Ce qui est sûr, c'est que cette rencontre eut lieu bien avant le baptême de Paulin (cf. Paulin. *Ep.* XVIII), baptême que Lagrange fixe avec une très grande vraisemblance en 389 (*ouv. cit.*, p. 97).

en âge.... Je me réjouis et je puis du moins me faire gloire d'avoir contemplé votre visage. Mais je déplore ma négligence et mon malheur d'avoir perdu l'occasion d'un si grand bienfait, faute de le connaître. J'étais alors enténébré, non seulement par mes péchés qui m'oppriment toujours, mais encore par les soucis de ce siècle, dont, grâce à Dieu, je suis maintenant délivré. Si bien que je n'ai vu en vous que l'évêque qui était devant mes yeux, et que je n'ai pas su voir, ce qui était bien plus illustre, le martyr vivant[1]. »

Nous ne saurions indiquer au juste quel ordre d'intérêts avait conduit à Vienne l'évêque de Rouen et celui de Tours. C'est par conjecture seulement que nous rattachons leur voyage à la délimitation de leurs provinces. Les questions d'ordre ecclésiastique qui pouvaient résulter de cette importante réforme ne devaient pas être tranchées dans la vallée du Rhône.

Du reste, le temps n'était pas encore venu, où les évêques de Rouen et de Tours pussent exercer sur leurs comprovinciaux une réelle autorité. A cette date la hiérarchie est loin d'être parfaitement organisée dans l'Église des Gaules.

1. *Ep.* XVIII, n° 9.

Les évêchés achevaient de se constituer dans chaque cité, d'une façon à peu près indépendante. On n'aperçoit guère le lien qui les unit, sauf l'autorité morale qu'exerçaient sur leurs collègues, en vertu du privilège de l'âge, les plus anciens titulaires. « Les rares documents où apparaît alors l'épiscopat des Gaules, remarque Mgr Duchesne, le circonscrivent beaucoup plus qu'ils ne le groupent. L'expression consacrée pour le désigner, c'est *Episcopi Galliarum et VII provinciarum*. On la rencontre dans les lettres synodales des conciles de Valence (375), de Nîmes (396), de Turin (vers 400), ainsi que dans la correspondance des papes Sozime et Boniface (417-422). Aux conciles de Valence et de Nîmes, dont nous avons les signatures, on trouve comme président le plus ancien évêque, et non celui d'un siège déterminé. Lyon, Trèves, Arles, Vienne, n'ont ici aucune préséance. Il y a plus, l'institution des métropoles qui fonctionnent depuis longtemps en Orient ne se révèle pas encore dans les décrets de Valence et de Nîmes. C'est au concile de Turin qu'il en est question pour la première fois, et comme d'une chose peu définie. Les évêques de ce concile ne savent pas si c'est à l'évêque d'Arles ou à celui de Vienne que doivent être attribuées les fonctions

de métropolitain dans la province à laquelle appartiennent ces deux sièges.... Nous sommes évidemment aux origines du système métropolitain, en ce qui regarde la Gaule ecclésiastique[1] ».

La décrétale du pape Innocent à Victrice en 404[2] témoigne d'une situation à peu près semblable. Les évêques y sont invités à traiter entre eux, sans sortir de leurs provinces (sauf faculté de recours à Rome) les affaires ecclésiastiques qui offrent quelque gravité. Mais le rôle du métropolitain n'y est que vaguement indiqué[3]. Victrice est bien chargé de répandre autour de lui la décrétale, qui est une sorte de *Liber Regularum*. Mais, à coup sûr, Innocent n'avait pas seulement en vue, dans cette recommandation, les évêques de la province de Rouen. Il exhortait simplement Victrice à donner au *Liber* le plus de publicité possible, surtout dans l'ouest de la Gaule[4]. En somme, Boniface (418-422) paraît avoir été le premier pape qui voulut résolument

1. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 89-90.
2. Jaffé. *Regesta*. 286, Migne, *P. L.*, t. XX. p. 468.
3. Can. 3 ; cf. can. 1.
4. « Erit dilectionis tuæ per plebes finitimas et consacerdotes nostros qui in illis regionibus propriis ecclesiis præsident regularum hunc librum quasi didascalum atque monitorem sedulo insinuare. » Cap. 1, *P. L.*, t. XX, col. 469.

faire fonctionner le système métropolitain en Occident[1].

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de rechercher ce que fit Victrice pour les églises de sa province, ni quelle autorité il exerça sur ses collègues comprovinciaux. Peut-être parmi les évêchés d'Évreux, de Lisieux, de Bayeux, de Séez, de Coutances et d'Avranches, quelques-uns achevaient-ils seulement de se constituer, à la fin du IVe siècle[2]. En tout cas, les renseignements nous font absolument défaut sur leur origine et la première période de leur existence. Si Victrice concourut à leur organisation dans une certaine mesure, c'est un mystère de l'histoire.

Ses rapports avec saint Martin (dont il aurait pu être pendant quelque temps le métropolitain) paraissent avoir été assez multipliés. Ce n'est pas seulement à Vienne qu'on les rencontre ensemble. Sulpice Sévère signale leur présence à Chartres, vers 395[3]. Nous ne connaissons ce fait que grâce à un miracle qui lui sert

1. « Per unamquamque provinciam jus metropolitanos singulos habere debere. » Ep. *ad Hilarium Arelat*, cap. 1, Jaffé, *Regesta*, 362. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 773.

2. Cf., sur ce point, Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 211 et suiv.

3. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 420.

d'illustration. Martin était venu, précédé de sa réputation de thaumaturge. Un père de famille lui présente sa fille, muette de naissance, dont il sollicite la guérison. Martin, aussi humble que grand, jetant un regard autour de soi, déclare que Victrice et l'évêque de Chartres, Valentin, qui l'accompagnent, sont seuls assez saints pour obtenir de Dieu une pareille faveur. Mais ceux-ci se joignent au père affligé et supplient Martin de faire ce qu'on attend de lui. Le pieux évêque cède à leurs instances, il fait écarter la foule, et n'ayant pour témoin que ses collègues et le père de la jeune fille, il se prosterne selon sa coutume pour prier, puis il bénit, avec la formule de l'exorcisme, un peu d'huile qu'il introduit aussitôt dans la bouche de l'enfant, en lui tenant la langue. L'effet du remède ne se fit pas attendre. « Comment s'appelle ton père ? » dit le saint. Et la jeune fille prononce sur-le-champ le nom demandé. On devine la joie du père, qui se jette aux genoux de Martin et les arrose de ses larmes, en proclamant que ce mot est le premier qui soit sorti de la bouche de son enfant. L'historien, après avoir rapporté le fait, ajoute qu'il le tient d'un témoin oculaire[1].

1. Sulpice Sévère, *Dialog.* III, 2, Migne, *P. L.*, t. XX, col. 213.

La fréquentation de l'évêque de Tours ne pouvait qu'entretenir et développer chez saint Victrice le zèle de l'apostolat. On sait que saint Martin ne se contenta pas d'évangéliser son diocèse. Une grande partie de la Gaule fut le théâtre de ses prédications[1]. Il ne paraît pas cependant avoir visité, dans ses courses évangéliques, la Seconde Lyonnaise, ni les pays plus au nord qui faisaient partie de la Belgique Seconde[2]. Dans cette dernière région, plusieurs cités, notamment Amiens, avaient des églises florissantes[3]. Mais d'autres peuples moins favorisés, les Morins et les Nerviens par exemple, à peine touchés une première fois par l'Évangile, semblaient attendre la venue d'un nouveau missionnaire. Le Christ ne comptait chez eux que de rares adorateurs, restes des conversions jadis opérées par saint Fuscien, saint Victoric et saint Piaton[4]. Pas de communauté chrétienne orga-

1. Cf. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours, 1881, p. 275 et suiv.

2. Lecoy de la Marche en convient pour la Seconde Lyonnaise, mais il accorde trop de crédit aux prétendues traditions de la Flandre et de l'Artois. *Loc. cit.*

3. Ammien Marcellin qui écrivait entre 383 et 390 disait (xv, 11), en parlant d'Amiens pour une époque un peu antérieure, qu'elle était une « ville éminente entre toutes ». Sur les origines de l'évêché d'Amiens, cf. *Gallia christiana*, X, 1150.

4. « In remotissimo Nervici littoris tractu quem tenui

nisée; pas d'évêché constitué[1]. L'idolâtrie régnait partout en maîtresse. Ce fut la vue ou plutôt le souvenir poignant de tant de misères morales qui fit de Victrice, à l'exemple de Martin, un évêque missionnaire.

La région qu'il allait évangéliser comprenait le Boulonnais, la Morinie, l'Artois Flamingant, la Flandre occidentale : voilà pour les pays des *Morini*; Bavai, le Hainaut, le Brabant, correspondant au territoire occupé par les *Nervii*[2]. Peu de noms des villes de ces provinces nous sont parvenus. Il faut pourtant citer Thérouanne, Boulogne (prolongement de l'antique Gessoriacum[3]), Cassel, Werwicq, Escaupont, Bavai,

antehac spiritu fides veritatis afflaverat. » Paulin. *Ep.* XVIII. Cf., sur l'apostolat des saints Fuscien et Victoric, Ghesquiere, *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 161, n° 18; sur saint Piaton, *Ibid.*, p. 95-134.

1. Lorsque E. Desjardins affirme (*Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 501, n. 2) que « Bavay, *Bagacum*, a eu ses évêques au IVe siècle », il fait une induction qu'il lui serait impossible de justifier par les documents. Sur les origines des évêchés de Bavai ou Tournai, de Cambrai, de Thérouanne et de Boulogne, cf. *Gallia christiana*, t. III et X, en attendant le troisième volume des *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne.

2. Sur cette délimitation du territoire des *Morini* et des *Nervii*, cf. Ernest Desjardins, *Geographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 435-436.

3. Cf. E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. II, p. 450; t. I, p. 372-387.

Tournai, Cambrai, Waudrez, Etrœung[1]. On pourrait ajouter à ces *vici* ou cités quelques *oppida* qui avaient servi de refuge aux habitants dans les guerres de peuplades, si fréquentes avant l'organisation définitive de la conquête romaine. Tout cela émergeait, au sein d'un pays couvert de forêts et de marais, entre l'Escaut et la mer[2].

Les prédications de Victrice obtinrent un plein succès. Dans chaque ville ou *vicus* qu'il traversait, il laissa comme marque de son passage une église et des fidèles. S'il faut en croire saint Paulin, qui était bien informé, on vit surgir, non seulement dans les villes, mais encore dans les îles et dans les forêts, de véritables monastères. Il faut sans doute entendre par là les presbytères, où plusieurs moines vivaient en communauté avec les clercs chargés du service des paroisses nouvellement établies[3]. Ainsi, ajoute saint Paulin, « au lieu des barbares du dehors et des bandits du dedans, c'étaient

1. Cf. E. Desjardins, *ouv. cit.*, t. II, p. 449 et t. IV, p. 75 et 127-128 : Table de Peutinger.

2. « Continentes silvas ac paludes habebant » (Morini), etc. César, *De Bello Gallico*, III, 28 ; cf. Paulin, *Ep.* XVIII, n° 5.

3. Cf. ce que nous avons dit (chap. VII) sur la fondation des paroisses rurales.

maintenant des chœurs vénérables et angéliques de saints qui envahissaient tout le territoire[1] » des Nerviens et des Morins.

Cette organisation ne fut pas l'ouvrage d'un jour. Victrice, après un premier apostolat dans ces régions, devint sans doute à plusieurs reprises l'hôte des peuples qu'il avait évangélisés. Le temps seul lui permit de consolider son œuvre. Mais s'il eut la consolation de savoir ses efforts récompensés au delà de toute attente, il vécut peut-être assez longtemps pour voir aussi périr en une année le fruit de tant de travaux.

On s'est étonné que les diocèses de Boulogne, de Thérouanne, de Tournai et de Cambrai, n'aient pas entretenu le souvenir de l'évangélisation de saint Victrice par un culte rendu à sa mémoire[2]. Cet oubli ne s'explique que trop aisément. En 406-407, des nations innombrables et d'une férocité inouïe envahirent toutes les Gaules, raconte saint Jérôme. Les Quades, les

1. « Ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, silvas, ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis, celebrant. » *Ep.* XVIII, n° 5.

2. Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 389, n° 27; cf. Tougard, *Saint Victrice*, p. 8; Haigneré, *Étude sur l'existence d'un siège épiscopal dans la ville de Boulogne avant le* VIIe *siècle*, Boulogne, 1856, p. 48.

Vandales, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alemans, les Pannoniens, se précipitèrent, comme une avalanche, dans tout l'espace compris entre le Rhin et l'Océan, entre les Alpes et les Pyrénées. Reims notamment, Amiens, Arras, le pays des Morins, Tournai, Nemetæ, c'est-à-dire par conséquent toute la région évangélisée par saint Victrice, furent complètement saccagés, et leurs habitants transplantés en Germanie[1]. Plusieurs des villes qui disparurent dans la tourmente ne se relevèrent jamais de leurs ruines. On conçoit donc que les chrétientés établies à grand'peine par saint Victrice aient été emportées par ce cataclysme et n'aient pas laissé de trace. Lorsque les temps redevinrent meilleurs, il fallut fonder des églises sur nouveaux frais. Mais rien ne rattacha ces fondations à celles de l'évêque de Rouen.

Le succès obtenu par Victrice dans ses prédications extra-diocésaines porta son nom jusqu'au delà de l'Océan (de ce que nous appelons aujourd'hui la Manche). Les évêques de la Grande-Bretagne ne marchandèrent pas leur admiration à celui qui avait su apprivoiser des peuples aussi

1. Jérôme. *Ep.* 91, *ad Ageruchiam*. Sur la date (406-407), cf. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, 2e éd., t. V, p. 807, n. XXII.

barbares que les Morins et les Nerviens. Ils lui donnèrent une marque de leur estime en l'invitant à passer le détroit. Leur Église nationale était justement en proie à des troubles profonds. Il leur sembla que nulle autorité n'était plus capable que la sienne de pacifier les esprits[1].

On ignore la nature des questions qui divisaient à cette date le clergé de la Grande-Bretagne. Le pélagianisme n'était pas encore né. Un passage de l'histoire de Gildas, écrivain du VIe siècle, a fait conjecturer, non sans vraisemblance, que l'arianisme, sous l'une de ses formes, après avoir agité le continent, avait fini par pénétrer dans l'île et la bouleverser[2]. C'était donc sans doute cette queue de l'hérésie arienne que les évêques orthodoxes demandaient à Victrice d'écraser. Le pieux évêque s'y employa de toute son âme, et plus tard il se rend le témoignage que, « s'il n'a pas fait tout ce qu'il a dû, il a du moins fait tout ce qu'il a pu[3] ». « J'ai inspiré

1. « Pacis me faciendæ consacerdotes mei salutares antistites evocarunt. » *De Laude Sanctorum*, cap. I, n° 2.

2. « Mansit hæc Christi capitis membrorumque consonantia suavis, donec Ariana perfidia, atrox ceu anguis, transmarina nobis evomens venena, fratres in unum habitantes exitiabile faceret sejungi... ac sic via facta trans Oceanum », etc. *De excidio Britanniæ Libro querulo*, cap. IX, cité par Ghesquière (*loc. laud.*, p. 389-390).

3. *De Laude Sanctorum*, cap. I, n° 3.

aux sages, dit-il, l'amour de la paix, je l'ai donnée aux dociles, je l'ai inculquée aux ignorants, je l'ai fait pénétrer de force chez les récalcitrants en insistant avec opportunité et importunité selon le conseil de l'apôtre; bref, je suis entré dans leurs âmes par la doctrine et l'insinuation. Lorsque la fragilité humaine m'a trahi, j'ai appelé à mon secours l'esprit (des saints). J'ai fait ce que font, dans l'extrême violence de la tempête, ceux qui naviguent; ils ne se fient pas à l'habileté du pilote, mais ils implorent la miséricorde de la souveraine majesté. Abattre les flots et modérer les vents, le Jésus qui est en nous peut le faire, l'art humain ne le saurait. Désormais donc, je n'ai plus à m'occuper de ceux qui sont tombés tout à fait en rompant le lien de la discipline[1]. »

Victrice quitta donc la Grande-Bretagne avec la satisfaction d'une mission heureusement terminée. Il était à quarante milles (soit environ soixante kilomètres) de sa ville épiscopale, lorsqu'il fut surpris en chemin par la nouvelle d'un envoi de reliques apportées d'Italie[2]. Nous avons décrit plus haut la pompe avec laquelle il introduisit ce trésor dans sa cathédrale.

1. *De Laude Sanctorum*, cap. 1, n. 3.
2. *Ibid.*, n° 2.

CHAPITRE IX

RELATIONS AVEC NOLE ET ROME

Victrice comptait au nombre de ses admirateurs un des hommes qui, par sa conversion, son génie littéraire et sa piété, honorèrent le plus l'Église latine aux environs de l'an 400 : je veux parler de Pontius Meropius Paulinus, plus connu sous le nom de saint Paulin de Nole. Ce personnage était d'origine gauloise et de famille sénatoriale[1]. Né au sein de l'opulence, près de Bordeaux, il avait fréquenté l'école de cette ville, qu'illustrait alors le poète Ausone; et il devait bientôt égaler sinon surpasser son maître dans l'art d'écrire. Sa fortune l'autorisait à prétendre à tous les honneurs que dispensait la Rome des Césars. Jeune encore, il fut

1. Sur saint Paulin, nous renvoyons, d'une façon générale, à ses *Œuvres* dans Migne, *P. L.*, t. LXI, p. 153, et à Lagrange, *Histoire de saint Paulin*, in-8°, Paris, Poussielgue, 1877.

nommé consul *suffectus*[1], et revêtit « la pourpre sacrée de Quirinus et la trabée dorée ». On sait, en outre, qu'il administra, en qualité de consulaire, la province de Campanie où il possédait de grands domaines[2]. Cette fonction le mit en contact avec un martyr qui devait exercer sur sa vie une influence considérable. Il fut, en effet, le témoin des fêtes que la Campanie célébrait en l'honneur de saint Félix de Nole. Ce jour-là, lui-même nous l'apprend, fut jetée dans son âme la première semence de salut[3].

Bientôt on le vit renoncer au monde et se préparer au baptême par les exercices du catéchuménat. Lorsqu'il rencontra pour la première fois Victrice à Vienne, vers 386, l'eau sainte n'avait pas encore coulé sur son front; sa conversion n'était pas complète : « ses péchés, nous dit-il, et les soucis du siècle enténébraient toujours son âme[4]. » De longues réflexions sur la vanité des plaisirs et des richesses, voire de la littérature et de la philosophie, le spectacle des vertus que le christianisme révélait au monde, et par-dessus tout l'influence discrète d'une épouse

1. Sur ce point, cf. Lagrange, *ouv. cit.*, p. 29-33.
2. *Ibid.*, p. 33-36.
3. « Cælestium rerum prima semina. » *Natale* XIII.
4. Paulin, *Ep.* XVIII, n° 9.

chrétienne, de la douce et tendre Thérasia, finirent par le déterminer à se donner totalement au Christ.

A peine baptisé, il éprouve un impérieux besoin de silence et de solitude. La vue des lieux où il avait mené une vie mondaine lui devient à charge ; il se retire en Espagne avec sa fidèle Thérasia. Témoin de ses vertus, la population de Barcelone force l'évêque à l'ordonner prêtre, aux fêtes de Noël de 393[1]. Ce n'était que la première étape de sa vie de retraite. Le souvenir de saint Félix l'attire à Nole, où Thérasia le suit. Dès lors, il ne rêve plus d'autre joie humaine que celle de garder le tombeau du martyr et la basilique qui l'abrite. « Laisse-moi, lui dit-il dans une touchante prière, laisse-moi me tenir assis à tes portes, souffre que chaque matin je balaye tes parvis, que chaque soir je veille à leur garde. Laisse-moi finir mes jours dans ces emplois que j'aime. Nous nous réfugions dans ton giron sacré. Notre nid est dans ton sein. C'est là que, réchauffés, nous croissons pour une meilleure vie, et, nous dépouillant du fardeau terrestre, nous sentons germer en nous quelque chose de divin, et naître les ailes qui nous égaleront aux anges[2]. »

1. Cf. Lagrange, *ouv. cit.*, p. 146 et suiv.
2. *Natale* III : traduction Ozanam.

Prêtre et pénitent, Paulin demeure cependant écrivain et poète. La seule chose qu'il n'ait pas sacrifiée en quittant le monde, c'est le goût des lettres. Mais ce goût se trouve transformé, comme sa vie; ses poésies sont les premières qui aient fait parler à la muse latine, avec élégance, un langage chrétien. Un esprit nouveau souffle dans l'épithalame[1] qu'il consacre aux noces de Julien et d'Ya. Les consolations qu'il adresse à des parents chrétiens sur la mort de leur enfant offrent le même caractère de grandeur surnaturelle[2]. Mais où son âme apparaît tout entière et donne à sa poésie un charme incomparable, c'est quand il entreprend de raconter la vie, les miracles de saint Félix, les pèlerinages qui se font à son tombeau, l'église élevée auprès, les hommages qui lui viennent de toute l'Italie, et surtout la fête populaire destinée à célébrer sa mémoire. « Le peuple remplit les chemins de ses essaims bigarrés. On voit arriver les pèlerins de la Lucanie, de l'Apulie, de la Calabre, tous ceux du Latium enfermé entre deux mers. Les Samnites même descendent de leurs montagnes. La piété a vaincu l'âpreté des chemins. Ils n'ont point de cesse et, incapables d'attendre le jour, ils che-

1. Carmen XXII, *Epithalam. Juliani et Yæ.*
2. *De Obitu Celsi pueri, Carmen* XXXIII.

minent à la lueur des torches. Non seulement ils portent leurs enfants dans leurs sacs, souvent aussi ils amènent leurs bêtes malades. Cependant les murs de Nole semblent s'étendre et égaler la cité reine qui garde les tombeaux de Pierre et Paul. L'église resplendit du feu des lampes et des cierges. Les voiles blancs sont suspendus aux portes dorées, on sème de fleurs le parvis, le portail est couronné de fraîches guirlandes, et le printemps éclôt au milieu de l'hiver[1]. »

Mais vainement Paulin avait cherché l'oubli dans sa retraite. Le monde et l'Église avaient suivi des yeux le progrès de sa merveilleuse conversion. Pendant qu'Ausone déplore ce qu'il considère comme une désertion, d'autres admirent le courage du solitaire pénitent. Des témoignages d'admiration lui viennent d'Italie, de Gaule, d'Afrique et même de Bethléhem. Delphin, de Bordeaux, Sulpice Sevère, disciple de saint Martin, Alype et saint Augustin, saint Jérôme et sainte Mélanie, sont au nombre de ses correspondants. Cela le tient forcément au courant de ce qui se fait dans l'Église, et son âme est trop chrétienne pour n'y prendre pas un vif intérêt. Rien de ce qui se passe en Gaule, notamment, ne lui est

1. *Natale* III, traduction Ozanam.

indifférent. Sulpice Sévère lui envoie ses premiers écrits sur saint Martin de Tours, auquel il a voué une particulière vénération. Mais il est une autre figure d'évêque qui l'attire presque au même degré : c'est celle de Victrice.

Il avait déjà entrevu l'évêque de Rouen à Vienne, comme nous l'avons remarqué. Un pèlerinage qu'il fit à Rome vers 398 fixa de nouveau son attention sur lui. Il eut la bonne fortune de rencontrer, aux tombeaux des saints Apôtres, deux disciples de Victrice, le diacre Paschasius et un catéchumène du nom d'Ursus. Paschasius était un des clercs les plus pieux de l'église de Rouen. Paulin crut apercevoir en lui « le reflet des vertus et des grâces » qui ornaient l'âme de Victrice. Aussi conçut-il le dessein de l'emmener à Nole, afin d'étudier plus à fond l'évêque de Rouen dans cet autre lui-même. Pressé par ses instances, Paschasius consentit à l'y suivre, en compagnie d'Ursus. Mais la joie que Paulin se promettait d'une telle société fut troublée par la maladie. Sa guérison, il est vrai, fut assez prompte. A l'en croire, Paschasius y contribua par sa présence et ses pieux entretiens, « qui refaisaient le corps, en rafraîchissant l'esprit ». Mais l'état d'Ursus, tombé malade à son tour, lui inspira bientôt une mortelle inquiétude.

Malgré la protection de saint Félix, sur laquelle il comptait, il désespéra un moment de le sauver, et pour plus de sécurité il voulut que Paschasius lui administrât le baptême dans son lit[1].

Cette intempestive maladie força les pèlerins rouennais à prolonger plus que de raison leur séjour à Nole. Paulin n'était pas pour s'en plaindre. Cependant il crut devoir en fournir l'explication à Victrice, que la longue absence de ses disciples avait pu justement alarmer. La lettre qu'il lui adressa en cette circonstance est l'une des plus précieuses que contienne sa correspondance et mérite d'être ici analysée[2] :

Au bienheureux et vénérable
Père Victrice, Paulin.

« Ce que nous désirions depuis quelque temps sans l'obtenir, nous est arrivé inopinément tout à coup par la grâce de Dieu : l'occasion nous est donnée d'écrire à votre sainteté par un serviteur de la foi ou plutôt par ce frère qui est à la fois vôtre et nôtre dans le Seigneur. Nous avons rencontré à Rome, aux fêtes du jour natal de l'Apôtre, notre frère, le benoît diacre Paschasius, que nous avons

1. Paulin, *Ep.* XVIII.
2. *Ep.* XVIII.

accueilli avec d'autant plus de vénération et d'amabilité que nous avons vu qu'il appartenait de corps et d'esprit au clergé de votre sainteté. Il désirait retourner vers vous, et nous approuvions cette hâte pieuse d'un très juste désir. Mais nous avouons la violence que nous lui avons faite, en l'emmenant à Nole par amour pour vous ; il nous a semblé qu'un souffle de votre esprit pénétrerait avec lui dans notre demeure, et que nous jouirions plus longtemps d'un peu de votre grâce en voyant et possédant celui en qui tout révèle un disciple de votre façon, et un compagnon de vos voies : la modestie des mœurs, l'humilité du cœur, la mansuétude de l'esprit, la foi véritable, et un langage en tout assaisonné de sel. C'est pourquoi pardonnez à notre frère en nous, ou pardonnez-nous en lui ; car, soit que vous blâmiez son retard, soit que vous inculpiez notre présomption, l'un et l'autre délit trouvera devant vous son excuse dans la charité du Seigneur, au nom de laquelle il fut forcé de nous obéir, et nous, de notre côté, n'avons pas craint de le prendre et de le retenir, non par arrogance, mais en toute simplicité, persuadé que ce qui est à vous est à nous, et ne doutant pas non plus qu'en retour vous ne considériez que Paschasius était toujours avec vous durant le temps que vous saviez qu'il

avait passé près de nous. Car, si nous sommes séparés de corps par la distance des lieux, nous sommes unis dans l'esprit du Seigneur, partout répandu, en qui nous vivons et nous demeurons, en qui nous ne faisons qu'un seul cœur et une seule âme.

« Si nous avons gardé ce frère, c'était pour vous aimer dans les membres de votre corps et dans les franges de votre vêtement. Cependant la maladie nous a fait perdre beaucoup de temps en interrompant nos joies. » Et là-dessus Paulin raconte ses propres souffrances et les transes dans lesquelles le mit la maladie d'Ursus. Il rend témoignage au dévouement sans bornes de Paschasius, qui soigna son compagnon comme eût fait une mère. Si Ursus a échappé à la mort, c'est sûrement grâce à la sollicitude du pieux diacre et aussi grâce à la « puissance du saint confesseur et maître de céans[1], notre bien aimé Félix ». Le catéchumène est d'ailleurs devenu un fidèle. « Le Seigneur qui veille toujours sur vous, sur votre église et sur tous les vôtres, en quelque lieu qu'ils soient, le ramènera en votre présence sain et sauf, désormais libre du péché, et serviteur de la justice. Nous ne doutons pas qu'il

1. *Dominædium* = *Dominus ædium*. Le même mot se lit dans Paulin, *Epp.* IX et X, et *Natale* VII.

n'acquière, s'il mérite de parvenir jusqu'à vous, un grand accroissement de foi, avec Paschasius pour émule, et avec vous pour maître de tous deux. »

Paulin ajoute qu'il a appris de Paschasius, ce Tychicus d'un autre Paul[1], par quelles voies Dieu a conduit Victrice des rangs de l'armée impériale sur le siège de Rouen. Nous avons là en raccourci les principaux épisodes de la vie du pontife. Les merveilles qu'il a opérées dans sa ville épiscopale, son apostolat en Morinie et chez les Nerviens, et surtout son martyre, tout est précisé. Paulin se plaît à rappeler tant d'œuvres qui font la gloire de Victrice, puis il ajoute : « Comment nous étonner que vous soyez si puissant en mérites et si riche en grâces, lorsque l'apprentissage des vertus chrétiennes a été pour vous ce qui est pour un petit nombre le couronnement de longs labeurs ? Pouvons-nous douter maintenant que vous ne soyez parfait, vous qui avez commencé par la perfection ? Pouvons nous douter que vous ne soyez légitimement couronné, votre course achevée, vous qui avez commencé à courir ayant déjà gagné la couronne ? Qui nous donnera des

1. « Tychicus, tuus carissimus frater et fidelis minister in Domino. » Allusion à l'Épître aux Éphésiens, VI, 21

ailes pour voler et nous reposer en présence de votre sainteté ? Admirant et vénérant dans votre personne le Christ-Dieu, nous essuierions de nos cheveux, nous arroserions de nos larmes ses pieds dans vos pieds, et nous baiserions dans vos cicatrices les traces de sa passion. Malheur à moi, pécheur aux lèvres impures, qui n'ai pas su cueillir ce fruit lorsque je l'avais sous la main! » Et Paulin rappelle avec d'amers regrets la rencontre qu'il fit de Victrice, à Vienne : « Je n'ai vu alors, dit-il, que l'évèque qui était devant moi, et je n'ai pas su voir, ce qui était bien plus illustre, le martyr vivant. »

« Souvenez-vous de nous, je vous prie, le jour où vous vous avancerez escorté de l'innombrable cohorte de vos mérites, paré de glorieux ornements, couronné de bandeaux et des insignes de la victoire ; où les mains des anges qui viendront au-devant de vous vous apporteront les blanches bandelettes des saints pontifes et la pourpre fleurie des martyrs ; où le Roi éternel vous attachera comme une perle précieuse à son diadème. Le juste Juge reconnaîtra qu'il ne vous doit pas seulement la récompense de vos vertus, en voyant autour de vous les innombrables troupes de saints de tout sexe que vous lui engendrez chaque jour par vos leçons et par vos exemples,

exemples qui sont pour tous la régle d'une vertu et d'une foi parfaite, comme le fait voir le frère Paschasius, dans la grâce et l'humanité duquel nous avons recueilli, comme dans le reflet d'un miroir, les traits de vos vertus et de vos grâces. Vous êtes vraiment bienheureux, ô père de tant de bienheureux, semeur d'une si grande moisson, qui rapportez à Dieu, dans la fécondité de votre terre, des fruits au trentième, au soixantième et au centuple, prêt à recevoir une mesure égale aux fruits variés que vous avez produits. Le Très-Haut vous a nommé parmi les plus grands de son royaume, vous à qui il a donné d'égaler les actes aux paroles, vous dont la doctrine vaut la vie, et dont la vie vaut la doctrine. De la sorte, personne parmi vos disciples ne peut s'excuser sur la difficulté des ordres (que vous lui donnez) puis qu'il est lié d'avance par l'exemple de la vertu. »

La profonde estime que Paulin, comme on le voit, professait pour Victrice accroissait chaque jour le désir qu'il avait de le revoir et de jouir longuement de sa présence. A quelque temps de là, il lui sembla que ses vœux allaient être comblés. Il sut que l'évêque de Rouen avait entrepris le voyage de Rome. Qui empêchait le

pèlerin, une fois ses devoirs remplis dans la Ville éternelle, de faire une pointe jusqu'au tombeau de saint Félix ? Ce pèlerinage rentrait aussi dans les desseins de Victrice. Mais nous ignorons pour quelle cause il lui fut impossible de l'accomplir. Il repartit précipitamment de Rome pour Rouen[1]. La nouvelle de ce départ, qui avait l'air d'une fuite, causa à Paulin une cruelle déception. Victrice ne fut pas sans la deviner. Peut-être en partageait-il l'amertume. Du moins, pour consoler son ami, il lui adressa une lettre, qu'un courrier, du nom de Candidiamus, lui porta en toute hâte[2].

« Votre lettre, répond aussitôt Paulin, a été pour moi un rafraîchissement et un régal ; brève en paroles, elle était prolixe de charité.... Le saint et doux langage de votre béatitude a changé, par sa suavité spirituelle, en douce joie l'amertume de mon âme, comme autrefois Moïse changea par un bois mystérieux la fameuse eau de Mara. Ce qui causait notre tristesse, c'est que vous n'êtes pas venu de Rome à Nole, comme nous l'espérions, lorsque vous

1. Paulin, *Ep.* XXXVII. Le *Liber Regularum* que le pape Innocent adressa à Victrice semble indiquer que l'évêque de Rouen avait quitté Rome précipitamment.

2. Paulin, *Ep.* XXXVII, n° 1.

n'aviez plus qu'une courte distance à franchir, après avoir fait une si longue route pour venir jusqu'à la Ville éternelle). J'avoue que la privation de ce bonheur m'a non seulement contristé, mais encore rempli de confusion. Jamais mes péchés ne m'ont été plus clairement révélés, à moi et peut-être aux autres, qu'au moment où ils m'ont dérobé la lumière de votre face, pendant que vous étiez si proche. Est-ce que la main de Dieu, qui vous avait conduit de si loin, ne pouvait pas vous amener plus près? Mais nos péchés qui s'opposaient à nos désirs ont élevé entre vous et nous un grand mur de séparation. Malheur à moi, pécheur aux lèvres impures, qui ose dire que vous étiez près de nous et nous près de vous, lorsque, même venu jusqu'à nous, vous auriez toujours été si loin par votre sainteté! Ce ne sont pas les lieux qui auraient pu combler une si grande distance des vertus et rapprocher un si grand éloignement des mérites. Mais du moins, en visitant notre infirmité et en la touchant de la main, vous auriez justifié cette parole du Sauveur, que ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du médecin, mais les malades; cette œuvre de piété se serait ajoutée aux fruits de votre sainteté, et votre récompense pour un si pieux

labeur se serait accrue d'autant dans le ciel[1]. »

La lettre de l'évêque de Rouen contenait peut-être, outre les témoignages d'une amitié sincère, l'explication de son départ précipité. Mais elle est malheureusement perdue. C'est uniquement par la réponse de Paulin que nous connaissons le motif du voyage de Victrice à Rome. Des soupçons graves planaient, semble-t-il, sur son orthodoxie. Certains esprits malintentionnés lui reprochaient de fausser par une interprétation malsonnante la doctrine trinitaire; son erreur aurait porté principalement sur la nature humaine du Christ; on prétendit qu'il versait dans l'apollinarisme. Apollinaire, évêque de Laodicée († 390), malgré son attachement au symbole de Nicée, frayait les voies à l'hérésie d'Eutychès. S'imaginant qu'on ne pouvait sauver la nature divine du Rédempteur, si on lui accordait une nature humaine, il prit le parti de diminuer celle-ci au profit de celle-là. Car, comment deux êtres complets auraient-ils pu se fondre en un être unique? Comment Jésus-Christ, homme complet avec la volonté humaine, aurait-il possédé l'impeccabilité? Il fallait donc admettre, pensait-il, que le fils de

1. Paulini *Ep.* XXXVII. n[os] 1 et 2.

Dieu, en prenant une chair vivante, avait pris un corps humain avec une âme qui l'animât, mais non pas une âme raisonnable, un entendement humain, νοῦς : la divinité même lui tenait lieu d'entendement et d'âme raisonnable[1]. Cette erreur, qui ravagea les églises d'Orient, s'insinua même en Occident, au dire de saint Paulin[2]. Mais la mauvaise foi seule put faire supposer que Victrice la partageât. Sans être explicite sur ce point, le *Credo* qu'il avait inséré dans son *De Laude Sanctorum*, témoignait suffisamment de son orthodoxie. Il déclarait en termes exprès que « le Verbe avait pris sa chair de la Vierge Marie et revêtu l'humanité » : *De Maria Virgine incarnatus induit hominem*[3]. De quel droit soupçonner que l'*hominem*, dont il parle ici, n'était pas l'homme complet, par conséquent l'homme pourvu d'une âme raisonnable ? Aussi l'évêque de Rouen n'eut-il aucune peine à se justifier et à confondre ses accusateurs, si tant est qu'ils aient osé se présenter, en même temps que lui, devant le souverain pontife. Cette affaire fit éclater au grand jour la pureté

1. Ap. S. Athanas. *Contra Apoll.*, I, 2, Migne, *P. G.*, t. XXV, col. 1096; cf. Bardenhewer, *Patrologie*, trad. franç., t. II, p. 15-18.
2. *Ep.* XXXVII, n° 6.
3. *De Laude Sanctorum*, cap. IV.

de sa doctrine : « Il fut impossible, dit saint Paulin, de trouver un nœud dans le jonc et une tache dans la lumière[1]. »

Par une surprise heureuse, que lui ménageait la Providence, Victrice rencontra, à Rome, l'empereur Honorius. C'était la première fois que le fils de Théodose, longtemps attendu par les Romains, apparaissait dans la Ville éternelle. Rien ne fut épargné pour donner à son entrée le caractère d'un triomphe. L'évêque de Rouen eut un écho des jeux et des fêtes qui furent célébrés en son honneur[2]. Toutes ces pompes n'avaient sans doute guère d'attrait pour Victrice. Mais la majesté de la personne impériale n'était point pour le laisser indifférent, et ce ne fut certainement pas sans émotion qu'il assista à l'entrevue que le pape Innocent eut avec Honorius[3].

Aussi bien, dans cette rencontre, fut agitée une question qui intéressait au plus haut point toutes les églises de l'Occident. Le recrutement du clergé fut souvent, et notamment au IVe siècle,

1. *Ep.* XXXVII, n° 4.

2. Honorius vint à Rome vers la fin de 403. Sur cette entrée et les fêtes qui suivirent, cf. Claudien, *De sexto consulatu Honorii*, dans *Mon. Germ. Hist., Auctor. antiquiss.*, t. X, p. 234 et seq.

3. Innocent, *Ep.* II, ad Victricium, cap. XII, Migne, *P. L.*, t. XX, col. 478.

une occasion de conflit entre l'Église et l'État. La loi interdisait en quelque sorte, du moins indirectement, à nombre de citoyens romains d'entrer dans la cléricature. Tout habitant libre d'une cité, s'il était fils d'un décurion, ou s'il possédait une fortune de vingt-cinq arpents de terre, faisait, de droit, partie de la curie, c'est-à-dire du sénat municipal. Or cette dignité était extrêment onéreuse. Les curiales étaient chargés de « la répartition et de la levée des impôts dans chaque ville, sous leur responsabilité personnelle. Impopulaires s'ils réussissent, ruinés s'ils échouent dans cette tâche, enchaînés à la curie au point de ne pouvoir ni sortir de la ville, ni vendre leurs propriétés, ils sont, avec des honneurs mensongers, les plus malheureux des hommes. Dès l'époque des Antonins, on les voit recourir à toutes les ruses pour échapper à leur condition. Au IVe siècle, ils n'ont qu'une pensée : déserter la curie, dussent-ils fuir au désert ou se cacher dans les mines, les fours à chaux, les huttes des pâtres, des colons et des esclaves. Dispenser de la curie tous les ecclésiastiques, c'était leur octroyer un privilège énorme[1] ». C'est pourtant ce que firent, dans une certaine mesure, Constantin et Constant par des lois de

1. P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 150 et suiv.

320, 326 et 361. Mais Julien se hâta de supprimer ces exemptions dès le mois de mars 362. Tout citoyen qui éludait son devoir de curiale en prenant rang parmi les clercs, dut se faire remplacer désormais dans les fonctions municipales ou abandonner ses biens à la curie[1]. Et cette loi fut plusieurs fois renouvelée dans la suite sous une forme à peu près équivalente[2].

Mais il semble que les évêques ne se soient pas toujours soumis scrupuleusement à la législation la plus récente. Parmi les clercs élevés à la prêtrise ou même à l'épiscopat, plusieurs avaient esquivé leurs obligations municipales. Dès lors, les officiers impériaux ne se gênaient pas pour contraindre les violateurs de la loi, au moins le clergé inférieur, même les prêtres, à quitter leur poste pour remplir leurs devoirs civiques, qui comprenaient parfois l'organisation de jeux publics où la décence chrétienne n'était pas toujours respectée.

C'est ce scandale que le pape Innocent, as-

1. Sur tout ceci, cf. *Cod. Theodos.*, lib. XII, tit. 1; Innocent, *Ep.* II, cap. XII, *loc. cit.*, et note, col. 466-467; Salvien, *De Gubernatione Dei*, V, 4; Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Curialis*.

2. Cf. *Cod. Theodos.*, XII, 1, 50; XVI, II, 17, 19, 21, 22, et note dans Migne, *P. L.*, t. XX, col. 467-468.

sisté de ses confrères et notamment de l'évêque de Rouen, demandait à l'empereur Honorius de faire cesser. Honorius paraît avoir fait droit à leur requête. Mais il donna clairement à entendre que dorénavant il ne faudrait pas compter sur une pareille faveur. Les évêques devaient veiller à ce que les fidèles qu'ils admettaient dans les rangs du clergé eussent pleinement satisfait à leurs obligations. Le pape Innocent rappela plus tard cette impériale leçon à l'évêque de Rouen, qui ne l'avait sûrement pas oubliée, mais qui fut chargé de la communiquer à ses collègues de la Gaule[1].

Cette leçon n'est pas la seule que Victrice ait rapportée de Rome. Il avait consulté le pape sur plusieurs points de discipline assez délicats, et l'avait prié de mettre par écrit les règles suivies en ces matières par l'Église romaine. Innocent s'empressa d'accéder à son désir, et lui adressa, en date du 15 février 404, une sorte de « monitoire », comme il s'exprime, qui contenait la solution des cas proposés. La plupart des réponses étaient d'ailleurs empruntées à une décrétale du pape Sirice (384-99)[2]. A part le canon VIII,

1. *Ep.* II. ad Victricium, cap. XII, *loc. cit.*

2. Cf. Jaffé, *Regesta Rom. Pontif.*, n°s 258 et 286, Migne, *P. L.*, t. XIII, col. 1155; t. XX, col. 468.

qui a trait aux novatiens et aux donatistes, peu dangereux en Gaule ; à part, en outre, les canons XIII et XIV qui s'appliquent aux vierges chrétiennes, et dont nous avons parlé plus haut, tous les autres chapitres, au nombre de onze, ont pour but de sauvegarder soit la liberté, soit la chasteté des clercs, et de maintenir la hiérarchie ecclésiastique.

Pour entrer dans la cléricature, l'Église exige non seulement que le candidat ne soit pas retenu par les devoirs d'une magistrature civile[1], mais encore qu'il n'ait pas porté le ceinturon de la milice séculière après son baptême[2]. Le mariage peut aussi, en certains cas, être un obstacle à son admission. S'il a épousé, soit avant, soit après son baptême, une femme qui avait déjà été mariée, cette union doit être considérée comme un empêchement[3]. Un simple clerc est libre, à la vérité, de contracter mariage, mais qu'il prenne garde de choisir une veuve, parce que cette union l'empêcherait de s'élever jusqu'au sacerdoce, auquel il a le droit de prétendre[4]. A plus forte raison est-il interdit d'admettre dans

1. Can. XII, col. 478.
2. Can. II, col. 472.
3. Can. V, col. 474.
4. Can. IV, col. 473.

les rangs du clergé un homme qui s'est marié deux fois. Certains pensent échapper à cette règle, parce que, la femme qu'ils avaient épousée avant leur baptême étant morte, ils n'en ont épousé qu'une seule après leur baptême. Mais c'est là une vaine subtilité : « le baptême remet les péchés, mais il n'abolit pas le nombre des femmes qu'on a épousées ; si la femme qu'on a épousée avant le baptême ne comptait pas, il faudrait dire que les enfants qu'on a engendrés avant le baptême ne comptent pas davantage[1] ».

La loi du célibat ecclésiastique est, aussi, fortement rappelée. Depuis le jour où saint Paul exprimait le désir que tous ses collaborateurs fussent vierges comme il l'était lui-même[2], l'Église ne cessa d'encourager ses ministres à la pratique de la chasteté. Cependant durant les premiers siècles, la plupart de ceux qu'elle appelait au service des autels avaient contracté mariage. Elle ne renonçait pas pour cela à son idéal. Si elle ne songea nullement à rompre le lien qui unissait ses prêtres et ses diacres à leurs épouses, elle exigea du moins qu'ils fissent le sacrifice de leurs droits conjugaux et vécussent comme des des frères avec leurs sœurs. Cette règle devint

1. Can. VI, col. 174-175.
2. I Corinth., VII, 7.

bien vite d'un usage général, et fut consacrée par un canon du concile d'Elvire, aux environs de l'an 300[1]. Le concile de Nicée de 325 s'abstint cependant de se prononcer à ce sujet[2]. En Occident, les prêtres et les lévites s'astreignaient sans trop de difficulté à la loi du célibat. Toutefois il semble que quelques-uns prenaient prétexte, pour s'y dérober, du texte de saint Paul : *unius uxoris virum*[3] : « Que l'évêque (ou le prêtre) soit l'homme d'une seule femme ». Innocent se hâte de dissiper l'équivoque : « Une seule femme, oui ; mais pour garder à l'avenir la continence, et non pour avoir commerce avec elle ». Et, s'élevant jusqu'aux principes, il déclare que l'Église tient absolument à ce que ses prêtres et ses lévites n'aient aucun commerce avec leurs épouses, parce qu'ils sont occupés chaque jour au service de l'autel. N'est-il pas écrit : « Soyez saints, comme je suis saint, moi le Seigneur votre Dieu ». Si dans les temps anciens les prêtres ne quittaient pas le temple du Seigneur pendant l'année de leur service, bien qu'ils eussent d'ailleurs le droit d'user du ma-

1. Can. XXXIII.
2. Socrate, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. II : cf. Sozomène, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XXIII,
3. I *Timoth.*, III, 2 : Tit. I, 6.

riage, à plus forte raison les prêtres et les lévites de la loi nouvelle doivent-ils, à partir de leur ordination, garder la continence, eux pour qui l'office de prier et de sacrifier n'a pas d'interruption, et à qui il a été dit : « Je voudrais que vous fussiez comme moi[1] ».

En même temps que la pureté de son sacerdoce, l'Église recommande le respect et l'unité de la hiérarchie. Innocent ne manque pas de préconiser les droits du métropolitain, ou du moins il demande qu'aucune consécration épiscopale ne se fasse en dehors de lui[2]. Toutes les affaires ecclésiastiques un peu graves devront être traitées devant un tribunal où figureront les évèques de la province. Le recours à d'autres juridictions ecclésiastiques, sauf à celle de Rome, est formellement interdit[3]. Et le pape insiste sur cette règle disciplinaire.

Bien que la raison de son insistance soit facile à deviner, il n'est peut-être pas inutile de la mettre ici en pleine lumière. « Pendant une période courte, il est vrai, mais importante, il semble, dit Mgr Duchesne, que l'épiscopat occidental reconnaisse une double hégémonie : celle du pape

1. *Ep.* II, ad Victricium, can. IX, col, 476.
2. Can. I, col. 471.
3. Can. III, col. 472-473.

et celle de l'évêque de Milan. Cela se voit d'abord au temps de saint Ambroise. Le siège de cet illustre évêque est entouré d'une considération hors ligne, sans préjudice, bien entendu, de l'autorité du siège apostolique. L'influence d'Ambroise se fait sentir souvent dans les affaires de l'Église orientale, à Antioche, à Césarée, à Constantinople, à Thessalonique. C'est lui qui est chargé de donner un évêque à Sirmium dans un moment critique. A Aquilée, il dirige un concile où se règlent les dernières difficultés laissées par la crise arienne dans le pays du bas Danube. Mais c'est surtout en Gaule et en Espagne que l'on semble considérer l'autorité ecclésiastique de Milan comme un tribunal supérieur et ordinaire. »

Mgr Duchesne en donne la preuve en signalant les actes des conciles de cette époque, puis il ajoute : « Il y a donc, en Occident, vers la fin du IVe siècle, une tendance universelle à considérer l'évêque de Milan comme une autorité de de premier ordre, à l'associer au pape dans les fonctions de magistrat ecclésiastique suprême, de juge des causes majeures et d'interprète des lois disciplinaires générales. Cette importance extraordinaire, l'évêque de Milan ne la doit pas à l'antiquité de son Église, qui remonte tout au

plus à la fin du IIe siècle, ni à l'illustration de ses fondateurs, qui sont parfaitement inconnus. Les premiers faits relevés se placent sous l'épiscopat de saint Ambroise, mais le mérite personnel de ce grand évèque ne peut suffire à expliquer une telle orientation de l'épiscopat latin.... La vraie raison, ajoute Mgr Duchesne, c'est que Milan était la résidence impériale officielle, la capitale de l'empire d'Occident.... La fortune ecclésiastique de Milan était en train de s'établir sur les mêmes bases que celle de Constantinople.

« Cependant la situation prééminente du siège (de saint Ambroise) n'aurait pu se développer sans que l'on finît par être tenté de la tourner au détriment de celle de Rome. Les papes le sentirent de bonne heure et ne négligèrent point les occasions de se défendre contre cette rivalité naissante. On ne sait quelle part ils eurent dans la fondation de la métropole d'Aquilée; mais il est sûr qu'ils aidèrent à la création du diocèse métropolitain de Ravenne, formé aux dépens de celui de Milan. Dans une lettre adressée à l'évêque d'Eugubium, son suffragant[1], le pape Innocent relève, non sans une certaine vivacité de

1. *Ep.* XXV. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 552.

style, l'inconséquence de ceux qui ne s'attachent point en tout aux usages de l'Église romaine. Il leur demande s'ils ont lu quelque part que les Églises d'Italie, de Gaule, d'Espagne doivent leur fondation à d'autres qu'à saint Pierre et à ses successeurs[1]. »

La lettre d'Innocent à Victrice témoigne du même état d'esprit. Le pontife est visiblement préoccupé de détourner le courant qui portait les évêques de la Gaule à s'adresser au tribunal de l'évêque de Milan pour la décision des causes majeures. Victrice lui-même n'est pas ici directement visé. Bien qu'il ait eu des rapports d'amitié avec saint Ambroise, à qui il était redevable d'un important envoi de reliques, ce n'est pas à lui qu'il s'adressa pour avoir un code de lois disciplinaires générales. Il avait senti d'instinct que, dans l'intérêt de l'unité, les Églises devaient chercher leur mot d'ordre à Rome. Et le pape, comprenant qu'il aurait dans l'évêque de Rouen, dont l'autorité était fort considérable en Gaule et en Grande-Bretagne, un puissant champion de ses idées, fut tout heureux de lui remettre un *Liber Regularum* où, entre autres points de discipline, les prérogatives inaliénables

1 *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 32-37

et incommunicables de l'Église romaine étaient nettement indiquées[1].

Ce livre ou « monitoire[2] » n'était pas rédigé seulement pour l'usage de l'évêque de Rouen; Victrice reçut la mission de le propager, en dehors de sa province, dans les métropoles voisines où il aurait accès[3]. Nous ignorons par quelles voies il en donna communication à ses collègues. Mais il est sûr que le *Liber Regularum* se répandit en Gaule et y fit autorité. A l'époque mérovingienne, c'est-à-dire en un temps où les évêques ne recouraient guère directement à Rome pour la solution des difficultés qui se soulevaient dans l'Église franque, un concile de Tours déclare qu'il faut se conformer, sur un point de discipline, aux règles posées par le

1. *Ep.* II, *loc. cit.* L'authenticité de cette lettre a été contestée, à cause de sa date : *XV Kalend. Martii, Honorio Augusto VI et Aristeneto consulibus* (15 février 404). On s'est demandé comment le pape Innocent avait pu adresser en février une lettre à Victrice, qui était à Rome au mois de décembre ou au mois de janvier précédent. Voy. pour la solution de cette difficulté une note dans Migne, *P. L.*, t. XX, col. 465; cf. Tillemont (*Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. X. p. 828, n. 2), qui opine pour la date 15 février 405.

2. « Regularum Librum quasi didascalum atque monitorem. » *Ep.* II, ad Victricium, *loc. cit.*, col. 470.

3. « Erit dilectionis tuæ, per plebes finitimas et consacerdotes nostros qui in illis regionibus propriis ecclesiis præsident... hunc librum... sedulo insinuare. » *Ibid.*

pape Innocent dans sa lettre à Victrice[1]. C'est ainsi que l'évêque de Rouen, longtemps encore après sa mort, faisait prévaloir en Gaule l'autorité de l'Église romaine.

1. *Concil. Turon.*, 567, can. XXI (XX), dans *Concilia meroving.* de Maassen, p. 128 : « Et quia in sententiam papæ Innocentii ad Victricium episcopum Rotomagensem latam legitur scriptum. »

CHAPITRE X

MORT DE VICTRICE

Le voyage de Rome et la lettre à saint Paulin sont les derniers actes connus de la vie de saint Victrice. La date même de sa mort est ignorée. On peut supposer qu'il fut témoin des ravages exercés par les barbares qui passèrent sur la Gaule, comme une trombe, en 406-407. En ce cas, ses derniers jours auraient été empoisonnés par le chagrin que lui causa sûrement une telle calamité. Il n'y survécut pas longtemps. Une lettre de saint Paulin donne à entendre qu'en 409 il n'était plus de ce monde [1].

Sa dépouille mortelle alla sans doute rejoindre les restes de ses prédécesseurs dans le cimetière connu depuis sous le nom de Saint-Gervais. Le

1. *Ep.* XLVIII, où il cite les principaux évêques de Gaule, sans nommer Victrice. Cf. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XII (XIII).

culte qui fleurit sur sa tombe ne se laisse constater historiquement qu'en plein IXe siècle. En 841, le bruit des ravages que les Normands, conduits par les terribles Bier et Hasting, commettaient sur les rives de la Seine dont ils remontaient le cours, vint épouvanter les Rouennais. On apprit qu'ils mettaient tout à feu et à sang sur leur passage. Les hommes, les femmes, les enfants, les animaux, les églises, les monastères, rien n'était épargné. Ce qu'ils ne pillaient pas, ils le brûlaient. Bientôt ce fut comme un long incendie allumé depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Jumièges. Cette abbaye, en proie aux flammes, devint en quelques heures un monceau de ruines. La trombe de feu ne s'arrêta qu'à Rouen : le 12 mai 841, les pirates réduisaient la ville en cendres[1]. De tous les trésors que les moines et le clergé essayèrent de soustraire à cette dévastation systématique, les plus précieux étaient les corps de nos saints évêques : saint Mellon trouva un asile à Pontoise ; saint Ouen se réfugia d'abord à Gasny, puis à Condé, au diocèse de Soissons ; saint Godard rejoignit celui que la

1. *Audoeni Vita* 2^{a}, cap. v, n° 46 (addition), dans *Acta SS.*, aug., t. IV ; *Chronic. Fontanellense*, dans *Hist. des Gaules*, t. VII, 40. Cf. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, p. 307.

légende appelait son frère, saint Médard; saint Victrice et saint Évode partirent pour Braine, l'un des principaux domaines de l'église de Rouen, à quatre lieues de Soissons[1]. Cette translation furtive est la preuve la plus ancienne que nous ayons du culte que les Rouennais rendaient à saint Victrice.

Au commencement du XIe siècle un nouveau témoignage s'ajoute au précédent[2]. Victrice figure à une place privilégiée dans un drame liturgique dont l'église Saint-Godard est le théâtre imaginaire. Le prêtre chargé du service de cette église, custode ou curé, eut pendant son sommeil une vision qu'il rapporte à peu près en ces termes[3] : « C'était un dimanche, je me rendais à l'église pour la solennité de l'office. A peine entré, levant les yeux vers l'Orient, je vis autour de l'autel une couronne d'évêques, revêtus de leurs ornements pontificaux, et assis. L'un d'eux, qui se tenait au milieu, semblait faire l'office de

1. Cf. Guérin, *Vies des saints*, t. IX, p. 371. Cf., plus bas, Appendice A.

2. Le récit que nous allons donner a été rédigé sous Robert, archevêque de Rouen (989-1037), et vers la fin de son épiscopat. Cf. *Acta SS.*, octob., t. X, col. 75, n. 5; col. 103, n. 6.

3. *Romani Vita* 2a, cap. II, nos 19-23, dans *Acta SS.*, octob., t. X, col. 101-102.

maître des cérémonies[1]. S'étant retourné, il m'aperçut et me regarda d'un air sévère, comme s'il me reprochait d'être entré dans l'église sans permission. Je m'excusai en disant que je ne croyais nullement mal faire, et que la curiosité était entièrement étrangère à ma démarche. Son visage s'étant adouci, je pris la liberté de lui demander quels étaient ces vieillards ainsi réunis. « Ce sont, me dit-il, les apôtres qui ont jadis gouverné cette église, qui ont fait fleurir la paix dans ce royaume, et qui ont encore le souci de ce lieu et du salut public. — Pourrais-je connaître leurs noms? ajoutai-je. — Ces noms, reprit-il, sont écrits dans le livre de vie en lettres d'or. Ce vieillard, à la tête chenue, que vous voyez à la droite de l'autel, est Mellon, dont le nom répond bien à la mielleuse douceur de sa charité. Cet autre, qui porte une couronne entremêlée de roses rouges de sang, est le bienheureux Nicaise[2], l'un des nôtres, qui tomba sous le glaive au temps de la persécution. Celui-ci, dont le visage et les yeux brillent d'un éclat angélique, est monseigneur Ouen, le vengeur du

1. « Quasi curæ officialis exhibebat ministerium. » *Ibid.*, n° 19.

2. C'est peut-être le plus ancien texte où saint Nicaise figure comme évêque de Rouen. Sa *Vie* fut composée vers le même temps

dogme, le soldat intrépide, le grand thaumaturge; la cité de Rouen est heureuse d'être protégée par le voisinage d'un patron si puissant. Enfin celui qui est assis tout près est le vénérable Ansbert, célèbre par sa doctrine et par ses miracles. »

« Lorsqu'il m'eut ainsi nommé tous ceux qui faisaient partie du groupe, surpris de n'avoir pas entendu le nom du bienheureux Romain, je me persuadai que mon interlocuteur n'était autre que lui, et je lui communiquai hardiment ma conjecture. « C'est une méprise, me dit-il. Mais du reste dès que vous l'apercevrez, il vous sera facile de le reconnaître : son visage est plus clair que le soleil, plus brillant que les étoiles; ses yeux jettent une lumière d'astre et un éclat de pierres précieuses, son cou a la blancheur du lait, ses joues sont roses, son front est plus blanc que la neige.

« Je repris : faut-il croire qu'il a quitté ces lieux? — Bien loin de là, il en est le premier protecteur. Mais vous allez le voir tout à l'heure, il est dans la sacristie où trois autres pontifes l'aident à se revêtir des ornements sacerdotaux; devant lui marcheront les diacres et les clercs inférieurs qui doivent l'accompagner à l'autel, pendant la célébration du saint sacrifice; et nous

ne quitterons pas ce lieu, avant d'avoir reçu sa bénédiction.

« Mais, repris-je, qui êtes-vous donc, Père, qui daignez ainsi vous entretenir avec moi ? — Je suis Victrice, surnommé l'Inébranlable, nom que mes frères m'ont donné parce que dans les affaires judiciaires, ni les personnes, ni la crainte, ni l'amour, ni rien ne peut me faire fléchir et détourner de la vérité. C'est pourquoi le Siége apostolique et les autres siéges de l'univers avaient coutume de s'adresser à notre humilité pour avoir une réponse dans les causes douteuses. On ne regardait pas comme ferme et définitive une décision qui n'avait pas reçu notre sanction. »

« Comme il parlait encore, une brise parfumée sortit de l'intérieur de la sacristie, et je vis une procession s'avancer en ordre, avec croix, cierges, encensoirs et textes évangéliques. Le bienheureux Romain marchait le dernier, ayant à ses côtés les pontifes qui l'assistaient ; son visage et son air étaient incomparables ; on aurait dit Moïse descendant du Sinaï. En le voyant venir, tout le chœur de pontifes assis se levèrent et entonnèrent : *Vir iste in populo suo mitissimus apparuit*, qu'ils chantèrent jusqu'à la fin avec le verset. Lorsqu'il fut arrivé au pied de l'autel, il s'arrêta quelque temps pour prier ; puis se levant,

il donna à ses frères, de droite et de gauche, le baiser de paix. Cela fait, il monta à l'autel pendant que les autres commençaient la messe par ces mots : *Sancti tui, Domine, benedicant te.* A l'offertoire, chacun offrit à son tour le pain et le vin. Le moment de la bénédiction venu, monseigneur Victrice dit aux autres, à haute voix, de s'incliner pour la bénédiction, et de communier aux sacrements célestes. Une fois l'office achevé, j'examinai curieusement ce qu'allait devenir cette troupe de saints. Lorsque l'*Ite missa est* fut prononcé (*exclamatum*), monseigneur Romain pria quelque temps, pendant que les autres gardaient un silence révérencieux. Il quitta ensuite l'autel, et tous le reconduisirent à la sacristie. Je demeurai longtemps dehors dans l'attente. Mais, ne voyant personne sortir, je m'avançai à pas hésitants vers la sacristie, et y plongeai un regard furtif. Vaine curiosité : la cellule était vide, les saints avaient repris le chemin du ciel. »

La place que Victrice occupe dans ce drame liturgique indique celle que l'opinion publique lui assignait parmi les saints pontifes de Rouen, au XIe siècle. On remarquera que l'hagiographe a grandi démesurément son rôle historique, en faisant de lui le conseiller toujours consulté et toujours écouté de l'Église et du Pape. On semble

avoir oublié que Victrice, au contraire, fut obligé de se rendre à Rome pour se justifier contre certaine accusation d'hétérodoxie, et pour demander des avis en matière disciplinaire.

Mais si légendaire que soit ce récit, il n'en est pas moins précieux pour l'histoire. On y saisit sur le vif la liturgie en usage à Rouen au XIe siècle. La messe pontificale à laquelle il nous fait assister, conforme en plusieurs points à l'*Ordo Romanus I*, conserve néanmoins un caractère nettement gallican[1].

L'office de saint Victrice (avec neuf leçons) se trouve marqué au 7 août dans le missel plénier de la cathédrale de Rouen (XIIIe siècle), coté Y 50 à la bibliothèque municipale. Depuis la seconde moitié du XIIe siècle son nom figure, avec le titre de saint, dans toutes les listes des évêques de Rouen[2]. Mais on le chercherait en vain dans les martyrologes d'Usuard et d'Adon; les seuls *Auctaria* d'Usuard qui le mentionnent

1. Par exemple, le baiser qui précède la messe et la bénédiction avant la communion sont du rite gallican.

2. Cf. Sauvage. *Elenchi episcoporum Rotomagensium*. Bruxelles, 1889 (Extrait des *Analecta Bollandiana*) *Tabula synoptica*. La confrérie établie en 1296 par les chanoines mineurs de l'Eglise métropolitaine en faveur des clercs indigents se plaça sous le patronage des saints pontifes de Rouen, et notamment de saint Victrice. Cf. Floquet, *Histoire du privilège de saint Romain*, t. II, p. 603.

sont tout à fait modernes (Greven et Molanus). Il faut reporter à Baronius le mérite d'avoir donné au culte de Victrice une consécration définitive en l'inscrivant au Martyrologe romain. Ce culte cependant est demeuré circonscrit en d'assez étroites limites : à notre connaissance, Soissons, Amiens[1], Arras[2], sont, avec Rouen, les seuls diocèses qui l'entretiennent.

1. Saint Victrice se trouve au Bréviaire d'Amiens en 1746 et en 1840. Corblet, *Vies des saints du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 657.
2. Tougard, *Saint Victrice*, p. 9.

APPENDICES

APPENDICE A

LES RELIQUES DE SAINT VICTRICE.

Les reliques de saint Victrice constituent, depuis le IXe siècle, l'un des trésors du diocèse de Soissons. Déposées primitivement dans l'église du prieuré de Saint-Remy, à Braine, elles y restèrent intégralement jusqu'au jour où Agnès, femme de Robert de Dreux (XIIe siècle), en détacha une portion considérable, composée de la tête, d'un fémur, d'un tibia, d'un péroné, d'une omoplate et d'un os iliaque[1], pour en doter l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Braine. Ces reliques furent reconnues par Mgr Languet de Gergy, évêque de Soissons (1717-1731), puis par son successeur Mgr le Febvre de Lau-

1. Dans cette énumération des reliques de saint Victrice, Lebeuf (Migne, *P. L.*, t. XX, col. 442) cite le *coccyx* au lieu de l'*os iliaque*, mais en 1863 l'église de Braine offrit au cardinal de Bonnechose un *os iliaque* et conserva l'omoplate, le fémur, l'humérus et le péroné ; d'où nous concluons que le *coccyx* de Lebeuf n'était autre que l'*os iliaque*.

brières, qui, après avoir procédé solennellement pendant quatre jours à une enquête juridique, dressa un procès-verbal d'authenticité que l'on possède encore(?) On les exposa et porta en procession, et, en mémoire de cette cérémonie, qui eut lieu le 5 mai 1733, l'évêque de Soissons ordonna que la fête de saint Victrice fût célébrée chaque année à la même date. De nos jours, on la solennise le dimanche le plus rapproché du 5 mai[1].

En 1793, l'abbé Maugras, curé constitutionnel de Braine, recueillit les cinq ossements précieux et les transmit à son successeur. Et Mgr Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, attesta de nouveau leur authenticité en 1813. Elles furent exposées à la vénération des fidèles dans l'église collégiale, devenue paroissiale, de Saint-Yved (ou Évode)[2].

On ignore ce qu'est devenu le reste du corps de saint Victrice. Selon Lebeuf, qui paraît à cet égard très bien informé, un des bras avait été offert dès le XIIe siècle à l'abbaye de la Charité-sur-Loire, et une autre partie enrichissait de longue date l'église de Saint-Yved[3]. C'est à cette église que le chapitre de Rouen s'adressa en 1670 et en 1684 pour obtenir quelques reliques de saint Victrice[4].

Mais la Révolution semble n'avoir respecté que les cinq ossements désignés plus haut. Or, en 1865,

1. Guérin, *Vies des saints*, t. IX, p. 371 ; cf. Lebeuf, *loc. cit.*, col. 442.

3. Guérin, *loc. cit.*

3. *Loc. cit.*

4. *Archives de la Seine-Inférieure*. G. 2196, 2197, 2207; De Beaurepaire, *Notes archéologiques et historiques*, p. 171.

le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, accompagné de Mgr Dours, évêque de Soissons, et d'un nombreux clergé, procéda à une nouvelle translation de ces reliques; il les plaça et les scella dans une magnifique châsse en cuivre doré, ornée d'émaux et de pierres fines, don de l'église métropolitaine de Rouen à l'église de Braine. En retour, l'église de Braine céda à celle de Rouen un os iliaque de saint Victrice et un fragment du corps de saint Évode[1]. La translation solennelle de ces reliques eut lieu dans la cathédrale le 13 avril 1874. La châsse qui les renferme est aussi « en cuivre doré dans le style du XIe siècle, ce beau et grave roman des meilleurs jours. Elle présente une particularité qui mérite d'être mentionnée. Elle est terminée par cinq boules ajourées en filigrane du plus gracieux effet. Sur les côtés sont les statues du Sauveur, de la sainte Vierge, patronne du diocèse, de saint Victrice et de saint Évode, et des groupes représentant les principaux épisodes de la vie de saint Victrice[2] ». Quand on consacra, en 1890, le nouvel autel principal de la cathédrale, on y déposa des reliques de saint Victrice[3].

Farin se plaignait, au XVIIe siècle, que « la mémoire de ce grand prélat semblât quasi éteinte, puisqu'à peine son nom était-il connu parmi le peu-

1. Cf. Congnet. *Notice sur la translation des reliques de saint Yved et de saint Victrice les 16 et 17 octobre 1865*, Paris. 1866, in-8°.

2. Cf. *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, 1874, p. 384.

3. *Semaine religieuse*, 1890, p. 242.

ple[1] ». Grâce à l'initiative du cardinal de Bonnechose et à celle du cardinal Thomas, le nom de Victrice est devenu plus familier aux Rouennais. Une chapelle a été érigée sous son vocable, dans l'île Lacroix, en 1891, et l'église Notre-Dame-des-Anges, à Bihorel, l'honore comme son second patron. Deux sociétés de jeunes gens se sont placées sous son patronage[2], et la municipalité, désireuse de lire en abrégé sur les murs de la nouvelle salle de l'Hôtel de Ville l'histoire de la cité, a chargé un peintre de talent, M. Beaudouïn, de représenter dans l'un des panneaux le vieil évêque de Rouen, en train de reconstruire sa cathédrale.

1. *La Normandie chrestienne*, p. 207.

2. L'une à Saint-Gervais, l'autre à Notre-Dame-des-Anges (Bihorel). M. l'abbé Fleury, curé de Notre-Dame-des-Anges, ancien vicaire de Saint-Gervais, en est le fondateur.

APPENDICE B

LA DERNIÈRE PAGE DU « DE LAUDE SANCTORUM » ET L'OBSERVATION DES RÈGLES DU « CURSUS » RYTHMIQUE.

Rappelons que les trois formes principales du *cursus* sont :

1° Le *cursus planus*, qui comprend un paroxyton, suivi d'un trissyllabe également paroxyton, c'est-à-dire deux mots accentués sur la pénultième (un trochée et un molosse : le trochée égalant une longue et une brève, le molosse égalant trois longues) ; exemple : *pléna porréxit*, ou son équivalent *secréta non nôrint* ;

2° Le *cursus tardus*, qui comprend un paroxyton, suivi d'un tétrasyllabe proparoxyton : *extórta confféssio*, ou son équivalent *ísta non séntiat* ;

3° Le *cursus velox*, qui comprend un proparoxyton, suivi d'un tétrasyllabe paroxyton : *conféssio subsequátur*, ou son équivalent : *próficit ad corónam*. Cf. ce que nous avons dit plus haut, page 98. Nous citons le dernier alinéa du *De laude Sanctorum* :

Superest, amantissimi, ut et peccatorum nos-

10.

trorum con*féssio subsequátur* (*cursus velox*), non quod divinæ potestates secessus animorum et se*créta non nôrint* (*curs. planus*) : sed facile elicit misericordiam judicantis non ex*tórta conféssio* (*curs. tardus*). Nullus sit, carissimi fratres, dies quo non his *fábulis immorémur* (*curs. vel.*). Ille martyr sub tor*tóre non pálluit* (*curs. tard.*) ; ille percussoris moras festinati*óne praecéssit* (*c. plan*) ; ille flammas avidus bibit; ille sectus est, sed integer stetit; ille felicem se dixit, cui *cóntigit cruciári* (*curs. vel.*); ille inter manus carnificum, ne qua mora *fieret properánti* (*c. vel.*), jussit re*díre flumínibus* (*c. tard.*). Illa patris lacrymas doluit ut filia, con*témpsit ut mártyr* (*c. plan.*) : illa irritatione iram in se leonis mortis *ávida concitávit* (*curs. vel.*) : illa, jujunante filio, feris ubera *pléna porréxit* (*c. plan.*) ; illa virgo, monilia æternitatis ornamenta (?), percussori *cólla subjécit* (*c. plan.*). Millia sunt, carissimi fratres, ex*émpla virtútum* (*curs. plan.*), quæ pagina *sáncta commémorat* (*c. tard.*). Sed nos, hortandi magis quam docendi gratia, carpsimus *páuca de múltis* (*c. plan.*) Fidelibus enim *páuca sufficiunt* (*c. tard.*), infidelibus *múlta non prósunt* (*curs. plan.*). Non sunt sanctorum desi*déria differénda* (*c. vel.*). Cur moramur? Divinis pateat *áula martýribus* (*c. tard.*) : jungantur reliquiæ, jun*gántur et grátiæ* (*c. tard.*) ; in unum conveniant primæ resurrecti*ónis exórdia* (*c. tard.*). Interea confessio *nóstra subrípiat* (*c. tard.*). Indulgentia criminum est gratu*látio potestátum* (*c. vel.*). Haud immerito, carissimi fratres, basilicæ spatium cupidus ædifi*cátor arrípui* (*c. tard.*). Appetentiam meam sanctorum ex*cúsat advéntus* (*c. plan.*). Ipsi sibi aulam parari occulta desiderii mei

ratióne jussérunt (c. plan.). Sic est profecto, sic est. Nam fundamenta jecimus, parietes in longum duximus, et hodie discimus quibus nostri operis crescébat inténtio (c. tard.). Qua de re omnes sunt moræ castigatióne pulsátæ (c. plan.); nihil me pigrum tardúmque deléctat (c. plan.). Juvat manibus volvere et grandia humeris sáxa portáre (c. plan.). Sudorem meum bibat terra; atque utinam sanguinem biberet pro nómine Salvatóris (c. vel.). Sudorem interim bibat terra altária susceptúra (c. vel.)! Si nos fideles apostoli et martyres nostri in hoc labóre perspéxerint (c. tard.), álios invitábunt (c. velox).

Il est bon de remarquer que Victrice ne connaissait pas ces expressions : *cursus planus*, *tardus*, *velox*, qui sont d'origine médiévale. Les règles qu'il observait répondent à ces trois types de cursus. Mais les grammairiens de son temps devaient les formuler en d'autres termes. A vrai dire, les cadences finales de la page que nous venons de reproduire rentrent presque toutes dans les séries de clausules métriques que Quintilien recommandait aux prosateurs. Le tableau suivant, où nous groupons par séries les finales du texte cité plus haut, en fournira la preuve.

Molosse précédé d'un trochée.	Secrētă nōn nōrīnt Festinatiōnĕ prǣcēssĭt Comtempsit ūt martȳr Plena porrexit Colla subjecit Exempla virtūtūm Pauca de multis

Molosse précédé d'un trochée.

Mūltā nōn prōsūnt
Excūsăt ādvēntŭs
Ratiōnĕ jūssērūnt
Castigatiōnĕ pūlsātæ
Tardūmquĕ dēlĕctăt
Sāxă pōrtārĕ

Redīrĕ flūmĭnĭbŭs
Sānctă cūmmĕmŏrăt

Péon (– ◡◡◡), ou ionique majeur (– – ◡◡), précédé d'un trochée.

Paūcā sūffĭciūnt
Aūlā mārtўrĭbūs
Nōstră sūrrĭpiăt
Ædificātor ārrĭpŭĭ
Extōrtā cōnfessiŏ
Tortōrĕ nōn pāllŭĭt
Jungāntūr ēt grātiæ
Crescēbăt īntēntiŏ
Labōrĕ pērspēxĕrīnt

Dichorée (– ◡ – ◡) précédé d'un mot de trois syllabes (ou plus) avec pénultième brève.

Confēssĭŏ subsĕquātŭr
Fābulīs ĭmmŏrēmŭr
Avĭdā cōncĭtāvĭt
Desideriā dĭffērēndā

Quintilien recommande toutes ces clausules métriques. *Orat. Instit.*, IX, 4. Cf. *Paléographie musicale*, t. IV. p. 28-30.

Dans la page de Victrice que nous avons citée, six cadences seulement ne rentrent pas dans les classifications purement métriques ; ce sont :

Cōntĭgīt crŭcĭārī
Fĭĕrēt prŏpĕrāntī

Gratulātĭŏ pŏtēstātūm
Nōmĭnĕ Sālvātōrĭs
Altārĭă sūscēptūră
Alĭōs īnvītābūnt.

Les tétrasyllabes qui terminent ces cadences ne sont pas des dichorées, comme l'exigerait la règle stricte. Mais ils ont l'accent sur la pénultième. Et comme, dans la prononciation, ils appellent un accent secondaire sur la première syllabe, on en vint à les traiter comme des dichorées. C'est ce qu'a fait Victrice, et ce que firent les meilleurs prosateurs de son temps. De même, le moyen âge admit indifféremment comme finales du cursus velox tous les tétrasyllabes accentués sur la pénultième.

APPENDICE C

LES FINALES DOUTEUSES DANS LE « DE LAUDE SANCTORUM » ET LE « CURSUS » RYTHMIQUE.

Au chapitre VII, n° 13, p. 25, de l'édition Tougard, on lit : *Crucis æternitate consortes.* « Nolte, dit M. Tougard, conjecture avec grande probabilité qu'on doit lire : *Crucis in æternitatem consortes.* Cette conjecture porte, au contraire, absolument à faux. Nolte, par la suppression du trochée, qui caractérise le *cursus planus*, viole le rythme qu'avait scrupuleusement observé saint Victrice. Les derniers mots de l'alinéa 23, page 33, *promissio recedentis*, sont difficiles à expliquer. Nolte propose de changer *recedentis* en *rei dicentis*. Encore une conjecture inacceptable ; dans cette hypothèse, le *cursus velox*, voulu de saint Victrice, se fondrait en une cadence banale. Une phrase du n° 26, p. 36, finit par ces mots : *hanc purpuram togæ bibere sanctorum*, que M. Tougard a rétablis d'après le ms. 98 de Saint-Gall. Les éditeurs précédents avaient imprimé, on ne sait pour quelle raison : *Hic purpura, hic togæ liberæ sanctorum.* Cette dernière cadence, contraire à toutes les lois du *cursus* est inadmissible. *Bibĕre sanctorum* est

régulier : c'est le *cursus planus*; par la seule restitution du texte manuscrit, l'éditeur a retrouvé la bonne leçon. Il a été non moins heureux, à la page 30, n° 21, quand il a rétabli la leçon *esse membrorum*, contenue dans les manuscrits, au lieu de *membrorum esse* que donnaient les éditions précédentes. On doit lui savoir gré aussi d'avoir préféré (p. 22, n° 9) *corpora nostra purgatis*, à *corpora purgatis*, qu'offraient toutes les versions, à l'exception d'une seule. D'instinct, il a trouvé la cadence que saint Victrice n'aurait eu garde de négliger. Nous pourrions faire encore quelques remarques du même genre. Chapitre XI, n° 24, il a bien lu : *deesse nil videat* (*cursus tardus*), au lieu de *nihil deesse videat*. Mais, chapitre X, n° 21, il aurait fallu lire : *distinctione dividitur* et non *dividatur*, à cause du *cursus tardus*. Nous considérons aussi (chapitre I, n° 1) la leçon *altaria divinarum adimus potestatum*, comme fautive; nous lirions *addimus potestatum*, avec le cod. 98 de Saint-Gall, non seulement en raison du sens, mais encore en raison de la cadence (*cursus velox*), etc.

BIBLIOGRAPHIE

S. Paulini, *Epistolæ* XVIII et XXXVII, édit. dom Bessin, Rotomagi, MDCCXVII, dans *Concilia Rotomagensis ecclesiæ*, pars 2ª, p. 9 et suiv.; édit. Muratori, Veronæ, MDCCXXXVI; édit. Ghesquière, dans *Acta SS. Belgii selecta*, Bruxelles, MDCCLXXXIII, t. I, p. 407 et suiv.; édit. Migne, *P. L*, t. LXI, p. 237 et 353.

S. Victricii, *Liber de Laude Sanctorum*, édit. Ghesquière, dans *Acta SS. Belgii selecta. loc. cit.*, p. 418 et suiv.; édit. Migne, *P. L.*, t. XX, p. 443 et suiv.; *Saint Victrice, son livre « de Laude sanctorum », d'après les variantes tirées des mss. de Saint-Gal*, par le chanoine Sauvage, publié et annoté par l'abbé A. Tougard, Paris, MDCCCXCV.

Acta SS., aug., t. II, p. 192 et suiv.

Sulpicii Severi, *De Vita Beati Martini liber unus* Migne, *P. L.*, t. XX, col, 159 et suiv; *Dialogi tres*, Migne, *Ibid.*, col. 183 et suiv.

Innocentii I, *Epist.* II, Migne, *P. L.*, t. XX, col. 469 et suiv.

Dom Pommeraye, *Histoire des archevesques de Rouen*, Rouen, MDCLXVII, p. 57 et suiv.

Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. X, Paris, MDCCV.

Legris, curé-doyen d'Envermeu (Seine-Inférieure), *Notes manuscrites*.

Est-il nécessaire de mentionner les pages consacrées à saint Victrice dans les ouvrages suivants : 1° *Vie de saint Victrice*, par J.-B. Bonnaud, bénédictin, 1684; 2° *Vies des saints Victrice et Apre*, par le P. Frassen, cordelier, 1686; 3° *Saint Victrice*, à la suite de la *Vie de saint Paulin*, par Le Brun des Marettes, 1686; 4° *Saint Victrice*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, éd. Palmé, 1866, t. II, p. 750-754?

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES ET LE SERVICE MILITAIRE

CHAPITRE II

LA CONVERSION

CHAPITRE III

LE TRAVAIL DES ANNÉES OBSCURES

CHAPITRE IV

L'ÉVÊQUE DE ROUEN

CHAPITRE V

UNE TRANSLATION SOLENNELLE DE RELIQUES

CHAPITRE VI

LE « DE LAUDE SANCTORUM »

CHAPITRE VII

FONDATIONS D'ÉGLISES RURALES

CHAPITRE VIII

LE MÉTROPOLITAIN ET LE MISSIONNAIRE

CHAPITRE IX

RELATIONS AVEC NOLE ET ROME

CHAPITRE X

MORT DE VICTRICE

APPENDICE A

APPENDICE B

APPENDICE C

49298. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9.